

Les richesses du Président

L'entreprise familiale des Kabila

Juillet 2017



Congo Research
Group



Groupe d'Étude
sur le Congo



Pulitzer Center
ON CRISIS REPORTING

Photo sur la couverture: Reuters/Robert Carrubba

Mise en page: Garage East

Copyright © Groupe d'étude sur le Congo 2017

Résumé

La République démocratique du Congo entame sa troisième décennie de conflit armé. Pendant toutes ces années, la corruption a été étroitement liée au conflit.¹ La Constitution congolaise de 2006 a été établie après trente-deux ans de dictature durant lesquels le président Mobutu Sese Seko et ses alliés se sont enrichis en détournant des fonds publics. La Constitution a mis en place des mécanismes de lutte contre toute forme d'abus de pouvoir de la part des fonctionnaires qui souhaitent s'enrichir. Ce rapport, rédigé par le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, est le premier d'une série d'investigations faites par le GEC sur les liens entre le monde des affaires et la politique au Congo. Son objectif est de promouvoir une plus grande redevabilité de la part de l'élite politique et de renforcer les contrôles inscrits dans la constitution. Ce rapport analyse les réseaux d'affaires de l'élite le plus puissant du pays, le président Joseph Kabila, ainsi que ceux de sa famille.

Notre recherche sur les 20 derniers mois, soutenue par le Pulitzer Center on Crisis Reporting, montre que la famille Kabila détient en partie ou en totalité plus de 80 entreprises et sociétés au

Congo ou à l'étranger. Le président Kabila possède directement, et par le biais d'une entreprise lui appartenant ainsi qu'à ses enfants, plus de 71 000 hectares de terres agricoles.² Deux entreprises, propriétés de la famille, ont des licences d'exploitation de mines de diamants en vigueur sur un territoire qui s'étend sur plus de 720 kilomètres le long de la frontière sud du Congo avec l'Angola.³ Jaynet Kabila, sœur du président et membre du Parlement, détient des parts dans l'un des plus grands réseaux de téléphonie mobile du pays⁴ tandis que son frère Zoé, qui est aussi député, possède des entreprises qui ont été engagées pour l'exploitation de certains des gisements miniers les plus riches du monde.⁵ Le réseau des entreprises familiales présente les caractéristiques suivantes:

- Les entreprises sont impliquées dans presque tous les secteurs de l'économie congolaise: l'agriculture, les mines, le secteur bancaire, l'immobilier, les télécommunications et les compagnies aériennes.
- La valeur de leurs actifs est difficile à déterminer. Cependant, une lecture conservatrice des documents publics suggère que leurs entreprises

**80+**
entreprises
et sociétés

**71,000 hectares**
de terres agricoles

**Permis d'exploitation des mines diamantifères** sur plus 720 kilomètres au long de la frontière avec l'Angola

**4,8% de participation** dans l'un des plus grands opérateurs de **téléphonie mobile** du pays

ont eu des revenus de centaines de millions de dollars depuis 2003 et qu'ils possèdent des actifs qui valent facilement plusieurs dizaines de millions de dollars.

- Au fil des années, certaines de ces entreprises ont bénéficié de contrats du gouvernement congolais, ainsi que de la Banque Mondiale, de la U.S. Overseas Private Investment Corporation et des Nations Unies.⁵

Le manque de transparence fiscale au Congo, et dans les paradis fiscaux étrangers où certaines des entreprises sont immatriculées, a sérieusement entravé nos recherches. Même si le président Kabila a, semble-t-il, déclaré son patrimoine au pouvoir judiciaire comme l'exige la Constitution, ses déclarations n'ont pas été publiées, ce qui rend impossible de vérifier leur exactitude.⁷ Il n'est pas obligatoire au Congo de rendre publique le montant des taxes foncières ou des impôts sur les sociétés, ce qui complique la tâche de savoir combien valent les entreprises de la famille.

Ce rapport se limite à présenter les résultats de nos recherches sur les sociétés de la famille Kabila et ne prétend pas faire le bilan de la totalité des sources de revenus de cette famille. Nous ne concluons pas non plus que les biens de la famille sont nécessairement le fruit de la corruption ou ont été obtenus illégalement. Cependant, il se peut que certaines sociétés familiales violent les lois ou les codes congolais alors que d'autres entreprises soulèvent de sérieuses questions de conflits d'intérêt:

- Le ministère des Mines congolais a octroyé plus de licences d'exploitation minière à une société contrôlée par Jaynet Kabila, la sœur du Président,⁸ que ne l'autorise le Code minier du pays.
- Des entreprises appartenant à Zoé Kabila ont gagné des millions de dollars grâce à des joint-ventures et à des contrats de sous-traitance dans le secteur minier. C'était le cas de Sicominex, partie prenante dans un accord d'exploitation minière de 6,2 milliards de dollars passé avec

la Chine⁹, prévoyant l'exploitation des mines congolaises en contrepartie de la construction des principales infrastructures.

- Certains biens commerciaux de la famille sont protégés ou surveillés par les membres de la Garde républicaine, ce qui est probablement en dehors du mandat légal de cette force.¹⁰
- Les entreprises familiales ont bénéficié d'importants contrats publics, y compris pour la délivrance de permis de conduire.¹¹
- Au moins une entreprise de la famille était impliquée dans un accord d'extraction de cuivre controversé en 2011, ce qui a conduit le Fonds Monétaire International à suspendre son programme de prêt d'un demi-milliard de dollars au Congo.¹²

Les investissements de la famille Kabila auront certainement une influence sur ses prises de décision durant la transition politique actuelle. Alors que le second mandat de Kabila a pris fin en décembre 2016, en vertu d'un accord signé avec l'opposition, il restera au pouvoir jusqu'aux prochaines élections qui sont sensées être tenues avant la fin 2017.

En même temps que ce rapport analyse le patrimoine de la famille présidentielle, il apparaît évident que des membres de l'élite de toutes les tendances de la classe politique ont abusé de leur position pour s'enrichir personnellement. Alors que la plupart des interventions internationales au Congo a mis l'accent sur la négociation et le compromis politique, ces interventions n'ont pas réussi à exiger des élites, ou des sociétés avec qui elles travaillent, qu'elles rendent des comptes sur ce type de corruption.

Des sociétés liées à la famille Kabila ont bénéficié des contrats avec:



WORLD BANK GROUP



United Nations
Peacekeeping Mission

Recommandations :

Ce rapport vise à faire la lumière sur les activités commerciales de certaines des personnes les plus influentes du pays et à proposer des mesures concrètes que le Législateur congolais et les membres du gouvernement pourraient appliquer pour renforcer la transparence. Ces mesures comprennent les points suivants:

- Tous les fonctionnaires devraient déclarer leurs patrimoines comme stipulé dans le Code de conduite de l'Agent publique de l'État de 2002.¹³
 - Les parlementaires devraient:
 - adopter une loi exigeant que tous les fonctionnaires déclarent publiquement leurs biens, comme c'est le cas dans d'autres pays;¹⁴
 - adopter une loi sur l'accès à l'information qui permettrait de réglementer le droit à l'information et d'accroître la transparence des transactions commerciales du gouvernement et de tous les fonctionnaires;¹⁵
 - adopter une loi exigeant que les organisations caritatives et à but non lucratif rendent publics leurs comptes et leurs sources de financement;
 - La Cour constitutionnelle devrait clarifier les règles de la Constitution et du Code pénal relatives aux conflits d'intérêt des fonctionnaires, y compris du Président.
 - Le président Joseph Kabila, Zoé Kabila et Jaynet Kabila devraient placer leurs intérêts commerciaux privés dans un trust géré indépendamment pour éviter d'éventuels conflits d'intérêt.
 - Tous les contrats miniers, hydroélectriques, pétroliers et forestiers, les protocoles d'accord, les contrats modifiés et autres documents pertinents relatifs aux ressources naturelles devraient être rendus publics, conformément au décret gouvernemental.¹⁶
 - Le gouvernement devrait numériser tous les titres de propriété foncière et les registres de création d'entreprises, et les rendre publics.
 - Le ministère des Mines doit garantir que le Code minier de 2002 est appliqué à tous les particuliers et à toutes les entreprises sans aucune discrimination, et notamment quand il s'agit de la quantité et de la taille des licences d'exploitation octroyées et du droit à déclarer un cas de force majeure, lequel ne dispense les titulaires de licences d'exploitation d'assumer leurs obligations qu'en cas de situations extraordinaires.
 - Le ministère des Mines devrait rendre publiques toutes les demandes de cas de force majeure accordées ainsi que le justificatif des autorisations.
 - Les membres de la Garde républicaine doivent être désaffectés des sites qui sont associés aux affaires de la famille présidentielle, en particulier des sites d'extraction minière sauf en cas de problèmes graves menaçant la sécurité du pays.
 - Les investisseurs étrangers qui traitent avec des personnes politiquement exposées en RDC devraient être obligés de publier les termes financiers de leurs accords avec ces personnes.
-

Méthodologie :

Ce rapport se fonde presque exclusivement sur des documents publics. Nous avons obtenu des titres de propriété, des documents de constitution en société, des procès-verbaux de conseils d'administration, des licences d'exploitation minière et des pactes d'actionnaires des tribunaux et registres congolais de tout le pays, et grâce à nos recherches sur Internet. Alors que tous ces documents devraient théoriquement être accessibles au public¹⁷- et toutes les déclarations concernant la propriété d'entreprise sont ici validées par des documents officiels ou par les sites Internet des entreprises - en réalité, de nombreux dossiers d'entreprise étaient incomplets ou introuvables. Dans certains cas, les employés au registre ne souhaitaient pas divulguer certaines archives sous prétexte qu'elles étaient trop sensibles.

Le GEC a utilisé ces documents pour constituer des archives numériques qui pourraient être consultées afin d'obtenir des informations sur les liens entre les entreprises et les membres de la famille. Ces liens étaient par la suite vérifiés au cours d'interviews ou en consultant d'autres documents. Des extraits de certains de ces documents sont disponibles sur le site Internet du GEC allthewealth.congoresearchgroup.org. Le reste des documents est archivé au GEC.

L'investigation a coïncidé avec une enquête de Bloomberg News sur les biens de la famille Kabila.¹⁸ Le GEC et le Pulitzer Center on Crisis Reporting ont en partie financé les reportages d'un des journalistes de Bloomberg. Le Pulitzer Center a aussi contribué au financement du site Internet mentionné ci-dessus, créé en collaboration avec le GEC, qui présente les documents et de nombreuses conclusions de ce rapport.

Comme on l'explique ci-dessous, établir les liens qui existent entre les membres de la famille Kabila est une tâche difficile. Les interviews de dizaines de personnes qui ont été en contact de façon personnelle ou

professionnelle avec la famille ont permis de dresser une liste des membres de la famille mentionnés dans ce rapport. L'Essai Biographique sur Laurent-Désiré Kabila d'Erik Kennes a aussi représenté une source d'informations fondamentale.¹⁹

Ce rapport reposant principalement sur des sources accessibles au public, il ne fournit évidemment qu'une évaluation partielle des intérêts commerciaux de la famille Kabila. Par exemple, le GEC n'a pas inclus plusieurs grands ranchs, des bâtiments, des sociétés de médias et des entreprises commerciales qui sont considérés par beaucoup comme appartenant à la famille. Nous n'avons pas pu obtenir les documents pertinents qui prouvent qu'il s'agit bien de leurs propriétés.

De plus, les entreprises sont dynamiques et leurs propriétaires peuvent changer. Certaines entreprises figurant dans ce rapport n'existent plus et quelques-unes peuvent ne plus être liées à la famille présidentielle. Quand la propriété de l'entreprise est répertoriée pour la première fois dans le rapport, ses statuts mentionnent au moins une date, généralement la plus récente, à laquelle le titre de propriété a été noté dans des documents officiels. Le GEC a essayé de trouver l'actionnariat le plus récent mais les documents accessibles au public ne sont pas toujours actualisés, ce qui veut dire que l'actionnariat actuel pourrait être différent de celui figurant dans ce rapport.

Nous avons inclus des entreprises, des entreprises et des avoirs qui sont liés à la famille à travers les propriétaires ou des postes de direction actuels ou antérieurs.

Les entreprises qui n'existent plus ou qui ne sont plus directement liées à la famille Kabila figurent encore dans ce rapport pour plusieurs raisons. Même les

TABLE DES MATIÈRES

entreprises qui ont cessé leur activité ont peut-être été rentables pour la famille ou leur ont peut-être permis d'accumuler des richesses. Les sociétés dormantes peuvent aussi avoir des actifs, un passif ou des dettes qui pourraient encore conserver de la valeur. Ainsi, une compagnie aérienne inactive peut posséder des licences, des bâtiments ou des avions d'une certaine valeur qui pourraient être revendus. Ou encore, une société ayant fait faillite à cause d'un client mauvais payeur, a des dettes qui pourraient toujours être revendues ou suspendues, et remboursées ultérieurement.

CRG a écrit à la plupart des personnes et des entreprises nommées directement dans ce rapport ou par l'intermédiaire de représentants, y compris au président Joseph Kabila et à la plupart de ses frères et sœurs, pour demander des commentaires sur les allégations formulées ici. Dans certains cas, nous n'avons pas pu trouver les contacts pertinents. Les réponses que nous avons reçues sont citées et référencées dans le texte du rapport. Vous trouverez également d'autres détails sur les réponses que nous avons reçues sur le site web du GEC.

Résumé	1
Recommandations	3
Méthodologie	4
1^{ère} PARTIE :	
Aperçu et questions juridiques	6
Chapitre I: De la pauvreté à la richesse: Histoire d'une famille	6
Chapitre II: Qu'en est-il de l'entreprise familiale aujourd'hui?	9
Chapitre III: Quelle est la valeur de ces entreprises?	10
Chapitre IV: ces richesses sont-elles légales?	10
2^{ème} PARTIE:	
Les affaires de la famille	12
Chapitre V: Le président Joseph Kabila et sa famille	12
1. <i>Les propriétés qui appartiennent directement à Joseph Kabila</i>	12
2. <i>La Première dame Marie-Olive Lembe Desita et ses enfants</i>	14
3. <i>Jaynet Désiré Kabila Kyungu</i>	17
4. <i>Zoé Kabila Mwanzambala</i>	24
Chapitre VI: une autre famille, d'autres investissements	27
Analyse	30
ANNEXE A: Résumé des valeurs et des revenus des sociétés	31
ANNEXE B: Lois et règlements pertinents	32
Références de la fin de l'ouvrage	34

1^{ère} PARTIE :

Aperçu et questions juridiques



Figure 1 | *La famille Kabila. Leur mère Sifa Mahanya au centre, les jumeaux Joseph et Jaynet en haut à droite.*

CHAPITRE I: DE LA PAUVRETÉ À LA RICHESSE: HISTOIRE D'UNE FAMILLE

Les intérêts commerciaux de la famille sont nombreux et liés entre eux. Alors que certains membres de la famille ont créé des sociétés apparemment indépendantes, bon nombre des plus grands projets commerciaux sont collaboratifs, impliquant plusieurs membres de la famille. Afin de comprendre ces dynamiques, il est utile d'analyser comment ils sont enracinés dans le monde des affaires congolais.

Laurent-Désiré Kabila est parti vivre avec sa famille en Tanzanie dans les années 70, après avoir pendant des années dirigé sans succès un mouvement rebelle à Fizi, dans le Sud-Kivu, qui s'opposait au dictateur zaïrois, Mobutu Sese Seko. Laurent-Désiré Kabila était un homme recherché, obligeant la famille Kabila à vivre discrètement en exil en Ouganda et en Tanzanie dans les années 90.²⁰

Les membres de la famille utilisaient des noms d'emprunt - souvent des versions d'un des pseudonymes de Laurent-Désiré, à savoir Francis Mtwale - et géraient des petites entreprises comme des restaurants, des bars ou des stands sur les marchés. Ils importaient des denrées alimentaires et faisaient de l'import-export d'autres marchandises d'origine congolaise qui transitaient par les ports de Dar es Salaam. La famille était protégée par le gouvernement tanzanien et se déplaçait d'une maison à l'autre dans les quartiers aisés de la capitale pour éviter d'être repérée par les agents des services de renseignement de Mobutu. Dans le quartier de



Figure 2 | *Le terrain de la famille Kabila à Dar es Salaam. La pancarte sur le mur indique : «Hewa Bora».*

Mbezi Beach, ils possédaient un grand terrain (désormais à l'abandon) qui s'appelait Hewa Bora, nom de l'ancienne base rebelle du Sud-Kivu où Laurent-Désiré formait ses troupes, et où ses jumeaux, Jaynet Désiré Kabila Kyungu et Joseph Kabila Kabange, sont nés le 4 juin 1971.

Durant leur séjour en Tanzanie, la famille Kabila s'est agrandie et complexifiée. Sifa Mahanya,²¹ l'épouse de Laurent-Désiré et cheffe de famille, a donné naissance à de nombreux enfants au cours des vingt années suivantes. Un autre garçon, Selemani, fut adopté par Laurent-Désiré après l'assassinat de son père, l'un de ses camarades du mouvement rebelle.

Lors de ses séjours à l'étranger à la recherche de soutiens pour combattre Mobutu, Laurent-Désiré aurait eu des enfants avec un certain nombre d'autres femmes.²² Alors que certains de ces enfants et de ces femmes revendiquent encore une parenté avec la famille autrefois basée en Tanzanie et dirigée par Mama Sifa, la plupart ne fait pas partie du noyau de proches entourant l'actuel président congolais. Des fonctionnaires au Congo se plaignent souvent de personnes qui revendiquent un lien de parenté avec Laurent-Désiré ou Joseph Kabila, ou qui invoquent ce patronyme pour faire valoir leurs droits à des biens ou à des affaires, voire même pour éviter de payer des impôts.²³

Par souci de concision et de clarté, ce rapport met l'accent sur les trois principales figures politiques de la famille Kabila: Joseph, Jaynet et Zoé; et sur sept autres personnes qui sont censées avoir grandi auprès de Laurent-Désiré Kabila et de Sifa Mahanya au Congo et en Tanzanie: Joséphine, Sissy, Cecylia, Selemani, Gloria, Masengo et Make Mokolo wa Ngoy (aussi connu sous le nom de Makie Wangoi). Des interviews à des membres de la famille, à des partenaires politiques et à des associés de la famille ont confirmé que ces personnes étaient des parents proches de Joseph Kabila.²⁴ Le rapport traite aussi des biens appartenant à des épouses ou à des enfants de ces membres de la famille.

Il est difficile d'évaluer la fortune de cette famille avant 1996. Selon deux personnes qui ont connu la famille à Dar es Salaam et selon une biographie de Kabila, Laurent-Désiré Kabila a vécu dans la précarité même s'il a pu offrir une scolarité privée à plusieurs de ses enfants.²⁵ Dans une interview de 2006, la mère de Joseph a déclaré: «Si la vie dans le maquis était dure, c'était deux fois pire en Tanzanie. On n'avait rien... Je cultivais un petit lopin de terre et vendais mes légumes au marché, comme n'importe quelle pauvre femme africaine.»²⁶

Il est clair que la richesse de la famille a considérablement augmenté après qu'elle ait accédé au pouvoir. En 1996, une coalition régionale dirigée par le Rwanda, l'Ouganda et l'Angola s'est formée pour renverser Mobutu. Elle a nommé Laurent-Désiré Kabila comme porte-parole et, ensuite, comme chef de l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), alliance qui a évincé Mobutu du pouvoir en mai 1997. Lorsque Laurent-Désiré Kabila est devenu président, il a immédiatement utilisé des biens de l'État pour récompenser ses alliés pour leur contribution à la guerre, notamment à travers une société appelée Compagnie mixte d'import-export, ou Comiex-Congo, et qui était associée à d'autres entreprises des secteurs bancaire, minier et de la distribution de carburant.²⁷ L'ancien président de

la Cour des comptes du Congo a déclaré en 2007 que Comiex «était un trust d'intérêt privé dirigé par des proches du président Kabila, mais entièrement créé grâce à des actifs de l'État». ²⁸ Une enquête parlementaire de 2005 a prouvé que des fonds publics d'un montant de 31 millions de dollars américains avaient été transférés à Comiex, une grande partie desquels avait été déposée sur un compte bancaire au Rwanda. Comiex possédait aussi environ 49% de parts dans une société qui détenait les droits de concession de mines de diamants couvrant 710 km² et dont la valeur des réserves s'éleverait à 1,63 milliard de dollars américains. ²⁹

La propriété et l'étendue des investissements de Comiex, ainsi que son degré de participation dans l'économie congolaise, restent encore inconnues du public. Pratiquement aucune des publications faites sur cette période par les archives officielles du gouvernement - appelées Journal Officiel - n'est disponible. Selon une enquête parlementaire de 2005, la société a été dissoute en 2003 et ses actifs n'ont jamais été complètement recouverts par l'État. ³⁰

Après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001, Joseph Kabila est devenu président. Ses frères et sœurs - en particulier sa sœur jumelle Jaynet Kabila et son frère Zoé Kabila - se sont alors impliqués activement dans le monde des affaires. C'est à cette période que leurs décisions en matière de commerce ont commencé à soulever de plus graves questions de conflit d'intérêt. ³¹

Jaynet Kabila a commencé à créer une série de sociétés à travers le monde juste après les décès de son père. En juin 2001, elle est passée

par un cabinet d'avocats panaméen, Mossack Fonseca, pour constituer une société écran sur l'île de Niue, dans le Pacifique Sud, qui détiendrait rapidement des parts dans la filiale congolaise de l'opérateur de téléphonie mobile Vodacom. ³² Deux mois plus tard, elle a créé une société au Texas, ³³ qui a depuis cessé d'exister et, avec son frère Zoé Kabila, elle a fondé une autre entreprise en Tanzanie impliquée dans l'exploitation minière, les pierres précieuses, les échanges de matières premières, le tourisme, les opérations de change et l'immobilier, selon ce qu'indiquent les actes constitutifs. ³⁴

Au moment de l'accord de paix signé pour mettre fin aux guerres du Congo de 2002, le pays est en faillite et son infrastructure anéantie. Quand Joseph Kabila accède à la présidence du gouvernement de transition congolais en 2003, Jaynet, Zoé et d'autres membres de la famille commencent à s'impliquer dans l'industrie du diamant, qui était de loin la première recette d'exportation du pays à l'époque.

Deux entreprises qui appartiennent majoritairement à Jaynet Kabila et à d'autres membres de la famille - Grand Congo (connu désormais comme Acacia) et Kwango Mines - ont obtenu pratiquement 100 licences d'exploitation des terres riches en diamants longeant la frontière du pays avec l'Angola. ³⁵ Elles ont essayé de passer des accords avec plusieurs marchands et grandes entreprises spécialisés dans le diamant, comme De Beers, la société du secteur diamantaire la plus importante du monde. ³⁶ Plusieurs autres entreprises appartenant à des membres de la famille ont obtenu des licences dans les régions de Mbuji-Mayi et de Tshikapa, elles-aussi riches en diamant.

Des membres de la famille ont alors investi dans les domaines du transport, des infrastructures et de l'agriculture, qui devenaient des secteurs florissants après l'unification du pays. Grand Congo créait Wimbi Dira Airlines en 2003, ³⁷ pendant que la société de Zoé Kabila, Number One Contracting Company, devenait pour un temps le quatrième constructeur routier le plus important du pays, selon un rapport de la Banque Mondiale. ³⁸

Le président Kabila lui-même apparaît dans des archives commerciales du gouvernement que le GEC a trouvées peu après les élections de 2006, premières élections multipartites en quarante ans. Le 22 décembre 2008, le Président a obtenu directement au moins 6 parcelles de terre représentant une surface totale de 5 700 hectares, dans la province du Katanga. ³⁹ Il a continué d'accumuler davantage de terres par l'intermédiaire de sa société agricole, Ferme Espoir, et a obtenu plus de 60 000 hectares de terres agricoles et de pâturages quand l'entreprise a acheté la Société des Grands Élevages du Bas-Congo, spécialisée dans le bétail, lors de son deuxième mandat présidentiel. ⁴⁰

Pendant ce temps-là, les affaires des Kabila se sont ramifiées. Une sœur a acheté 40% des parts dans une banque qui est maintenant gérée par son frère Selemani. ⁴¹ Une société appartenant à Zoé Kabila a gagné des millions en services de conseil à une entreprise minière cotée en bourse spécialisée dans l'or. ⁴² Et quand le prix du diamant a chuté et que l'industrie du cuivre et du cobalt congolaise s'est relancée, les entreprises familiales ont, une fois de plus, changé de cibles. En 2010, Acacia s'est intéressée à l'extraction du cuivre par le biais d'une licence d'exploitation détenue par Gecamines, une entreprise publique. D'autres sociétés de la famille sont aussi

impliquées dans l'industrie du cuivre et du cobalt, qui est désormais l'exportation congolaise la plus rentable.⁴³

CHAPITRE II: QU'EN EST-IL DE L'ENTREPRISE FAMILIALE AUJOURD'HUI?

Les intérêts commerciaux de la famille présidentielle couvrent un vaste réseau, tant géographique que du point de vue de la diversité des secteurs dans lesquels elle a investi.⁴⁴ Les membres de la famille détiennent partiellement ou en totalité plus de 80 sociétés et entreprises créées au cours des seize dernières années. Ce sont des fermes, des banques, des entreprises de télécommunication, des compagnies aériennes, des hôtels et des sociétés impliquées dans différents types de commerce. On recense aussi des sociétés d'extraction de diamant, d'or, de cuivre et de cobalt. Le président Kabila et sa famille ont des intérêts commerciaux et financiers

dans pratiquement chaque recoin de l'économie congolaise, ainsi que des intérêts dans l'immobilier en Afrique du Sud et en Tanzanie. Des sociétés utilisent des adresses qui peuvent aller du Congo à Panama, en passant par l'île Niue et le Luxembourg. Une entreprise de la famille a vendu du cuivre sur Alibaba, la version chinoise d'Amazon.

L'activité de bon nombre des entreprises familiales reste floue. Leurs statuts sont souvent très diversifiés. Par exemple, les statuts de Ferme Espoir, qui appartient directement au président Kabila et à ses deux enfants, stipule que l'entreprise ne se consacre pas seulement à l'agriculture mais aussi à la prospection minière et pétrolière.⁴⁵ Une autre entreprise, Katanga Premier, fondée en 2012 par Zoé Kabila et son fils, se définit comme une société spécialisée dans les télécommunications, l'industrie, l'exploitation minière, les douanes, le ciment, le tourisme, les technologies de l'information, la restauration

rapide, l'immobilier, les services de courtage et l'architecture.⁴⁶ Le GEC s'est rendu aux adresses d'une bonne trentaine d'entreprises appartenant à la famille. Presqu'aucun de ces endroits n'indiquait la présence d'une entreprise. Les documents d'entreprise révèlent un degré variable de précautions destinées à masquer l'identité des propriétaires. Certains investissements passent par des sociétés écrans ou des holdings, telles que Keratsu ou Development Trade and Investment Company S.A.,⁴⁷ pour dissimuler l'implication personnelle des membres de la famille. Dans certains documents de constitution et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de ces entreprises, les membres de la famille utilisent souvent des versions moins connues de leurs noms. Par exemple, Jaynet Kabila apparaît souvent comme Jaynet Ursula Kyungu.⁴⁸ Zoé Kabila a parfois utilisé le nom de Zoé Mtwale, et d'autres fois, celui de son second nom de famille, Mwanzambala, pour s'identifier.⁴⁹ Dans une entreprise, Sezo International Trading, les quatre actionnaires initiaux de 2003, y compris Zoé Kabila, ont utilisé «Francis Mtwale» comme nom de famille.⁵⁰ Dans ces cas-là, le GEC a utilisé les dates et lieux de naissance, ou d'autres documents, pour confirmer l'identité de ces membres de la famille.

Enfin, il apparaît clairement que les membres et les entreprises de la famille ont souvent des actions dans d'autres sociétés appartenant à la famille. Plusieurs entreprises appartenant à divers membres de la famille indiquent souvent les mêmes adresses comme étant leur siège. Le 83 avenue de la Justice à Kinshasa est l'adresse d'au moins quatorze entreprises, et au moins cinq membres de la famille l'utilisent aussi comme adresse de contact.



Figure 3 | Le 83, avenue de la Justice à Gombe, Kinshasa.

CHAPITRE III: QUELLE EST LA VALEUR DE CES ENTREPRISES?

Il est difficile de mettre une valeur sur les différentes holdings de la famille dont la quasi-totalité est privée. Peu d'entreprises divulguent des informations financières dans leurs documents accessibles au public. Les instituts de statistiques du Congo ont peu publié sur la production et la fiscalité des entreprises, et il n'existe aucune obligation légale au Congo de publier le montant des impôts sur les sociétés.

Les propriétés minières qui n'ont pas été dûment prospectées sont difficiles à estimer. Ainsi, les licences d'exploitation de diamants d'Acacia et de Kwango, qui s'étendent le long d'une grande partie de la frontière du Congo avec l'Angola, pourraient valoir des milliards de dollars ou, au contraire, très peu; cela dépend de la quantité et de la qualité des pierres précieuses dans la région, du coût de l'extraction et du prix actuel des diamants.⁵¹

Cependant, certains documents officiels donnent un aperçu de la valeur de tous ces biens et des revenus qu'ils peuvent générer. Beaucoup d'entre eux sont détaillés dans les chapitres suivants de ce rapport et sont résumés dans l'annexe A. Ils s'élèvent à des centaines de millions de dollars et ne sont qu'une idée des revenus et des actifs de certaines sociétés de la famille calculés à partir de documents officiels disponibles au public.

Il est important de ne pas confondre ces intérêts commerciaux avec la fortune de la famille. Nous ne pouvons pas exclure que la famille ait d'autres sources de revenus considérables.

Dans le passé, de hauts fonctionnaires congolais ont profité de ressources publiques. Par exemple, une récente déclaration établie conjointement par le ministère américain de la Justice, la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC) et le fonds spéculatif Och Ziff Capital Management, basé à New York, décrit comment un politicien congolais a reçu près de 11 millions de dollars d'un investisseur israélien⁵² sous forme de versements illicites sur une période de trois mois entre 2010 et 2011.⁵³ Au total, certains responsables du gouvernement congolais auraient touché plus de 100 millions de dollars de pots-de-vin entre 2005 et 2015 selon les textes de l'accord avec le ministère américain de la Justice.⁵⁴ En outre, un rapport de Global Witness indique que de potentielles recettes publiques, s'élevant au minimum à 1,5 milliard de dollars, se seraient évaporées au cours d'accords miniers douteux entre 2010 et 2014, et que des hauts fonctionnaires du gouvernement auraient pu bénéficier de ces accords.⁵⁵

CHAPITRE IV: CES RICHESSES SONT-ELLES LÉGALES?

Il n'y a rien de mal ou d'illégal en soi que des membres de la famille d'un président ou des députés possèdent des entreprises, investissent et accumulent des richesses. Cependant, il existe plusieurs lois au Congo qui contrôlent l'activité commerciale de tous les fonctionnaires et de leurs familles et associés, et il existe des règles particulièrement strictes en ce qui concerne le chef de l'État.

Selon la Constitution congolaise, un président ne peut exercer aucune activité professionnelle.⁵⁶ Directement ou par l'intermédiaire de membres

ou de représentants de sa famille, il ne peut pas non plus louer, acheter, mettre en location des biens publics ou participer à des appels d'offres portant sur les biens de l'État. Un président doit aussi déclarer l'ensemble de son patrimoine à la Cour constitutionnelle au début et à la fin de son mandat.⁵⁷ Si la vérification de ces déclarations fait naître des soupçons d'enrichissement non justifié, la question peut être soumise à la Cour constitutionnelle ou à la Cour de cassation. Selon les médias, le président Kabila a déclaré son patrimoine à la cour en 2007 et en 2012.⁵⁸

Les fonctionnaires, membres du Parlement et chefs d'État inclus, doivent respecter⁵⁹ un code de conduite qui a été adopté en 2002 et qui régleme les conflits d'intérêts. Le code exige aussi que les fonctionnaires soumettent une déclaration annuelle de leurs biens à un organisme de surveillance, l'Observatoire du Code d'Éthique Professionnelle (OCEP), qui a été créé en 2003.⁶⁰ Bien que des membres de l'OCEP aient été nommés en 2003, l'institution semble n'examiner aucune de ces déclarations, selon ce qu'indique une ONG congolaise spécialisée en droit.⁶¹ Alors que l'OCEP est en activité et dispose d'un site Internet soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement, rien ne montre formellement que cet organisme ait vérifié quels fonctionnaires avaient fait la déclaration de leur patrimoine ou qu'il ait contrôlé leur contenu.

Il n'est pas certain que les députés Zoé Kabila et Jaynet Kabila aient déclaré leurs biens. Plusieurs parlementaires contactés par le GEC n'avaient pas connaissance de cette obligation légale qui n'apparaît pas dans les règlements du Parlement.⁶²

Même s'ils ont fait ces déclarations, aucune d'entre elles n'a jamais été divulguée publiquement, malgré les pressions des partis de l'opposition et des ONG congolaises telles que Voix des Sans Voix et Toges Noires.⁶³ Il n'y a aucune obligation légale de rendre public le contenu de ces déclarations, mais si l'on n'a pas accès à ces déclarations, il est clairement impossible d'en juger la véracité et cela se résume à un coup d'épée dans l'eau. Selon un sondage de la Banque mondiale mené dans 176 pays en 2012, 43% des juridictions donnent ouvertement accès aux déclarations financières des fonctionnaires.⁶⁴ En Afrique, la pratique se développe lentement: l'Afrique du Sud, le Cap-Vert, le Libéria, la République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe exigent que le patrimoine des fonctionnaires soit publié.⁶⁵

Les fonctionnaires congolais sont assujettis aux lois civiles et pénales de l'État tandis que les entreprises doivent respecter les différents codes et réglementations en vigueur dans des industries spécifiques, tels que le Code minier ou les normes régissant les affaires foncières.⁶⁶ Certaines sociétés appartenant à des membres de la famille Kabila semblent violer la loi. Selon le Code minier, «une personne et ses sociétés ne peuvent détenir plus de 50 permis de prospection.»⁶⁷ Kwango Mines, à elle seule, en possède 53. Kwango est contrôlée par Excel Holding qui est elle-même dirigée par Jaynet Kabila.

De nombreuses sociétés détentrices de licences d'exploitation minière liées à la famille ont été exonérées d'impôts en raison d'événements de force majeure, ce principe étant défini à l'article 297 du Code minier qui établit

les conditions strictes concernant les circonstances dans lesquelles il peut être invoqué. Dans la plupart des juridictions, les événements imprévus susceptibles de déclencher un cas de force majeure sont les grèves spontanées, les émeutes, les insurrections, les troubles à l'ordre public, les conflits sociaux, les actions gouvernementales illégales, le sabotage, les catastrophes naturelles, les incendies, les actes de guerre ou les circonstances imputables à la guerre. Étant donné que les décisions du ministère des Mines concernant les cas de force majeure ne sont pas rendues publiques, il est difficile de savoir quels événements sont à l'origine de ces cas de force majeure.

La loi congolaise concernant les conflits d'intérêt reste assez vague. Le Code de conduite de la fonction publique stipule que les conflits d'intérêt découlent d'une «situation dans laquelle un fonctionnaire de l'État a un intérêt personnel qui influence ou semble influencer l'exercice impartial et objectif de ses fonctions.»⁶⁸ Plusieurs entreprises commerciales mériteraient de faire l'objet d'un examen législatif et d'un contrôle judiciaire. Joseph Kabila a pu s'octroyer une importante quantité de terres, sans que l'on sache si ces terres ont été directement obtenues de l'État - ce qui constituerait une violation flagrante de l'article 98 de la Constitution, qui stipule que le Président n'est pas autorisé à obtenir des biens publics - ou si elles ont été achetées à un particulier.⁶⁹ Des entreprises appartenant en partie à des membres de la famille ont pu aussi remporter des contrats publics, y compris pour émettre des permis de conduire biométriques et mettre en place des formations en menuiserie destinées aux jeunes.⁷⁰ Alors qu'il

n'est pas formellement interdit aux parlementaires de répondre à des appels d'offres publics, le statut et l'influence de la famille Kabila devraient normalement inciter le Parlement ou les organismes gouvernementaux qui lancent les appels d'offre à des examens plus approfondis, en raison de potentiels conflits d'intérêts et de leurs liens avec le Président, qui n'est pas autorisé à prendre part à des marchés publics, que ce soit de manière directe ou indirecte.

Il peut aussi exister des conflits d'intérêt sur la façon dont les membres de la famille Kabila sont tout d'abord devenus propriétaires de sociétés, d'actions ou de biens.⁷¹ Étant donné le manque de transparence dans le pays, nous ne sommes pas en mesure de déterminer comment Jaynet Kabila a obtenu des actions à Vodacom Congo par exemple, ou comment elle et ses proches ont obtenu les importants permis de prospection de diamant le long de la frontière avec l'Angola.

Enfin, il existe des contraintes légales réglementant l'utilisation de la Garde républicaine, selon ce que précise la loi 2011 sur les Forces armées qui limite les fonctions de la garde.⁷² Elle stipule que cette force ne peut être utilisée que pour protéger le Président de la République et ses invités de marque, surveiller les installations présidentielles et fournir une garde d'honneur et un service d'escorte à la présidence. Elle n'indique pas que cette unité d'élite a le droit de protéger les sociétés ou les mines appartenant à la famille présidentielle, comme nous le décrivons ci-dessous.

2^{ème} PARTIE:

Les affaires de la famille

CHAPITRE V: LE PRÉSIDENT JOSEPH KABILA ET SA FAMILLE

Le président Joseph Kabila, sa femme Olive et leurs deux enfants, Sifa et Laurent-Désiré, possèdent un élevage de bétail, une exploitation avicole, détiennent des parts dans une entreprise de construction et dans plus de 100 licences d'exploitation de mines de diamants et d'or. Ils dirigent une société de portefeuille qui loue des biens locatifs, possède encore plus de fermes et détient des actions dans une compagnie pétrolière et une ancienne compagnie aérienne.⁷³

La surface totale des terres agricoles et des pâturages appartenant au Président et à ses proches dépasse les 71 000 hectares.⁷⁴ Ce chiffre n'inclut pas les biens dont le GEC n'a pu obtenir les documents de constitution en entreprise ou les titres de propriété mais qui, selon des sources fiables, sont censés appartenir aux membres de la famille.

70 000 hectares représentent une quantité importante de terres agricoles pour un propriétaire: c'est environ dix fois plus grand que l'île de Manhattan. En 2013, la taille moyenne d'une ferme au Congo était de 1,4 hectare.⁷⁵



1. Les propriétés qui appartiennent directement à Joseph Kabila

Toutes les sociétés dans lesquelles le président Kabila a une participation directe et qui ont été revues par le GEC sont des compagnies immobilières ou agricoles. Le ministère des Affaires foncières lui a directement octroyé au moins 8,633 hectares de terres agricoles et de pâturages dans les provinces du Haut-Katanga et du Maniema.⁷⁶ En janvier 2012, le ministère lui a aussi cédé six terrains de taille non précisée à Kailo, dans la province du Maniema.⁷⁷ Kailo est le lieu de naissance d'Olive Kabila.⁷⁸ Dans les documents obtenus par le GEC, l'utilisation de ces propriétés n'a pas été spécifiée. Par ailleurs, le Président contrôle deux grandes entreprises agricoles: Ferme Espoir et la Société des Grands Élevages du Bas-Congo.

a) Ferme Espoir

Le président Kabila possède directement 80% de l'entreprise agricole Ferme Espoir, et les 20% restants appartiennent à part égale à sa fille, Sifa, et à son fils, Laurent-Désiré.⁷⁹ Ferme Espoir détient directement un minimum de dix permis agricoles qui couvrent une superficie totale d'au moins 2,678 hectares dans l'ancienne province du Katanga.⁸⁰ Plusieurs autres fermes liées à la famille présidentielle dans tout le pays s'appellent aussi Ferme Espoir mais il est difficile de savoir si elles font légalement partie de la même entreprise.

Selon ses documents constitutifs, Ferme Espoir a aussi le droit de prospecter les gisements de pétrole et de minerais.⁸¹

Un site Internet faisant la promotion du tourisme au Katanga a consacré une page à une partie de Ferme Espoir qui correspond à 700 hectares. La description qui en est faite sur le site Internet montre que la ferme cultive du maïs, une nourriture de base pour beaucoup de Congolais, et qu'elle pourrait être la deuxième exploitation avicole d'Afrique.⁸²

En 2006, la société Strategic Projects and Investments (SPI) de Zoé Kabila a déclaré qu'elle investirait au moins 15,5 millions de dollars dans l'agriculture industrielle, dont la majeure partie irait à Ferme Espoir. Les documents disponibles ne montrent pas clairement si Ferme Espoir appartenait à Joseph Kabila à l'époque. Elle était plutôt décrite comme une branche de SPI dans les procès-verbaux du conseil d'administration de la société.



Figure 5 | Le président Kabila sur l'île de Mateba en 2016⁸⁹

D'après une vidéo promotionnelle de 2012 sur l'organisation à but non lucratif d'Olive Kabila, Initiative Plus OLK, une autre Ferme Espoir se trouve sur le plateau de Bateke, entre Kinshasa et Bandundu, et possède au moins 30 hectares de terres agricoles, un élevage de poulets et de porcs, et 89 hectares de forêts et de vergers. Selon cette même vidéo, la ferme a été créée en 1998 et est pourvue d'un petit hôpital sur place pour la communauté locale.⁸³

b) Société des Grands Élevages du Bas-Congo, GEL

Ferme Espoir détient aussi 100% des parts de la Société des Grands Élevages du Bas-Congo.⁸⁴ Selon les documents commerciaux des anciens propriétaires de GEL, la société gérait environ 40 000 hectares de pâturages pour bovins et moutons, et environ 20 000 hectares de terres cultivées produisant du maïs, du manioc, du soja et des arachides. Cela incluait l'île de Mateba, sur la rivière Congo, dans la province du Kongo Central.⁸⁵ Selon les documents de l'entreprise, elle exploitait aussi une mine de phosphate près de Boma.⁸⁶ En 2013, le ministère des Affaires territoriales a octroyé à l'entreprise 489 hectares de terres agricoles et pastorales situées dans l'ancienne province du Bas-Congo, puis 506 hectares supplémentaires en 2014.⁸⁷ Selon les archives de l'entreprise, Ferme Espoir est devenue l'unique propriétaire de GEL au plus tard en mai 2014.⁸⁸

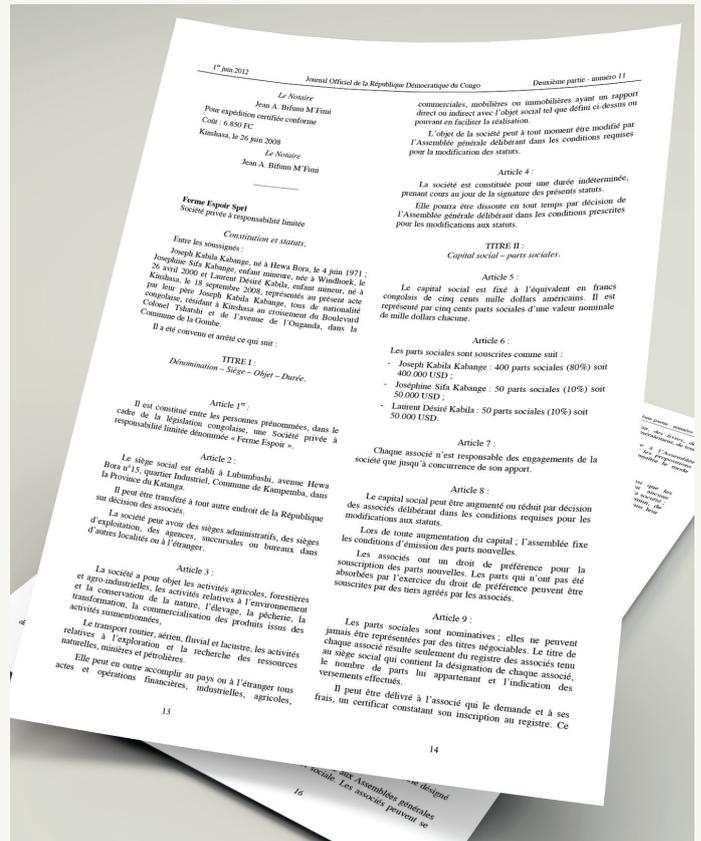


Figure 4 | Accord d'actionariat de Ferme Espoir



2. La Première dame Marie-Olive Lembe Desita et ses enfants

La femme du président Kabila, la Première dame Marie-Olive Lembe Desita,⁹⁰ est à la tête d'un réseau d'affaires qu'elle contrôle personnellement ou en collaboration avec un ou plusieurs de ses enfants. Elle gère aussi une organisation à but non lucratif qui défend et promeut les droits des femmes et des enfants.

a) Initiative Plus Olive Lembe Kabange

L'organisation de la Première dame, Initiative Plus Olive Lembe Kabange, aussi connue sous les noms d'Initiative Plus OLK et IPOLK, est présente dans tout le pays et promeut l'agriculture, les droits des femmes et des enfants, et des programmes de développement. Son objectif est de lutter contre l'anémie à hématies falciformes et de construire des écoles et des latrines; elle s'est associée à des entreprises telles que British American Tobacco dans des projets humanitaires.⁹¹

En 2013, le ministère des Affaires foncières a concédé 9,4 hectares de terres agricoles, près de Kinshasa, à IPOLK.⁹²

En 2014 et en 2015, l'organisation a obtenu des marchés publics par l'intermédiaire du Bureau Central de Coordination (BCECO) du gouvernement, qui supervise la gestion de nombreux projets financés par des donateurs au Congo, pour fournir du matériel scolaire et construire des latrines.⁹³ Étant donné qu'il n'existe aucune contrainte légale à publier les revenus des ONG, comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni par exemple, il est impossible d'estimer la situation financière d'IPOLK.

La Première dame a réussi à lever des sommes considérables pour ses activités de bienfaisance, même s'il n'est pas toujours évident de savoir si ces fonds passent ou non par IPOLK. En 2013, la Première dame a inauguré la «Cité Maman Olive Lembe Kabila», un projet de logements sociaux à la périphérie de Kinshasa comprenant 120 maisons de trois chambres, une école et un hôpital; un projet décrit par une chaîne de télévision nationale comme «une initiative de la Première dame Olive Lembe».⁹⁴ La même année, elle a inauguré un important institut de formation de techniciens à Tshikapa, décrit par sa fondation comme une donation personnelle à la communauté locale.⁹⁵ La station de radio des Nations Unies a déclaré qu'elle avait financé la construction de deux instituts techniques dans la province de Maniema,⁹⁶ et les reportages laissent entendre que des écoles à Mbandaka, Gungu et Uvira portent aussi son nom.⁹⁷



Figure 6 | Cité Maman Olive Kabila dans la périphérie de Kinshasa

Olive Sifa Laurent
Société à Responsabilité Limitée
 Capital social : 9.200.000 Francs congolais
 Siège social : 174, Boulevard du 30 Juin, commune de Gombe, Kinshasa
 République Démocratique du Congo



ENTRE LES SOUSSIGNES

1. **Madame Marie Olive LEMBE KABILA**, de nationalité congolaise, née à Kailo, le 29 Juillet 1978, résidant au n° 5, avenue Ouganda, Quartier cliniques, commune de Gombe, à Kinshasa;.....
2. **Mademoiselle Joséphine SIFA KABANGE**, de nationalité congolaise, née à Windhoek, le 26 avril 2000, résidant au n° 5 avenue Ouganda, Quartier cliniques, commune de Gombe, à Kinshasa, ici représentée par Madame Marie-Olive LEMBE KABILA, majeur d'âge, domiciliée au n° 5 avenue Ouganda, Quartier Cliniques, commune de Gombe, à Kinshasa;.....
3. **Monsieur KABILA Laurent-Désiré**, de nationalité congolaise, né le 18 septembre 2008, résidant au n° 5, avenue Ouganda, Quartier cliniques, commune de Gombe, ici représentée par Marie-Olive LEMBE KABILA, majeur d'âge, domiciliée au n° 5 avenue Ouganda, commune de Gombe, à Kinshasa;.....

Il est établi une société à Responsabilité Limitée conformément aux dispositions statutaires pertinentes dont la teneur suit :

Figure 7 | Statuts d'Osifal (extrait)

b) O.T.J. Construction

O.T.J. est une entreprise de construction et de génie civil créée en 2010 et détenue en partenariat par la Première dame et Thierry et Jean-Paul Adam, deux Belges qui seraient ses demi-frères.⁹⁸ Le GEC a trouvé peu d'informations accessibles au public sur l'entreprise en dehors de ses documents constitutifs, bien qu'un reportage télévisé sur l'inauguration de la Cité Maman Olive Lembe montre Thierry Adam et explique qu'O.T.J. Construction a construit le complexe.⁹⁹

c) Osifal - Olive Sifa Laurent S.A.R.L.

Osifal, abréviation d'Olive Sifa Laurent S.A.R.L., est la holding principale de la Première dame et de ses deux enfants.¹⁰⁰ Le nom du propriétaire a changé plusieurs fois depuis sa création en 2004 et, alors que plusieurs noms ont vraisemblablement été utilisés, la Première dame et sa fille semblent avoir toujours fait partie de l'actionnariat.¹⁰¹ D'après ses documents constitutifs, Osifal est impliquée dans les secteurs pétrolier et minier, les compagnies aériennes, le transport aérien et routier, le BTP, le tourisme et l'immobilier. Elle détient directement sept licences de prospection de mines de diamants et d'or qui sont toutes déclarées en situation de force majeure.¹⁰² Elle possède aussi des terres agricoles et des biens dans la province du Nord-Kivu et a perçu un total de 270 000 dollars en loyers de la division des Opérations de maintien de la paix de l'ONU en 2015.¹⁰³ La mission de

TITRE II :
Apports – Capital – Parts

Article 5 : Les apports

2. Apports en numéraire

La société Sentinelle International Group apporte au groupement la somme de 8.000.000 USD, somme mise à disposition du groupement dès signature de cet acte.

3. Apports en nature

La société OSIFAL Sprl apporte au groupement d'intérêt économique sous les garanties ordinaires et de droit, le bien désigné ci-après : une concession foncière située à Lubumbashi. Cet apport est évalué à 1.000.000 USD par les membres soussignés.

4. Apports en industrie

La société Osifal Sprl apporte également au groupement d'intérêt économique ses connaissances professionnelles et ses relations personnelles dans le domaine administratif et technique en République Démocratique du Congo. Cet apport est évalué à 1.500.000 de dollars américains.

5. Récapitulatif des apports

• Apports en numéraire	: 8.000.000 USD
• Apports en nature	: 1.000.000 USD
• Apports en industrie	: 1.500.000 USD
Total	: 10.500.000 USD

Article 6 : Le capital

Le montant du capital du groupement d'intérêt économique est fixé à 10.500.000 USD.

Cette somme est divisée en parts égales de 105.000 USD chacune attribuées aux membres du groupement d'intérêt économique en fonction de leurs apports.

Figure 8 | Documents de constitution en société de La Pétrolière (extrait)

maintien de la paix de l'ONU avait loué auparavant cette terre d'un propriétaire privé; le propriétaire a ensuite vendu le terrain à Osifal sans en informer l'ONU.¹⁰⁴

Osifal est aussi actionnaire dans un certain nombre d'autres sociétés dont les détails sont précisés ci-dessous.

d) La Pétrolière

En 2006, Osifal a créé l'entreprise de transport et de stockage d'hydrocarbures, La Pétrolière, en collaboration avec Sentinelle International Group Ltd., puis l'entreprise en est devenue l'associée à part égale au plus tard en 2010.¹⁰⁵ Sentinelle a aussi été impliquée dans l'extraction minière au Congo et a des ramifications en Afrique du Sud, aux îles Vierges britanniques et aux Seychelles.¹⁰⁶

Lorsque Sentinelle et Osifal ont constitué La Pétrolière, Osifal a fourni deux actifs à l'entreprise afin de respecter

sa part de 2,5 millions de dollars d'apport au capital social, selon les documents constitutifs de La Pétrolière.¹⁰⁷ Le premier actif correspondait à un terrain à Lubumbashi que les sociétés ont évalué à 1 million de dollars. Le deuxième actif représentait ses «contacts professionnels et relations personnelles dans le secteur administratif et le domaine technique de la République démocratique du Congo.» Les entreprises ont estimé cette contribution à 1,5 million de dollars.¹⁰⁸

En 2011, La Pétrolière avait un contrat avec la compagnie publique d'électricité d'une valeur de 154 780 dollars pour fournir «des rubans adhésifs et autres choses.»¹⁰⁹ En 2009, la Commission économique et financière du Parlement congolais a soulevé des questions sur deux marchés publics, d'une valeur totale de plus de 3 millions de dollars, passés entre La Pétrolière et le ministère de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement du pays.¹¹⁰ La plupart de l'argent a été affecté à des programmes visant à «former les jeunes au travail du bois», même si La Pétrolière est censée importer des produits pétroliers, selon ce qu'indiquent ses documents constitutifs. La commission ECOFIN a déclaré que le ministère de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement n'avait pas respecté les procédés financiers et d'appels d'offres en vigueur pour pouvoir privilégier cette société.

Le GEC n'a pas été en mesure de trouver les documents officiels relatifs au commerce d'hydrocarbures de La Pétrolière.

e) Five Forty DRC S.P.R.L.

Five Forty DRC, une compagnie aérienne et entreprise de transport, représentait un autre partenariat entre Osifal et la branche de Sentinelle International Group Ltd. immatriculée aux îles Vierges britanniques.¹¹¹ Tout comme pour La Pétrolière, Sentinelle a contribué à hauteur de 8 millions de dollars en espèces en apport au capital alors que la valeur des «relations professionnelles et personnelles» d'Osifal a permis de couvrir sa contribution de 2 millions de dollars.¹¹²

f) Hebron Holdings Congo

Hebron Holdings Congo est, ou a été, la propriété d'Osifal à hauteur de 50%. Hebron Holdings S.A. Pty, immatriculée en Afrique du Sud environ trois semaines avant la création de la succursale du Congo en juin 2008, détient l'autre moitié.¹¹³

Hebron est une autre entreprise ayant divers intérêts commerciaux mais peu d'activités connues: ses documents constitutifs indiquent qu'elle est impliquée dans le commerce de l'or et des diamants, dans le génie civil et la construction industrielle, les transports, la finance et les fonds d'investissement, le marketing alimentaire et de produits industriels et les télécommunications.

Selon ses documents constitutifs, la joint-venture a été créée pour exploiter neuf zones minières dont les licences sont détenues par Osifal, bien que les documents révisés par le GEC n'indiquent pas de quelles licences il s'agit.¹¹⁴ À partir de janvier 2017, la société détenait quatre permis de prospection minière sous le nom d'Hebron Holding DRC dans le Kasai Occidental, riche en diamants.¹¹⁵ Le GEC n'a pas trouvé d'autres documents officiels détaillant son statut actuel.

g) COMINCA - La Congolaise des Mines et des Carrières

COMINCA était une compagnie minière créée en 2004.¹¹⁶ La fille du président Kabila, Sifa, qui avait quatre ans à l'époque, était actionnaire minoritaire dans l'entreprise. COMINCA détenait des licences d'exploitation de cuivre, de cobalt, d'or, d'étain et de diamants, selon le Cadastre minier.¹¹⁷ La société ou certains de ses actionnaires avaient apparemment passé un accord provisoire avec la société diamantaire De Beers mais celui-ci n'a jamais été conclu en raison d'un désaccord entre les actionnaires de COMINCA impliquant Sifa.¹¹⁸ Un autre associé de l'entreprise était son oncle, Patrick Bologna, qui est actuellement député national et est marié à la sœur de la Première dame, Olive Kabila. Fin 2005, Bologna a repris l'entreprise avec d'autres proches parents de la famille alors que Sifa ne faisait plus partie de l'actionnariat. En juin 2011, Bologna et sa famille ont cédé leurs parts.¹¹⁹ COMINCA semble ne plus avoir déposé de licences d'exploitation minière.



3. Jaynet Désiré Kabila Kyungu

Jaynet Kabila est née à Hewa Bora sur le territoire de Fizi, dans le Sud-Kivu, en juin 1971, et a grandi principalement en Tanzanie. Juste après l'assassinat de son père en 2001, elle a commencé à constituer des entreprises en Tanzanie, aux États-Unis, à Panama, sur l'île de Niue et au Congo.¹²⁰ Elle détient ou a détenu directement ou indirectement des parts dans au moins 28 sociétés au cours des quinze dernières années. Par l'intermédiaire de ces sociétés, elle possède des parts dans plus d'une centaine de licences d'exploitation minière.¹²¹

Elle est aussi la présidente de la Fondation Mzee Laurent-Désiré Kabila, qui, si l'on en croit ses statuts, est une organisation qui travaille auprès des populations vulnérables: les veuves, les orphelins de guerre, les malades atteints du VIH et les enfants soldats.¹²²

En 2011, elle a été élue députée nationale de Kalemie, la capitale lacustre de ce qui s'appelle désormais la province du Tanganyika. En tant que fonctionnaire, elle est assujettie aux lois relatives à la déclaration du patrimoine et aux conflits d'intérêt. Le Code de conduite de l'Agent publique de l'État ne lui interdit pas de faire des affaires.

a) Keratsu Holding Ltd.

L'un des actifs d'exploitation le plus précieux de la famille Kabila est probablement sa participation indirecte dans Vodacom Congo, propriété de Jaynet Kabila. Vodacom Congo est l'un des plus importants opérateurs de téléphonie mobile du pays. Il représentait 8,5 millions d'abonnés en mars 2016 et gère Mpesa, un système d'opérations bancaires en ligne réputé.¹²³

L'entreprise est contrôlée par le groupe Vodacom en Afrique du Sud qui détient 51% des parts par l'intermédiaire d'une filiale basée sur l'île Maurice.¹²⁴ L'actionnaire majoritaire du groupe Vodacom est la société londonienne Vodafone, l'un des plus grands opérateurs de téléphonie au monde.¹²⁵ Le groupe Vodacom a créé Vodacom Congo au moment de signer, le 11 décembre 2001,¹²⁶ un contrat de joint-venture avec une entreprise dénommée Congoise Wireless Network, propriétaire d'une licence d'exploitation de téléphonie mobile. CWN conserve 49% des parts de l'entreprise.

Parmi les actionnaires de CWN se trouve une entreprise appelée Keratsu Holding Ltd. qui détient indirectement 19,6% des parts de l'entreprise.¹²⁷ Keratsu a été constituée en juin 2001 sur la petite île de Niue, dans le Pacifique Sud, seulement six mois avant la création de Vodacom Congo.¹²⁸ L'entreprise représente une participation indirecte de 4,8% dans Vodacom Congo pour Jaynet Kabila.

Les documents constitutifs issus du registre des sociétés de Niue indiquent qu'elle est copropriétaire de la société avec Feruzi Kalume Nyembwe, qui a aussi été le coordinateur de la Fondation Mzee Kabila, gérée par Jaynet Kabila.¹²⁹ Feruzi et Jaynet Kabila se connaissent depuis longtemps: Feruzi est le fils de Didier Kazadi Nyembwe, l'ancien chef de l'agence de renseignements du Congo, l'ANR, et ami proche de Laurent-Désiré Kabila.¹³⁰

b) Acacia (anciennement Grand Congo)

Au moins jusqu'en septembre 2014, les propriétaires d'Acacia sont Jaynet, Sifa, la fille de 16 ans du président Kabila, Masengo, le frère du Président, et Emmanuel Adrupiako, son conseiller financier. Deux autres personnes sont actionnaires minoritaires.¹³¹ Même si l'actionariat a changé au fil du temps, Jaynet Kabila a toujours fait partie de l'entreprise, d'après la révision de documents représentant plus de 10 ans d'activité d'Acacia faite par le GEC au registre officiel du Congo. Jaynet a signé les documents constitutifs de la société les plus récents au nom de son frère Masengo et de sa nièce Sifa.¹³²

Acacia possède directement 43 licences d'exploitation de diamants et est actionnaire minoritaire à Kwango Mines,¹³³ qui en détient 53. L'ensemble de ces licences couvre une distance d'environ 725 km le long de la frontière sud entre le Congo et l'Angola.¹³⁴ Ces licences permettent aussi d'exploiter plusieurs rivières dans la province du Bandundu réputées pour leur richesse en diamants. La superficie totale initiale de 21 948 km² correspondant aux licences d'exploitation de Kwango semble être plus importante que les 20 000 km² autorisés par le Code minier.¹³⁵ Toutes les licences d'Acacia et de Kwango sont actuellement concernées par la situation de force majeure, selon le Cadastre minier.¹³⁶ Acacia a, depuis des années, un différend avec Delrand Resources Ltd., une société d'exploitation de diamants canadienne cotée en Bourse à Toronto, concernant une option d'achat destinée à accroître la superficie de certaines de ses licences.¹³⁷

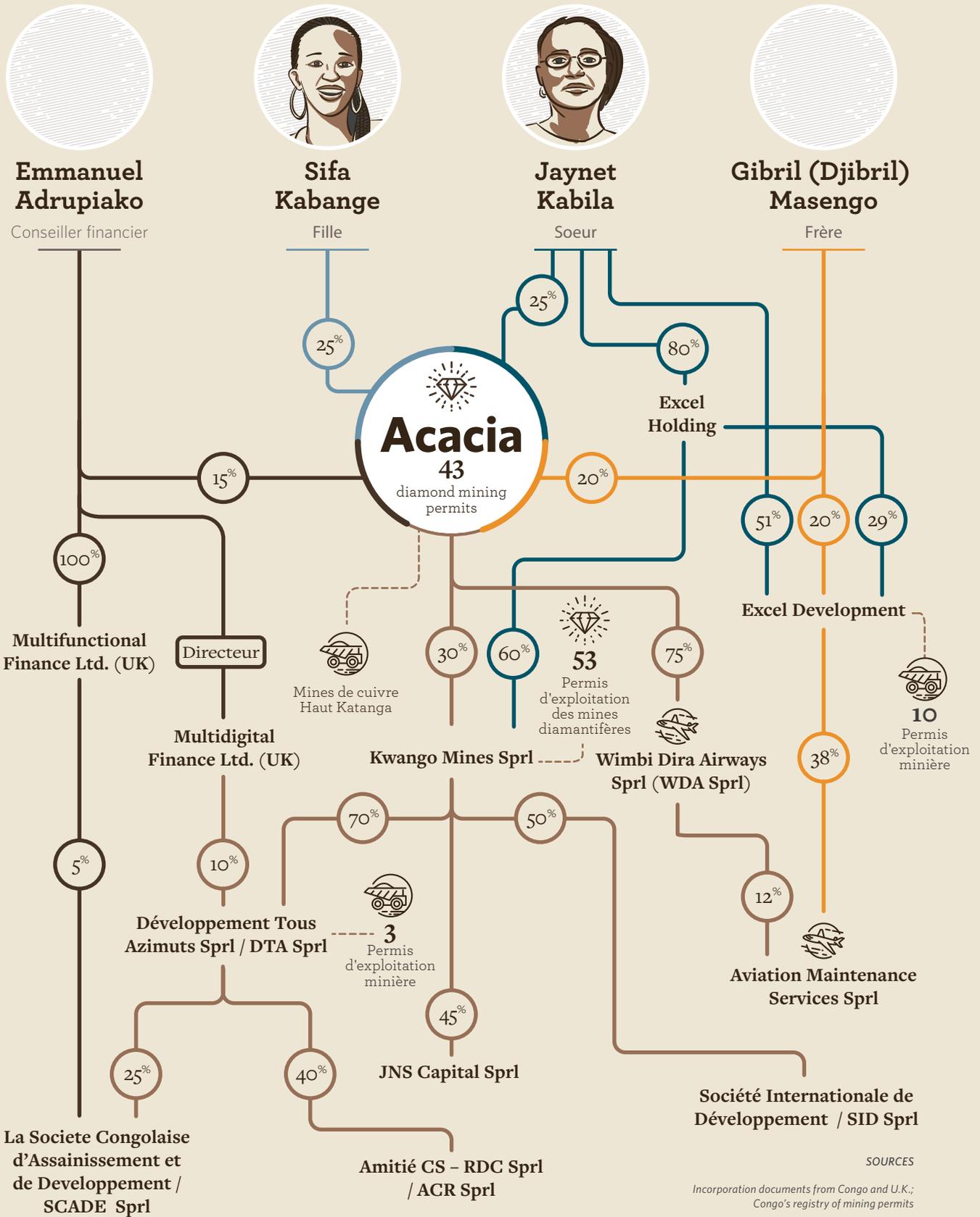


Figure 9 | La complexité de la structure actionariale d'Acacia

Il existe actuellement une activité artisanale d'extraction de diamants dans au moins certaines zones d'exploitation d'Acacia et de Kwango, selon Bloomberg News.¹³⁸ Pourtant, le GEC n'a trouvé aucune preuve indiquant que l'une ou l'autre des entreprises ait déclaré des exportations de diamants dans les archives accessibles au public du ministère des Mines ou dans les dépôts de déclaration faits à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Quand Acacia et Kwango ont obtenu pour la première fois leurs licences d'exploitation, la production de diamants était l'industrie congolaise la plus lucrative. En 2003, au moment de la création de Kwango, le revenu des exportations officielles de diamants au Congo dépassait les 584 millions de dollars et représentait plus des trois-quarts des recettes d'exportation du pays.¹³⁹

En plus de posséder des licences d'exploitation de diamants, Acacia était l'actionnaire principal de Wimbi Dira Airways, qui a opéré au Congo entre 2003 et 2011 mais n'est plus active aujourd'hui.¹⁴⁰ Selon deux publications spécialisées dans l'industrie aéronautique, le parc aérien de Wimbi Dira se composait de treize ou quatorze grands avions durant cette période.¹⁴¹ Par l'intermédiaire de Wimbi Dira, Acacia détenait quelques parts dans une société de maintenance d'avions.¹⁴²

Les documents constitutifs d'Acacia indiquent qu'en plus de la prospection et de l'exploitation minières, la société est

aussi impliquée dans des activités de placement, le BTP et l'immobilier. Un décret du Ministère de l'environnement datant de 2005 laisse entendre que l'entreprise commercialisait aussi du bois.¹⁴³ Selon une enquête faite sur les permis de coupe de 2003, sous son ancienne raison sociale, Grand Congo, Acacia avait le droit d'exploiter plus de 275 597 hectares de forêts dans l'ancienne province de l'Équateur.¹⁴⁴

Acacia exploite également, ou a exploité, au moins trois concessions minières artisanales de cuivre et de cobalt connues sous les noms de Monde Arabe, Kansonga et Katekete (Kateketa), selon un rapport de 2014 fait par la société de conseil française SOFRECO, qui a été commandée par le programme Promines de la Banque mondiale au Congo.¹⁴⁵ Les trois concessions se trouvent sur une zone de permis de Gecamines, dans les environs de Luisha dans la province du Haut-Katanga.¹⁴⁶ Le rapport indique que les artisans mineurs de ces sites miniers «n'ont pas de contrat de travail et ne reçoivent aucune protection sociale». Selon les témoignages obtenus de «nombreux artisans mineurs» travaillant dans les concessions ou près de celles-ci, les agents d'Acacia - d'origine libanaise, selon le rapport - sont protégés par des soldats congolais. «Ces soldats veillent, parfois de façon brutale, à ce que les artisans mineurs vendent leur production aux propriétaires des sites d'exploitation d'où ils extraient le minerai, et à personne

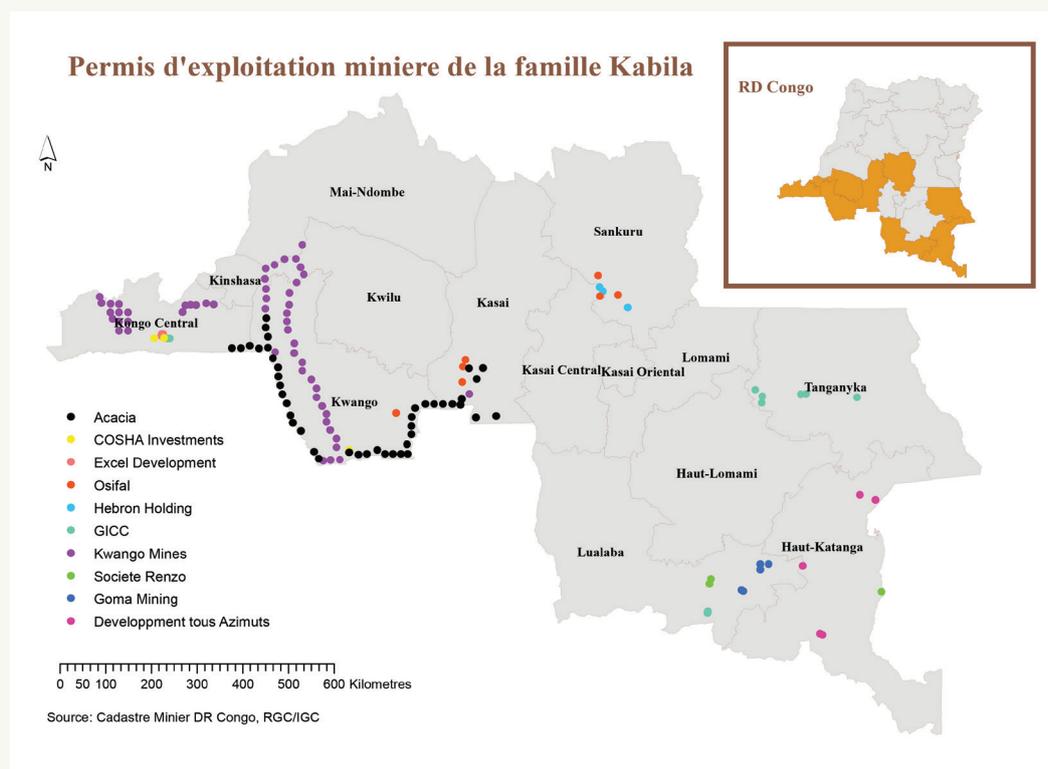


Figure 10 | Cette carte exclut quelques concessions ailleurs dans le pays et trois concessions à Kinshasa et au Lualaba de Sycamore Investments et Kalongwe Mining.

SOURCES

Company incorporation documents from Congo and Tanzania; Congo's registry of mining permits

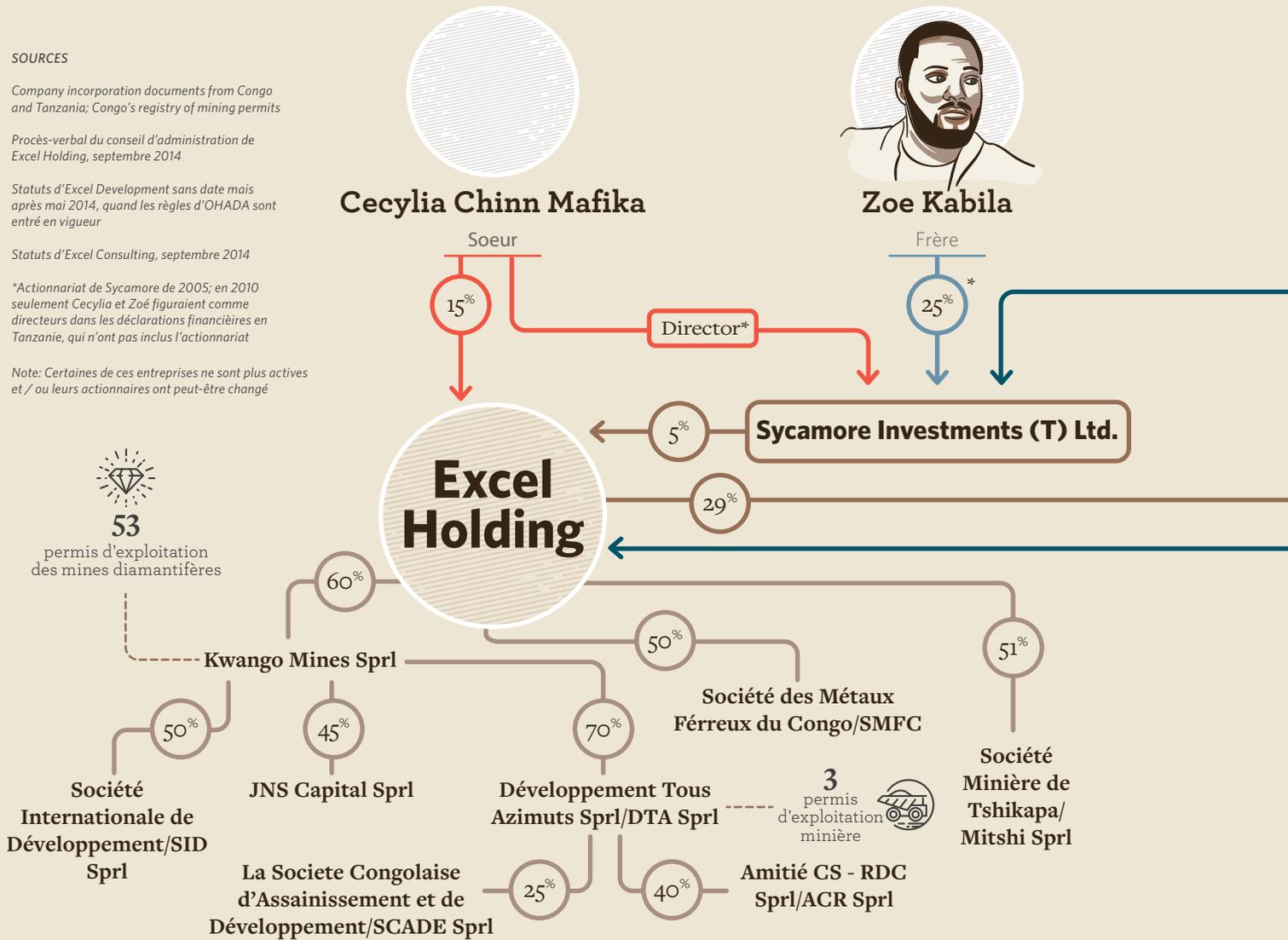
Procès-verbal du conseil d'administration de Excel Holding, septembre 2014

Statuts d'Excel Development sans date mais après mai 2014, quand les règles d'OHADA sont entré en vigueur

Statuts d'Excel Consulting, septembre 2014

*Actionariat de Sycamore de 2005; en 2010 seulement Cecylia et Zoé figuraient comme directeurs dans les déclarations financières en Tanzanie, qui n'ont pas inclus l'actionariat

Note: Certaines de ces entreprises ne sont plus actives et / ou leurs actionnaires ont peut-être changé



d'autre. Les prix d'achat fixés par les compagnies minières sont inférieurs à ceux du marché et donc très défavorables aux artisans mineurs.»¹⁴⁷

Ni SOFRECO ni le GEC n'ont été en mesure de savoir si Acacia était légalement autorisée à exploiter les concessions minières de Gecamines. Cette dernière ne mentionne pas Acacia comme l'un de ses associés et n'a divulgué aucun contrat signé avec Acacia l'autorisant à extraire des minerais de ses concessions.¹⁴⁸ Si de tels contrats existent, Gecamines a le devoir de les publier.¹⁴⁹ Quand le GEC est allé visiter la concession de Katekete en septembre 2016, deux soldats de la Garde républicaine protégeaient le site, et les artisans mineurs de la région ont déclaré que la mine était sous le contrôle de la famille présidentielle.

L'immense étendue de la zone de permis d'exploitation d'Acacia et de Kwango signifie qu'elles devraient verser

des paiements considérables à l'État chaque année, conformément aux règlements du Code minier.¹⁵⁰ Selon des organisations de la société civile, en 2011, Acacia aurait dû payer 823 332 dollars et Kwango Mines, 1 009 408 dollars seulement en droits superficiaires.¹⁵¹ Toute compagnie minière ayant payé en 2011 plus de 500 000 dollars au gouvernement devait aussi les déclarer à l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction¹⁵² (le seuil de déclaration à l'ITIE a été réduit à 200 000 dollars en 2014).¹⁵³ Aucune des deux ne l'a fait, d'après le rapport de l'ITIE de 2011. Le Congo a bien fait une déclaration unilatérale sur Acacia cette année-là, rapportant que l'entreprise avait seulement payé 81 662 dollars en droits superficiaires; cependant aucun paiement de droits de la part de Kwango n'a été mentionné.¹⁵⁴ Leurs licences d'exploitation étant toutes sujettes au statut de force majeure, les deux entreprises n'ont plus maintenant l'obligation de répondre à ces exigences.¹⁵⁵

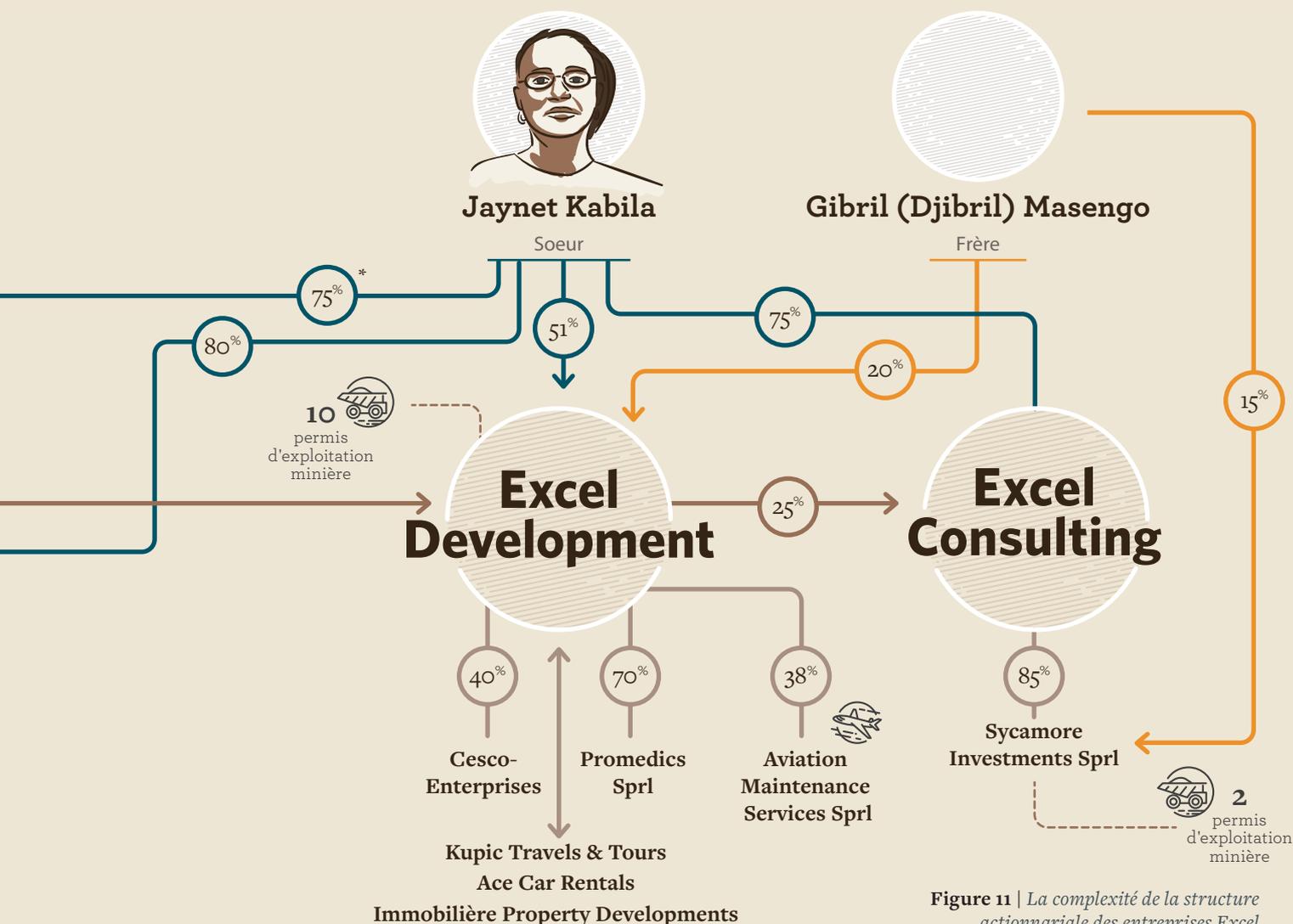


Figure 11 | La complexité de la structure actionnariale des entreprises Excel

c) Les trois Excel: Developing, Holding et Consulting¹⁵⁶

Trois des entreprises liées à Jaynet Kabila et à d'autres membres de la famille utilisent la raison sociale «Excel» et sont imbriquées de différentes manières, à la fois confuses et élaborées. Jaynet est la principale actionnaire des trois sociétés. Certaines de ces entreprises possèdent directement des licences d'exploitation minière et, indirectement, des compagnies minières, des sociétés importatrices de produits pharmaceutiques, d'anciennes compagnies aériennes, et proposent aussi des services de conseil et financiers. Toutes ces entreprises se trouvent au 83, avenue de la Justice à Kinshasa.

▪ Excel Development

Jaynet Kabila est l'actionnaire principale d'Excel Development (51% des parts), alors qu'Excel Holding en détient 29% et son frère Masengo 20%.¹⁵⁷ Excel Development possède directement 10 licences d'exploitation de carrières dans le

Kongo-Central.¹⁵⁸ C'était le plus gros actionnaire d'Aviation Maintenance Services S.P.R.L., qui appartenait aussi en partie à la compagnie aérienne Wimbi Dira.¹⁵⁹ Ces deux entreprises semblent ne plus être opérationnelles.¹⁶⁰ Excel Development possédait 40% des parts dans Cesco Enterprises,¹⁶¹ une société de transport aussi impliquée dans l'exploitation du bois et le secteur des assurances et qui détenait 70% des actions de Promedics, un fournisseur de produits pharmaceutiques.¹⁶² Le GEC n'a pas pu trouver plus d'informations sur ces deux entreprises.

▪ Excel Consulting

Jaynet Kabila est la propriétaire directe de 75% d'Excel Consulting.¹⁶³ L'autre actionnaire est Excel Development. Excel Consulting détient 85% des parts de Sycamore Investments (Congo), qui possède des licences d'exploitation de carrières (voir ci-dessous).¹⁶⁴ Les seules informations sur l'entreprise auxquelles a pu accéder le GEC se trouvent dans le profil

Les richesses du Président:

L'entreprise familiale des Kabila

LinkedIn de son directeur général, Herman Mbonyo.¹⁶⁵ Ce profil indique qu'Excel Consulting a été impliquée dans le «conseil stratégique, la gestion et le suivi» de projets de plusieurs entreprises dont ISIS Congo, qui appartient à Zoé Kabila.¹⁶⁶ ISIS Congo détient le contrat de délivrance des permis de conduire et des cartes d'identité nationales.¹⁶⁷

▪ Excel Holding

Excel Holding appartient à 80% à Jaynet, à sa sœur Cecylia et à Sycamore Investment (T), leur société basée en Tanzanie.¹⁶⁸ Excel Holding détient 60% des parts de Kwango Mines, qui possède 53 licences d'exploitation de mines de diamants et un nombre considérable d'actions dans d'autres sociétés.¹⁶⁹ Excel Holding détient aussi 29% des parts d'Excel Development et, par l'intermédiaire de cette société, a une participation indirecte dans Excel Consulting.

d) Sycamore Investments (Tanzanie) & Sycamore Investments (Congo)

Sycamore Investments (T) a été constituée en 2001 à Dar es Salaam, en Tanzanie. En juillet 2001 et au 31 décembre 2005, ses actionnaires officiels étaient Jaynet Ursula Kyungu et Zoé Francis Mtwale.¹⁷⁰ Alors que tous deux figurent dans ces documents comme citoyens tanzaniens, les dates de naissance qui apparaissent dans les documents constitutifs en Tanzanie correspondent à celles de Zoé et Jaynet Kabila.

D'après les documents de l'entreprise, Sycamore (T) est impliquée dans une large gamme d'activités, allant de l'agriculture à l'industrie minière, de l'hôtellerie à la restauration, en passant par l'immobilier. Un document d'enregistrement de l'entreprise de 2010 mentionne une sœur, Cecylia Mtwale, et Zoé Francis Mtwale comme directeurs de la société.¹⁷¹

Une autre entreprise, dont la raison sociale est Sycamore Investments, a été immatriculée au Congo en janvier 2012, juste après l'élection de Jaynet et Zoé au Parlement. La filiale congolaise de Sycamore Investments appartient à hauteur de 15% à son frère Masengo, et 85% des parts sont détenues par Excel Consulting, rendant Jaynet Kabila actionnaire majoritaire de la société. L'entreprise détient deux permis d'exploitation de carrières à la périphérie de Kinshasa, bien qu'au moins une de ces licences soit passible de confiscation pour non-paiement des droits requis, selon le diagramme en ligne du Cadastre minier.¹⁷² D'après ses documents constitutifs, Sycamore est impliquée dans plusieurs autres

PARTICULARS OF THE DIRECTORS OR MANAGERS (a) OF SYCAMORE INVESTMENTS (T) LIMITED

The Present Christian Name and Surname	Any former christian name or names or surname	Nationality	Nationality of origin (If other than the present Nationality)
Jaynet Ursular Kyungu	None	Tanzanian	None
Zoe Francis Mtwale	None	Tanzanian	None
Cecylia Mtwale	None	Tanzanian	None

Figure 12 | Extrait des documents constitutifs de Sycamore (T)

secteurs, mais le GEC n'a pas été en mesure de trouver plus d'informations à ce sujet.

Comme beaucoup d'autres entreprises de la famille, l'adresse physique de Sycamore (Congo) est le 83, avenue de la Justice, à Kinshasa.

e) Congotel

Un an après l'accord signé avec Vodacom, Feruzi Kalume Nyembwe et Jaynet Kabila ont créé une autre entreprise de télécommunications, La Congolaise de Télégraphe & Télécommunication S.P.R.L., (Congotel), en mai 2002.¹⁷³ Les documents constitutifs indiquent Feruzi et Jaynet Ursula Kyungu comme actionnaires à parts égales à Congotel, et mentionnent Fizi et le 4 juin 1971 comme lieu et date de naissance de Jaynet Ursula Kyungu, exactement les mêmes que ceux de Joseph Kabila, le frère jumeau de Jaynet Kabila.

f) Development Trade And Investment Company

Development Trade and Investment Company S.A.,¹⁷⁴ a été constituée à Panama le 16 janvier 2003 avec, comme présidente, Jaynet U. Kyungu - un autre nom de Jaynet Kabila.¹⁷⁵ La société a été créée un jour après que le conseiller financier du président Kabila, Emmanuel Adrupiako, ait implanté la société Morayo Investments S.A. à Panama, en utilisant les services des mêmes avocats et du même cabinet.¹⁷⁶

Development Trade and Investment a créé la société Carrefour de Développement/ CARDEV à Kisangani deux

ans plus tard, le 11 octobre 2005, puis a pris le contrôle de 80% de l'actionnariat.¹⁷⁷ Les documents constitutifs de CARDEV indiquent que la société est impliquée dans l'import-export, les minéraux précieux et semi-précieux, le secteur forestier, l'agro-industrie, les transports et le tourisme, entre autres secteurs d'activité. Zoé Mwazambala (sic) représentait cette société. Une société appelée Multidigital Finance était son «commissaire aux comptes», selon les procès-verbaux du conseil d'administration. Multidigital Finance était une société basée à Londres qu'Adrupiako avait créée, et dont les documents constitutifs indiquent qu'elle s'était investie dans les secteurs de la santé, de l'aide sociale et des soins dentaires.¹⁷⁸

Cinq ans plus tard, le 21 juillet 2010, CARDEV met en place Strategic Metals and Technologies (Stramet Congo), une société destinée à l'extraction et au traitement des minéraux, dont le siège est aussi à Kisangani. CARDEV a pris 25% des parts de Stramet, alors que 75% sont allés à SPI, la société mentionnée précédemment qui appartient en partie à Zoé Kabila.¹⁷⁹

À ce jour, on ne sait pas de façon claire ce que font en réalité ces sociétés, ni ce qu'elles ont fait. Les documents de CARDEV mentionnent une adresse correspondant à la société panaméenne de Jaynet Kabila, Development Trade And Investment Company, qui se trouve être celle de Grant Thornton Révision et Conseil, au Luxembourg, «une société spécialisée dans l'audit, la fiscalité, la comptabilité et le conseil aux entreprises dont l'objectif est de répondre aux besoins des personnes, des entreprises et d'autres organisations», selon son site Internet.¹⁸⁰ Le fait que la société ait besoin d'un comptable ou d'un expert-comptable commissaire aux comptes du Luxembourg suggère qu'elle a au moins des revenus ou en a eu dans le passé.

g) La Société de Développement Tous Azimuts (DTA)

La société de développement Tous Azimuts S.P.R.L. (DTA)¹⁸¹ a contrôlé de nombreuses entreprises au Congo, lesquelles étaient toutes liées à la famille présidentielle. Cette société a été créée le 28 décembre 2004 et appartient à 70% à Kwango Mines de Jaynet Kabila. DTA contrôle actuellement deux licences de prospection de mines de cuivre et de cobalt juste à l'est de Pweto, dans l'ancienne province du Katanga, ainsi qu'un permis d'extraction de sable et de gravier au nord de Lubumbashi.¹⁸²

En plus des licences d'exploitation minière, DTA gère une joint-venture dont la raison sociale est Amitié CS-RDC/ACR et qui a été constituée le 21 mars 2011 avec un partenaire coréen, Corenco (Korenc).¹⁸³ Les documents constitutifs d'ACR indiquent que l'entreprise est impliquée dans les secteurs des mines, du B.T.P, des transports et de la prospection pétrolière.

En 2008, DTA a créé la Société Congolaise d'Assainissement et de Développement, ou SCADE S.P.R.L.,¹⁸⁴ une entreprise basée à Kinshasa qui fait du développement communautaire, travaille dans les secteurs de l'extraction minière, de l'immobilier, de l'import-export, des transports, du BTP et du transport en commun. À part ses documents de constitution en société, les archives de SCADE n'apparaissent pas dans le Journal Officiel.

Le GEC n'a été en mesure de trouver aucune preuve de revenus ou d'investissements de ces sociétés. En 2008, DTA a tenté de lancer une petite fusée dans l'espace (Troposphere V) avec un rat à bord. La fusée s'est écrasée mais la vidéo de son lancement a fait le tour de la toile.¹⁸⁵

h) La Fondation Mzee Laurent-Désiré Kabila

La fondation Laurent-Désiré Kabila est implantée à Kinshasa et, selon ses textes fondateurs, intervient auprès des malades atteints du VIH et auprès d'autres populations vulnérables, en particulier de celles affectées par les guerres au Congo. Son conseil d'administration initial était composé de Jaynet Kabila et de sa sœur Joséphine, en plus du président de la Commission électorale congolaise de 2011, Pastor Ngoy Mulunda, et d'un partenaire de longue date de la famille, Theophas Mahuku.¹⁸⁶ Tout comme la fondation d'Olive Lembe Kabila, les archives de ses finances et de ses activités n'ont jamais été publiquement divulguées.



4. Zoé Kabila Mwanzambala

Zoé Kabila est né le 26 juin 1979 à Dar es Salaam, en Tanzanie. Il a un fils né en 2008 qui est un associé occasionnel dans ses sociétés.¹⁸⁷ Ses intérêts commerciaux se retrouvent dans de nombreux secteurs, que ce soit les diamants, le BTP, les chantiers routiers, l'extraction minière, les transports, ou les hydrocarbures et l'agriculture. Il possède plusieurs sociétés d'investissement et a récemment construit un hôtel, La Beviour, sur la côte atlantique du Congo, par l'intermédiaire de sa société Cosha Investments. Cosha détient également des permis d'extraction d'or et de diamant et a des parts dans la filiale congolaise de la chaîne de fast-food Nando. Grâce à ses filiales, Cosha détient encore davantage de licences d'exploitation minière et a pu signer des contrats avec de nombreuses entreprises pour produire de l'étain, du coltan, de l'or, du cuivre et du cobalt.¹⁸⁸ Indirectement, elle possède aussi la société qui imprime les permis de conduire congolais.¹⁸⁹ Une autre société appartenant à Zoé a fourni des services de conseil au projet minier Kamao d'Ivanhoe¹⁹⁰ - probablement la plus grande mine de cuivre inexploitée au monde¹⁹¹ - et, aussi, au projet minier de Sicomin, une exploitation de cobalt et de cuivre, qui est la pierre angulaire du contrat de 6,2 milliards de dollars (minéraux contre infrastructure) passé entre le Congo et la Chine.¹⁹² Moïse Ekanga, chef du bureau en charge du contrat avec la Chine, a travaillé Strategic Projects and Investments de Zoé d'occuper son poste actuel.¹⁹³

Zoé Kabila possède également un club de football, le Shark XI, ainsi qu'une salle de boxe et un club de gym, le Shark Club, à Kinshasa.¹⁹⁴

En 2011, il a été élu député national de Manono, dans le centre du Katanga, qui fait aujourd'hui partie de la province du Tanganyika. En tant que fonctionnaire, il est assujéti aux lois concernant la déclaration de patrimoine et les conflits d'intérêts. Le Code de conduite de l'Agent publique de l'État du Congo ne lui interdit pas de faire des affaires.

Il était copropriétaire de Number One Contracting Co., qui était le quatrième constructeur de routes le plus important du Congo entre, au moins, 2003 et 2008, et représentait environ 11% du marché de la construction, avec des ventes

moyennes se montant à 14 millions de dollars par an.¹⁹⁵ En 2005, le groupe a conclu deux contrats pour un montant total de 287 410 dollars avec des agences onusiennes dans le but de fournir du matériel aux chantiers routiers.¹⁹⁶

Son associé dans l'entreprise a obtenu des contrats de la Banque Mondiale pour construire des routes, des ponts et des maisons au Congo, ainsi qu'une assurance contre les risques politiques d'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), l'agence privée de développement du gouvernement américain. Alors que ce dernier avait déclaré dans un communiqué interne que l'entreprise n'était pas liée à des risques politiques, une vérification au préalable («due diligence») correctement réalisée aurait révélé la participation de Zoé à cette entreprise congolaise: son nom apparaît clairement dans les documents constitutifs de la société congolaise.¹⁹⁷ Même si au moment de ces contrats Zoé n'avait pas encore de mandat politique, il n'en était certainement pas moins considéré «une personne politiquement exposée» du fait de sa parenté avec le Président.¹⁹⁸

Zoé Kabila est aussi propriétaire d'une maison à Johannesburg, en Afrique du Sud, qu'il a achetée en 2007 pour cinq millions de rands, l'équivalent à l'époque de 709 000 de dollars.¹⁹⁹ Nombre de ses investissements se recourent avec ceux de ses frères et sœurs, comme cela a été décrit précédemment. D'autres investissements sont détaillés ci-dessous.

a) Cosha Investments

Zoé Kabila détient 90% des parts de Cosha Investments avec son associé de longue date et ami de la famille, Théophas Mahuku.²⁰⁰ L'entreprise possède huit licences d'exploitation minière - deux carrières dans le Kongo Central et six licences d'exploitation de diamants et d'or dans le nord-est de Kisangani, près d'Isiro.²⁰¹ Les huit licences sont déclarées en situation de force majeure. L'entreprise détient aussi 12,29% de parts directes dans la chaîne de fast-food Nando, au Congo.²⁰² Cosha possède 20% des parts d'Okapi Airlines, société précédemment appelée One Time Airlines, qui était en activité entre 2011 et 2014.²⁰³ La société a récemment construit un hôtel de luxe de 59 chambres, La Beviour, à Muanda, sur la côte atlantique du Congo. Le président Kabila a inauguré le complexe en 2016 en compagnie d'une importante délégation composée de dizaines de représentants du gouvernement de Kinshasa et de Matadi.²⁰⁴



Figure 13 | *Le complexe hôtelier La Beviour*²⁰⁵

• Générale Industrielle et Commerciale au Congo (GICC)

Plusieurs des investissements les plus significatifs de Zoé Kabila ont eu lieu via les 90% de participation de Cosha dans La Générale Industrielle et Commerciale au Congo, ou la GICC.²⁰⁶ La GICC détient 60% des actions de l'Imprimerie de Sécurité Informatique et Système (ISIS-Congo) qui a obtenu le marché de l'impression des permis de conduire au Congo.²⁰⁷

- Kalongwe Mining

La GICC détient aussi 10% des parts de Kalongwe Mining, un projet d'extraction de cuivre et de cobalt dirigé par la société australienne cotée en bourse Nzuri Copper Limited (dont l'ancienne raison sociale était Regal Resources). La GICC a vendu 30% de ses parts dans le projet à Regal/Nzuri en 2016 pour un montant total de 4 255 millions de dollars en espèces et 1 255 millions en actions.²⁰⁸ En février 2017, elle détenait aussi directement 5,8% des actions de Nzuri, d'une valeur estimée à 2,5 millions de dollars à l'époque.²⁰⁹

La GICC a acquis la licence d'exploitation de Kalongwe par l'intermédiaire d'une filiale d'Ivanhoe Mines Ltd. en 2011, pour 1,2 million de dollars, selon un communiqué officiel Regal datant de juin 2014 et selon le prospectus d'Ivanhoe relatif à son offre initiale.²¹⁰ Ivanhoe dit qu'un agent, jouissant des pouvoirs d'avocat, a mené la vente et que la société ne savait pas qu'il s'agissait du GICC.²¹¹ La prospection de Kalongwe effectuée par Nzuri a révélé des ressources présumées de plus

de 300 000 tonnes de cuivre contenu et de 42 000 tonnes de cobalt contenu, y explique-t-on.²¹²

La GICC détient aussi directement dix-huit licences d'exploitation minière, selon le Cadastre minier du Congo, alors que le site Internet de la société en mentionne un dix-neuvième. Treize licences sont sous le coup de cas de force majeure, y compris sept permis d'exploitation de carrières dans le Kongo Central, près de Tumba, et six licences de prospection d'étain et de coltan au nord de Manono, dans la province du Tanganyika.²¹³ Elle a récemment obtenu cinq autres permis de prospection en vigueur d'une filiale d'Ivanhoe.²¹⁴ Ni Ivanhoe, qui est cotée en bourse à la Bourse de Toronto, ni GICC n'ont annoncé publiquement les termes de cette entente. Ivanhoé a déclaré à CRG que la faible valeur des contrats signifiait qu'il n'était pas tenu de faire rapport en vertu de la législation applicable sur les valeurs mobilières. Selon Ivanhoe, le paiement total des cinq permis était de 200 000 dollars, et Ivanhoe a retenu une redevance de 5%.

- Moto Goldmines

En 2007, la société cotée en bourse Moto Goldmines Ltd. a employé les services de la GICC, en échange de 2 millions de dollars et de la possibilité d'obtenir des millions d'actions dans sa société, afin que celle-ci l'aide à obtenir les licences d'exploitation nécessaires à la mise en marche du projet Moto Gold dans le nord-est du Congo.²¹⁵ À l'époque Moto Goldmines écrivait:

«Afin d'accélérer le développement du Projet Moto Gold, la société Moto Goldmines Ltd. a engagé la Générale Industrielle et Commerciale au Congo (GICC), un groupe de conseil basé en RDC, pour qu'elle l'aide à obtenir le contrat de bail consolidé en négociant les documents nécessaires à la mise en place du projet Moto Gold et en obtenant toutes les autorisations et licences gouvernementales requises pour le développement du Projet Moto Gold.»

En 2009, Moto a donné près d'1 million d'actions à la GICC pour son travail.²¹⁶ Quelques mois plus tard, Randgold Resources et AngloGold Ashanti achetaient Moto Goldmines pour environ 500 millions de dollars.²¹⁷ Les actionnaires se sont vu offrir 4,47 \$ l'action, ce qui aurait rapporté au moins 4,3 millions de dollars à la GICC si elle était toujours en possession des 981 193 actions qu'elle avait préalablement reçues de la société. Le GEC n'a pu trouver trace de la participation exacte de la GICC à l'actionariat de Moto au moment de la vente.

- African Speciality Metals (ASM) et Tantale et Niobium du Tanganika (TaNbGANIKA).

Le site internet de la GICC mentionne aussi une autre société, ASM, qui gérait un projet d'étain et de coltan à Manono, qui était lui-même lié au groupe Cosha.²¹⁸ ASM est le sigle d'African Speciality Metals, une joint-venture avec Noventa, société australienne cotée en bourse, aujourd'hui dissoute.²¹⁹ D'après les documents de l'entreprise, Noventa contrôlait la moitié d'ASM, qui à son tour détenait 75% de Tantale and Niobium du Tanganika (TaNbGANIKA), une joint-venture avec COMINIÈRE, compagnie minière publique, pour exploiter deux licences d'extraction d'étain et de coltan à Manono.²²⁰ Ce contrat n'a jamais été divulgué,²²¹ en violation d'un décret gouvernemental.²²²

En 2012, Noventa a annoncé qu'elle prêterait 2,5 millions de dollars à ASM pour exploiter les licences,²²³ mais la société, n'ayant pas réussi à rembourser l'un de ses propres créanciers, a dû abandonner le projet en 2013.²²⁴ À ce jour, nous ne savons pas si ASM tente toujours d'exploiter le site avec un autre associé.

- Iverland

Selon son site Internet, la GICC a signé un contrat d'approvisionnement en carburant avec le projet de Kamao Copper S.A. d'Ivanhoe Mines Ltd. et avec Iverland S.A.R.L., qui dirige la mine de cuivre de Lupoto, en périphérie de Lubumbashi.²²⁵ Une fuite de documents de la BGFI DRC - détenue à 40% par une sœur de Kabila et dont le PDG est le frère adoptif de Zoé, Selemani - a révélé des informations qui prouvent que la société Iverland Mining Congo a versé 3 millions de dollars à Cosha Investments en décembre 2015.²²⁶

c) Kikwesa Farmland

Le 17 février 2010, le fils de Zoé Kabila, Nunez Taratibu Kabila, a obtenu 600 hectares de terres agricoles et de pâturages, dans la région de Kikwesa au Haut Katanga, du ministère des Affaires foncières.²²⁷ À cette époque, Nunez avait dix-huit mois.

d) Strategic Projects and Investments (SPI)

En 2006, alors qu'il n'avait que 27 ans, Zoé Kabila a apporté 10, 92 millions dollars au capital social de sa société, Strategic Projects and Investments (SPI), qui appartenait aussi en partie au conseiller personnel du président Kabila,

Augustin Katumba Mwanke.²²⁸ L'entreprise a été créée pour investir 15,5 millions de dollars dans des projets agricoles; principalement dans Ferme Espoir, décrite comme une branche de SPI dans les comptes-rendus de son conseil d'administration et qui maintenant appartient entièrement au président Kabila et à ses deux enfants.²²⁹

SPI détenait aussi 75% de Strategic Metals and Technologies (Stramet Congo), une société créée en 2010 pour l'exploitation minière, la transformation et le traitement des minéraux, et dont le siège social est situé à Kisangani.²³⁰

Moïse Ekanga, responsable du bureau en charge du contrat avec la Chine, est devenu le chef d'exploitation de SPI en janvier 2007.²³¹

e) Katanga Premier S.P.R.L. (KAP S.P.R.L.) & Tanga Logistics & Mining S.A. (TLM)

Zoé Kabila a constitué Katanga Premier en juin 2012 et en détient directement 60% des parts, alors que son fils en possède 30% et Theophas Mahuku 10%.²³² Ses documents constitutifs la décrivent comme une société spécialisée dans les télécommunications, l'industrie manufacturière, l'extraction minière, les douanes, le ciment, le tourisme, les technologies de l'information, la restauration rapide, l'immobilier, les services de courtage et l'architecture.

▪ Tanga Logistics & Mining S.A. (TLM)

Katanga Premier est actionnaire à 100% dans Tanga Logistics & Mining S.A. (TLM), entreprise de logistique, de travaux publics, d'ingénierie et de construction, basée au Katanga.²³³

Selon son site Internet, TLM est un sous-traitant de deux des plus grands projets miniers congolais, Kamao et Sicomines. Kamao est géré par la société canadienne cotée en bourse, Canadian Ivanhoe Mines Ltd., qui considère ce projet «comme le gisement de cuivre non exploité le plus important du monde.»²³⁴ Ivanhoe a été impliquée dans un litige avec le gouvernement congolais quand Kinshasa a bloqué la vente d'une grande quantité de ses actions dans la mine de Kamao au groupe chinois, Chinese Zijin Mining Group, en mai 2015.²³⁵ D'après des archives publiques d'août 2015, Ivanhoe a déclaré que la société avait recruté Tanga pour effectuer un certain nombre «de petits travaux de génie civil» dont «une route, un puisard, et une canalisation.»²³⁶ En septembre, le gouvernement a autorisé la vente à Zijin.

Rien ne prouve que le contrat avec TLM soit lié à une résolution du différend avec le gouvernement congolais. Lorsqu'il a été contacté, Ivanhoe Mines a déclaré que la société et ses représentants n'étaient jamais en contact avec Zoé Kabila au sujet de ces contrats et que TLM a échoué dans son offre pour un contrat beaucoup plus large d'une valeur de 37,47 millions de dollars.

TLM fournit les services de décapage, d'extraction, de dynamitage et de forage de la mine Mashamba West Mine de Sicominés, selon le site Internet de l'entreprise. Sicominés est le projet d'investissement unique le plus important de l'histoire du Congo - un projet minier de 3,2 milliards de dollars qui échange le cuivre et le cobalt congolais contre des investissements dans les infrastructures d'une valeur de 3 milliards de dollars.

d) Shark XI

Shark XI est une association à but non lucratif qui comprend un club de football, le Shark XI, une salle de boxe et un club de gym, le Shark Club, à Kinshasa.²³⁷ Le club a aussi un restaurant sur place. Comme pour la fondation Laurent Désiré Kabila et l'Initiative Plus OLK, ses états financiers ne sont pas accessibles au public.

e) Société Aketi (S.A. SARL)

Créée en 2016, la Société Aketi appartient à la femme de Zoé Kabila et à deux de ses enfants.²³⁸ (Lui-même n'est pas actionnaire direct.) Les documents constitutifs de la société indiquent qu'elle est impliquée dans la commercialisation, la distribution et le transport de pétrole et de gaz, l'ingénierie et la construction, les télécommunications, les agences de voyage et le tourisme, les assurances et l'agriculture, entre autres activités. Le GEC n'a pas été en mesure de trouver davantage d'informations sur la société.

CHAPITRE VI:

UNE AUTRE FAMILLE, D'AUTRES INVESTISSEMENTS

Nous avons également détaillé les cas de trois autres entreprises menées par des membres de la famille Kabila: un contrat minier controversé qui a entraîné la suspension du financement du FMI, une compagnie pétrolière et société de transport à Lubumbashi et un immeuble emblématique dans le centre-ville de Lubumbashi.

a) Comide & Goma Mining

Un membre de la famille a aussi été impliqué dans un projet d'exploitation de cuivre litigieux, la Congolaise des Mines et de Développement S.P.R.L. (Comide), qui a entraîné en 2012 l'annulation de l'accord de prêt du Fonds Monétaire International (pour un montant d'1 demi milliards de dollars) à la RDC. En 2011, le gouvernement a refusé de divulguer les informations nécessaires sur une transaction entre trois sociétés: Eurasian Resources Group,²³⁹ Straker International, une société appartenant au milliardaire israélien Dan Gertler, et Goma Mining, une société congolaise. Il s'agissait d'un échange complexe de licences entre les actionnaires de Comide et Goma Mining dans l'une des régions minières les plus riches du Congo. Lorsque le gouvernement a refusé de publier les contrats liés à la transaction, qui violait les règlements gouvernementaux congolais et les accords que le pays avait passés avec le FMI et la Banque mondiale, le FMI a décidé de suspendre son programme de prêt.²⁴⁰

À l'époque, les noms des propriétaires de Goma Mining n'étaient pas du domaine public, mais les archives de l'entreprise indiquent que Joséphine Tumaleo, la sœur du président Kabila, en est la présidente depuis la constitution de la société.²⁴² À partir de 2008, Tumaleo détenait également dix pour cent de l'entreprise, tandis qu'une autre entreprise, Big Mama Company, possédait le reste des parts. Le GEC n'a pas pu

trouver les documents constitutifs de Big Mama.²⁴² Les comptes-rendus de la réunion du conseil d'administration de Goma Mining montrent que la représentante de Big Mama était, à une période donnée, Nicole Mwamini. Selon une biographie de Laurent-Désiré Kabila, la mère de Joseph Kabila, Sifa Mahanya, avait une fille d'un premier mariage qui s'appelait Mwamini, bien que la biographie n'inclue pas son nom complet.²⁴³ Le GEC n'a pas été en mesure d'établir un lien entre Nicole Mwamini et la famille Kabila.

La décision du FMI de suspendre son programme de prêts a coûté au pays environ 225 millions de dollars en prêts, ainsi que la possibilité d'obtenir 87 millions de dollars en aide budgétaire de la part de la Banque africaine de développement. Les programmes du FMI agissent également comme baromètre pour de futurs investissements; l'absence d'un programme du FMI, qui inclut une surveillance des questions budgétaires, dissuade de nombreuses entreprises d'investir dans un pays instable comme la R.D. du Congo en raison de sa corruption.²⁴⁴

L'accord avec Comide montre que Goma Mining avait déjà été impliquée dans une transaction minière controversée. En 2007, Goma Mining a créé une joint-venture appelée Roq Mining, avec une filiale de la société suisse Ameropa Holding, pour extraire du cuivre au Katanga.²⁴⁵ Les deux entreprises ont rapidement fini devant les tribunaux pour résoudre un différend concernant des dividendes et des rétributions, et la procédure a duré au moins jusqu'en 2013. Ameropa n'est plus active au Congo. Goma Mining détient toujours les licences d'exploitation minière, selon le Cadastre minier du pays.²⁴⁶

Goma Mining

Société privée à responsabilité limitée

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2008

En date que dessous et à Kinshasa, au n° 83, de l'avenue de la Justice, dans la Commune de la Gombe, s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée **Goma Mining**, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à Lubumbashi et immatriculée au Nouveau registre du commerce de Lubumbashi, sous le numéro 9521 ;

Société constituée par acte reçu et enregistré en date du 25 juillet 2005 par Monsieur Kasongo Kilepa, Notaire de la Ville de Lubumbashi ;

Le capital social de la société est de 200.000\$ US (Deux cent mille dollars américains), représenté par 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de 100\$US (cent dollars américains), chacune.

1. Composition

Sont présents ou représentés :

- Madame Joséphine Tumaleo, résidant à Kinshasa, au n° 9 de l'avenue Okapi, Commune de Ngaliema, titulaire de 200 parts sociales, représentant 20.000\$ US, soit 10% du capital social ;
- la société Big Mama Company Sprl, titulaire de 1.800 parts sociales, représentant 180.000\$US, soit 90% du capital social, ayant pour gérante, Mademoiselle Nicole Mwamini, est représentée, uniquement aux fins des présentes, par Maître

b) Shaba Impex

En 2015, Shaba Impex appartient aux sœurs Kabila Cecylia Chinn Mafika (80%) et Makolo wa Ngoy Kabila (20%), qui est également connue sous le nom de Makie Wangoi.²⁴⁷ La société a plusieurs filiales, y compris une agence de voyage basée en Tanzanie, une boîte de nuit, un magasin de vêtements et une compagnie pétrolière congolaise, Shaboil, qui «gère un dépôt moderne d'une capacité de 4,8 millions de litres à Ruashi et des stations-service à Lubumbashi», selon une version archivée du site Internet de Shaba Impex.²⁴⁸ La société est aussi apparemment impliquée dans le commerce de minerai: Shaba Impex vend du cuivre «et d'autres minerais» sur Alibaba, la version chinoise d'Amazon.²⁴⁹

c) Licence d'exploitation minière n° 13115

En 2015, Shaba Impex²⁵⁰ a été impliquée dans une transaction inhabituelle concernant une licence d'exploitation minière située juste à l'est de Lubumbashi. En 2014, Chemaf, la compagnie minière basée à Lubumbashi, s'est séparée d'une petite partie de sa licence PE 12113, l'a renumérotée PE 13115 pour la céder à Shaba Impex.²⁵¹ Au lieu d'exploiter la concession, Shaba Impex a transféré la licence à une entreprise appelée African Mines Congo, ou AMC, après moins d'un an. AMC est basée à Kinshasa. Le GEC n'a pas été en mesure de trouver ses documents constitutifs.

En réponse à une correspondance du GEC, un représentant de Chemaf

a expliqué que cette partie de leur concession était occupé par des agriculteurs "sous gestion de Shaba Impex," et comme il n'y a pas de minerais ils ont décidé de la céder. Chemaf a aussi insisté qu'ils n'ont pas eu de transaction avec la famille Kabila.²⁵²

d) Le bâtiment Betamax à Lubumbashi

Le siège de Shaba Impex Congo était situé à Lubumbashi, dans le «bâtiment Betamax», un bâtiment emblématique au cœur de la ville qui abritait autrefois un cinéma populaire. En 2007, Makolo

wa Ngoy a obtenu le titre de propriété officiel du terrain et du bâtiment.²⁵³ Selon la presse congolaise, une ordonnance du tribunal lui a permis d'expulser les entreprises qui louaient des locaux commerciaux dans le bâtiment. Du personnel du tribunal et environ quarante policiers sont arrivés à tôt le matin pour évincer les propriétaires des magasins.²⁵⁴ Des procès concernant la propriété du bâtiment sont toujours en cours actuellement.²⁵⁵

Aujourd'hui le bâtiment est en cours de démolition et de remplacement.

Avant d'avoir été rasé, on pouvait voir, juste au-dessus des arches de la façade arrondie rouge et blanche du bâtiment, une pancarte qui disait «Bâtiment Shaba Impex - Lubumbashi». Le bâtiment accueillait également Renzo, une société contrôlée par Sissy, une autre sœur, selon ce qu'indiquaient les panneaux qui se trouvaient sur ses murs en septembre 2016. Cet édifice était protégé par des membres de la Garde républicaine, qui ont déclaré qu'il appartenait à la famille présidentielle.²⁵⁶



REPERTOIRE DES TITULAIRES DES DROITS VALIDES CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2015

N°	TITULAIRES	NIF	N° PERMIS	TYPE PERMIS	STATUT	ACTES ADMINISTRATIFS	DATE D'OCTROI	DATE D'EXPIRATION	SUPERFICIE (CARRÉS)
320	CHEMAF KAPAMBA	A0708211J	1526	PE	Actif		09/09/06	08/09/36	12
321	CHEMAF KAPAMBA	A0708211J	2790	PE	Actif		27/03/12	26/03/42	194
322	CHEMAF KATANGA MINING SPRL	A0708211J	2477	PR	Actif		22/09/14	21/09/19	116
323	CHEMAF KATANGA MINING SPRL	A0708211J	12424	PR	Actif		08/04/11	07/04/16	39
324	CHEMAF KATANGA MINING SPRL	A0708211J	12744	PR	Actif		20/04/12	19/04/17	324
325	CHEMAF KATANGA MINING SPRL	A0708211J	12745	PR	Actif		20/04/12	19/04/17	137
326	CHEMAF MAKALA	A0708211J	1430	PE	Actif		03/09/09	02/09/39	17
327	CHEMAF MAKALA	A0708211J	1431	PE	Actif		15/09/11	14/09/41	12
328	CHEMAF MAKALA	A0708211J	1432	PE	Actif		26/12/14	25/12/44	15
329	CHEMAF MAKALA	A0708211J	1434	PE	Actif		15/09/11	14/09/41	5
330	CHEMAF MAKALA	A0708211J	1435	PE	Actif		19/11/07	18/11/37	135
331	CHEMAF MAKALA	A0708211J	1524	PE	Actif		26/12/14	25/12/44	38
332	CHEMAF MAKALA	A0708211J	2115	PE	Actif		15/09/11	14/09/41	101
333	CHEMAF MAKALA	A0708211J	2121	PE	Actif		08/10/11	07/10/41	21
334	CHEMAF MAKALA	A0708211J	2756	PE	Actif		03/09/09	02/09/39	66
335	CHEMAF MAKALA	A0708211J	4613	PE	Actif		26/09/05	25/09/35	107
336	CHEMAF MAKALA	A0708211J	11557	PE	Actif		01/09/09	31/08/39	48
337	CHEMAF MAKALA	A0708211J	12489	PE	Actif		15/09/11	14/09/41	14
338	CHEMICAL OF AFRICA Sarl	A0708211J	577	PE	Actif	Contrat d'Hypothèque avec FBN BANK (UK) Limited	12/09/11	11/09/26	6
339	CHEMICAL OF AFRICA Sarl	A0708211J	1536	PE	Actif		26/1/09	25/01/39	17
340	CHEMICAL OF AFRICA Sarl	A0708211J	12113	PE	Actif-En cours de Cession Partielle	Contrat d'Hypothèque avec FBN BANK (UK) Limited et Contrat de Cession partielle à SHABA IMPEX	23/08/12	22/08/42	90
341	CHEMICAL OF AFRICA Sarl	A0708211J	12370	PR	Actif		18/09/14	17/09/19	184
342	CHEMICAL OF AFRICA Sarl	A0708211J	12371	PR	Actif		18/09/14	17/09/19	400



REPERTOIRE DES TITULAIRES DES DROITS VALIDES CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2015

N°	TITULAIRES	NIF	N° PERMIS	TYPE PERMIS	STATUT	ACTES ADMINISTRATIFS	DATE D'OCTROI	DATE D'EXPIRATION	SUPERFICIE (CARRÉS)
56	ADAMANTES SARL	A1403076K	1274	PEPM	Actif		10/03/15	09/03/20	25
57	Adele NDALA		9886	PR	Actif-En Force Majeure		18/03/09	17/03/14	10
58	ADVANCED MINERALS DRC SPRL	A1216560E	7493	PR	A déchoir pour non paiement		01/07/07	24/06/14	36
59	ADVANCED MINERALS DRC SPRL	A1216560E	7706	PR	Actif-En Déchéance. NonCommencement		01/07/12	24/06/14	8
60	ADVANCED MINERALS DRC SPRL	A1216560E	7707	PR	A déchoir pour non paiement		01/07/07	24/06/14	6
61	ADVANCED MINERALS DRC SPRL	A1216560E	7708	PR	Actif-En Déchéance. NonCommencement		01/07/07	24/06/14	4
62	ADVANCED MINERALS DRC SPRL	A1216560E	11031	PR	Actif-Transformation PR en PE		01/07/09	30/06/14	6
63	AFRICA RESOURCES SARL	A1501938Z	674	PEPM	Actif	Cession de Nanzambi Mining Corporation	08/11/07	07/11/17	36
64	AFRICA MINES CONGO "AMC"		13115	PE	Actif	Cession de Shaba Impex	11/03/14	22/08/42	9
65	AFRIMINES RESOURCES Sprl	A0708632R	11140	ARPC	Actif-Transformation ARPC en AACP		26/09/09	25/09/10	5
66	AFRIMINES RESOURCES Sprl	A0708632R	22750	ARPC	Actif-Transformation ARPC en AACP		26/09/09	25/09/10	7

Analyse

La République démocratique du Congo entre dans une période extrêmement violente et instable. Le processus électoral ayant pris du retard,²⁵⁷ les élections nationales n'ont pas eu lieu à la fin de 2016 comme l'exige la Constitution. Cependant l'opposition et le gouvernement sont parvenus à un accord, le 31 décembre 2016, permettant au président Kabila de rester au pouvoir jusqu'à fin 2017, tout en respectant un accord de partage des pouvoirs avec l'opposition pour surveiller le gouvernement en transition. Toutefois, la mise en œuvre de cet accord s'est enlisée dans la controverse depuis le 7 avril 2017, date à laquelle Kabila a nommé Bruno Tshibala, un chef d'opposition dissident, comme premier ministre.

Néanmoins, ce rapport souligne des problèmes politiques de gouvernance qui vont au-delà de la transition pacifique et démocratique du pouvoir exécutif. Les élections, à elles seules, ne suffiront pas pour faire face à la violence, à la pauvreté et à la corruption qui minent ce pays. Les élections en RDC ont, en grande partie, permis que le pouvoir reste entre les mains des élites politiques. Sous ce gouvernement, la richesse a été extrêmement peu redistribuée et les investissements en infrastructure, création d'emplois et développement de services sociaux ont été rares. Tout au long du processus de paix, la communauté internationale et les élites congolaises ont, de la même manière, concentré leurs efforts sur les ornements des institutions démocratiques - création d'institutions parlementaires nationales et provinciales, consolidation de l'autorité de l'État et cadre constitutionnel libéral - mais n'ont pas réussi à initier des changements à l'intérieur de ces institutions pour les rendre plus transparentes face aux citoyens du pays.

Le fait de pouvoir mettre les élites politiques face à leurs responsabilités fait cruellement défaut en RDC. Dans ce rapport, nous avons souligné les

faiblesses structurelles liées à la gouvernance au Congo: une législation ambiguë portant sur les conflits d'intérêts, des dossiers juridiques et fiscaux difficilement disponibles et un manque de transparence dans les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires du gouvernement.

Ce rapport relate donc la montée au pouvoir de la famille Kabila, d'une vie relativement austère à Dar es Salaam au sommet de l'État à Kinshasa. Leur ascension soulève des questions importantes que nous détaillons ici: la famille a-t-elle bénéficié de privilèges inaccessibles à la plupart des Congolais, comme l'utilisation de la Garde républicaine pour protéger ses propriétés ou le nombre excessif de licences d'exploitation minière légalement autorisées?²⁵⁸ Y-a-t-il eu des conflits d'intérêts dans la façon dont ils ont obtenu des participations dans plus de 80 entreprises? Les donateurs et les sociétés étrangers ont-ils été suffisamment scrupuleux au moment de collaborer avec ces entreprises ou de les soutenir?

Le but de ce rapport n'est pas de fournir des réponses définitives à ces questions - cela est du ressort des tribunaux congolais et des organismes de surveillance - mais de faire la lumière sur les enjeux. Un haut niveau de redevabilité, pour garantir des comportements éthiques, ne pourra être atteint qu'en faisant pression sur les élites congolaises et leurs partenaires commerciaux étrangers. Sans une plus grande transparence, davantage de pression sur les élites pour les obliger à rendre des comptes, et une législation plus claire concernant les conflits d'intérêts, la bonne gouvernance restera du domaine de l'illusion.

ANNEXE A: RÉSUMÉ DES VALEURS ET DES REVENUS DES SOCIÉTÉS

Voici un résumé de ce qui peut être obtenu des documents publiquement disponibles concernant les valeurs et les revenus des sociétés et des actifs mentionnés dans ce rapport.

- La participation indirecte de Jaynet Kabila à hauteur de 4,8% dans Vodacom Congo,²⁵⁹ le plus grand opérateur de téléphonie du pays, peut être très grossièrement évaluée à rien du tout ou à environ 72 millions de dollars, tout dépend des différentes estimations de la valeur de l'entreprise, qui peut s'élever à un milliard et demi de dollars ou peut être nulle.²⁶⁰
- Les membres de la famille possèdent plus de 71 000 hectares de terres, ainsi que de nombreuses grandes maisons dans les villes principales. Bien que la valeur de la terre dépende de nombreux facteurs, les entretiens avec des propriétaires fonciers interviewés dans plusieurs régions du pays ont laissé entendre que ces placements valent plusieurs dizaines de millions de dollars.²⁶¹
- En 2003, une société appartenant en partie à Zoé et à son frère adoptif Selemani a réalisé des ventes de diamants se montant à 12,3 millions de dollars, selon les statistiques gouvernementales.²⁶²
- En 2006, Zoé, alors âgé de 27 ans, a apporté 10 920 000 de dollars au capital social de son entreprise, Strategic Projects and Investments (SPI).²⁶³
- Number One Contracting Co., une société dont la moitié appartient à Zoé Kabila, était le quatrième groupe de construction de routes au Congo entre 2003 et 2008, ce qui représentait 11% du marché de ce secteur, avec des ventes moyennes d'environ 14 millions de dollars par an.²⁶⁴ Entre 2003 et 2008, Number One Contracting Co., une société immatriculée aux États-Unis et associée de Zoé dans l'entreprise, a reçu un total de 14 millions de dollars de la Banque Mondiale pour des contrats de construction de routes, de ponts et de maisons au Congo.
- Zoé est propriétaire d'une maison à Johannesburg, en Afrique du Sud, qu'il a achetée en 2007 pour 709 000 dollars.²⁶⁵
- BGFI DRC Bank, dont 40% appartiennent à Gloria Mteyu,²⁶⁶ une sœur de Kabila, et qui est dirigée par Selemani, le frère adoptif de Joseph Kabila, est la sixième banque la plus importante du Congo, avec un total de dépôts établi à 209 millions de dollars et 8,56 millions de dollars en actifs nets pour l'année 2015, cinq ans après sa création.²⁶⁷
- Selon des fuites de documents relatifs à des virements bancaires de la BGFI, Iverland Mining, qui détient les droits d'exploitation de la mine de cuivre de Lupoto et qui a passé un accord sur les carburants avec la GICC,²⁶⁸ a versé 3 millions de dollars en 2015 à Coshia Investments, la société de Zoé Kabila.²⁶⁹
- Plusieurs compagnies aériennes de la famille avaient un patrimoine important mais elles ont cessé leurs activités. Par exemple, Wimbi Dira, en activité entre 2003 et 2014, possédait jusqu'à 14 avions, dont 3 Boeing 727, 4 DC-9 et 3 Antonov 12.²⁷⁰
- Certaines entreprises de la famille ont obtenu des marchés publics du gouvernement congolais. La Pétrolière, dont la moitié appartient à l'épouse, à la fille et au fils du président Kabila, a conclu un contrat d'approvisionnement en « ruban adhésif et autres produits » avec la compagnie nationale d'électricité en 2011, pour un montant de 154 780 dollars.²⁷¹ Cette entreprise a fait l'objet d'un examen par le Parlement du Congo en 2009, pour des procédures contractuelles irrégulières concernant plus de 3 millions de dollars en contrats passés avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable du pays.²⁷²
- Certaines entreprises ont même essayé d'attribuer une valeur aux relations que peut apporter la famille présidentielle quand on s'associe avec elle. Normalement, chaque associé d'une joint-venture doit apporter un capital social basé sur le pourcentage de ses actions dans la société. Afin d'éviter que l'entreprise familiale de Kabila, Osifal, paye comptant son capital social à La Pétrolière et à la compagnie aérienne Five Forty DRC, le groupe Sentinelle, basé aux îles Vierges britanniques, a évalué les « relations professionnelles et personnelles » d'Osifal à 3,5 millions de dollars dans deux contrats de joint-venture différents, en 2006.²⁷³
- Une société appartenant en partie à Zoé Kabila,²⁷⁴ la Générale Industrielle et Commerciale au Congo (GICC) a vendu 30% de ses parts dans Kalongwe Mining en 2016 pour un total de 4, 255 millions de dollars et des actions valant 1,255 millions de dollars.²⁷⁵
- En 2007, la société cotée en bourse Moto Goldmines Ltd. a engagé la GICC en tant que société de conseil pour 2 millions de dollars. En 2009, Moto a versé à la GICC près d'1 million de parts pour ses services. Moto a été rapidement rachetée lors d'un accord qui a évalué ces actions à environ 4,3 millions de dollars.²⁷⁶

ANNEXE B: LOIS ET RÈGLEMENTS PERTINENTS

La Constitution congolaise²⁷⁷

La Constitution congolaise du 18 février 2006 comporte un certain nombre d'articles qui limitent les activités commerciales du Président.

L'article 96 stipule que «Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de tout autre mandat électif, de tout emploi public, civil ou militaire et de toute activité professionnelle.»

L'article n'autorise aucune exception, contrairement à l'article 97, qui s'applique aux membres du gouvernement et les autorise à se livrer à un nombre limité d'activités commerciales personnelles.

L'article 98 interdit au Président, aux membres du gouvernement ou à leurs intermédiaires d'acquérir des biens appartenant à l'État et de participer à des appels d'offre publics:

Durant leurs fonctions, le Président de la République et les membres du Gouvernement ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, ni acheter, ni acquérir d'aucune autre façon, ni prendre en bail un bien qui appartienne au domaine de l'Etat, des provinces ou des entités décentralisées.

Ils ne peuvent prendre part directement ou indirectement aux marchés publics²⁷⁸ au bénéfice des administrations ou des institutions dans lesquelles le pouvoir central, les provinces et les entités administratives décentralisées ont des intérêts.

Enfin, l'article 99 de la Constitution exige que le Président déclare son

patrimoine et celui des membres de sa famille dans les trente jours suivant son entrée en fonction et, à nouveau, dans les trente jours consécutifs à la fin de son mandat. La déclaration de patrimoine, qui est soumise à la Cour constitutionnelle, doit faire état de ce qui suit:

...[L]eurs biens meubles, y compris actions,²⁷⁹ parts sociales, obligations, autres valeurs,²⁸⁰ comptes en banque, leurs biens immeubles, y compris terrains non bâtis, forêts, plantations et terres agricoles, mines et tous autres immeubles, avec indication des titres pertinents.

Le patrimoine familial inclut les biens du conjoint selon le régime matrimonial, des enfants mineurs et des enfants, même majeurs,²⁸¹ à charge du couple.

Le président Kabila a vraisemblablement respecté les clauses de cet article. En tant que président, il a fait sa première déclaration de patrimoine le 3 janvier 2007, selon des dossiers de presse,²⁸² puis une seconde en 2012.²⁸³

La Constitution provisoire du Congo, en vigueur entre 2003 et 2006, interdisait aussi à tout membre du gouvernement ou à leurs intermédiaires d'acheter ou de louer des biens appartenant à l'État et exigeait une déclaration «sur l'honneur» de l'intégralité de leur patrimoine au début et à la fin de leurs mandats.²⁸⁴ « Le 28 août 2003, le président Kabila a soumis au Parlement une déclaration écrite de sa fortune», selon un rapport de 2005 du FMI.²⁸⁵

Le Code de conduite de l'Agent public de l'Etat

A partir du 3 octobre 2002, le Code de conduite s'est appliqué au chef de l'État,

aux membres du Parlement et à tous les autres fonctionnaires.²⁸⁶

Le Code interdit aux fonctionnaires de prendre des décisions sur des questions qui impliqueraient un conflit d'intérêt apparent ou réel. Le fonctionnaire doit aussi mettre fin à toutes les transactions ou actions qui entraînent un conflit d'intérêt. Le Code stipule qu'il y a conflit d'intérêts dans une « situation à laquelle un Agent public de l'état a un intérêt de nature à influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles.»²⁸⁷

Tous les fonctionnaires doivent aussi soumettre une fois par an une liste de leurs biens et de ceux de leur famille à l'Observatoire du Code d'Éthique Professionnelle.²⁸⁸

Code minier

Le Code minier national de 2002 régit le comportement des acteurs de l'industrie minière et s'applique intégralement à toutes les activités de la famille dans ce secteur. Le Code régit – entre de nombreuses autres choses – les taxes et redevances, la taille et la quantité des licences qu'un titulaire peut posséder, la déclaration de force majeure et l'emploi d'artisans mineurs.

a) Nombre de permis

Selon l'article 53 du Code minier, «Une personne et ses sociétés affiliées ne peuvent détenir plus de cinquante Permis de Recherches.»²⁸⁹

b) La Force Majeure

Beaucoup de licences d'exploitation minière liées à la famille sont déclarées en situation de force majeure, concept décrit à l'article 297 du Code. Les

règles qui s'appliquent à un cas de force majeure sont strictes:

Constitue un cas de force majeure, tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable et indépendant de la volonté du titulaire l'empêchant, malgré ses meilleurs efforts, d'exécuter en tout ou en partie ses obligations ou occasionnant un retard important dans l'exécution de celles-ci. Sont notamment considérées comme cas de force majeure les événements suivants : grèves sauvages, émeutes, insurrection, trouble civil, conflits sociaux, fait du prince, sabotage, catastrophe naturelle, incendies, faits de guerre ou cas imputables à la guerre.

L'excuse pour cause de force majeure peut être admise pour les manquements aux seules obligations qui n'ont pu être exécutées en raison de la survenance de cet événement.

Un acte, un agissement ou une omission imputable au titulaire n'est pas constitutif de cas de force majeure. Les modalités d'application du présent article sont fixées par le Règlement Minier.

c) Les droits superficiaires

Les droits superficiaires dépendent des caractéristiques de la licence d'exploitation et du nombre d'années pendant lesquelles le titulaire a eu cette licence. La règle en vigueur est la suivante:

Article 199 : Des modalités des droits superficiaires annuels par carré

Les montants des droits superficiaires annuels par carré sont fixés par le Règlement Minier de façon qu'ils soient les équivalents approximatifs des montants prévus aux alinéas ci-dessous par hectare.

Le titulaire d'un Permis de Recherches paie au titre des droits superficiaires annuels par carré la somme en Francs Congolais équivalent à 0,03 USD par hectare pour les deux premières années de la première période de validité, en Francs Congolais équivalent à 0,31 USD par hectare pour le reste des années de la première période de validité, en Francs Congolais équivalent à 0,51 USD par hectare pour la deuxième période de validité, en Francs Congolais équivalent à 1,46 USD par hectare pour la troisième période de validité de son titre.

Le titulaire d'un Permis d'Exploitation paie au titre des droits superficiaires annuels par carré la somme en Francs Congolais équivalent à 5,00 USD par hectare quelle que soit la période de validité de son titre.

La Garde républicaine

La Garde républicaine est assujettie à la loi du 11 août 2011 sur l'organisation et le fonctionnement des Forces armées, qui en limite les tâches.²⁹⁰ Elle stipule que cette unité des Forces peut seulement être utilisée pour protéger le Président et les invités de marque de la République, surveiller les installations présidentielles et assurer la garde d'honneur et un service d'escorte de la Présidence. Elle n'indique pas que cette unité d'élite est autorisée à protéger les sociétés ou les mines appartenant à la famille présidentielle.

Les personnes politiquement exposées (PPE)

Les membres de la famille Kabila peuvent être considérés comme des personnes politiquement exposées,²⁹¹ ou PPE, dans le jargon bancaire. Travailler avec une PPE implique souvent que les entreprises étrangères communiquent

des informations aux bourses, aux actionnaires et aux gouvernements, ce qui peut les exposer à des accusations de corruption, même quand celles-ci ne sont pas fondées.

L'organisme intergouvernemental, Groupe d'action financière, définit les PPE comme «des personnes qui sont ou ont été chargées de fonctions publiques importantes par un pays étranger, par exemple: les chefs d'État ou de gouvernement, les hauts responsables politiques, les hauts fonctionnaires, les responsables judiciaires ou militaires, les cadres supérieurs de sociétés appartenant à l'État, les chefs de partis politiques importants.» La FATF précise aussi que «les obligations concernant tout type de PPE doivent aussi s'appliquer aux membres de la famille ou aux associés proches de ces PPE.»

RÉFÉRENCES DE LA FIN DE L'OUVRAGE

- 1 Département d'État américain, Bureau de la démocratie, des droits humains et du travail, Rapports de pays sur les pratiques en matière de droits humains pour l'année 2016: République démocratique du Congo (Washington: Département d'État américain, 2017); Transparency International, Indice 2016 de perception de la corruption (Berlin: Transparency International, 2016); Global Witness, Les ventes secrètes du Congo (Londres: Global Witness, 2014).
- 2 Documents constitutifs de Ferme Espoir, Journal Officiel, N° 11-II, le 1er juin 2012; Comptes-rendus de l'assemblée générale de la Société des Grands Élevages du Bas-Congo SA, le 22 mars 2014. Publié au Journal Officiel, N° 19-II, le 1er Octobre 2015; concessions de terres à Kailo décrites dans le Journal Officiel 12-I, le 15 juin 2012.
- 3 Acacia S.P.R.L., comptes-rendus de l'assemblée générale, le 11 Septembre 2014; statuts des mines du Kwango, le 12 septembre 2014. Michael Kavanagh, Thomas Wilson, Franz Wild, «Avec la fortune de sa famille en jeu, le président Kabila campe sur ses positions.», Bloomberg News, le 15 décembre 2016, <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabila-digs-in> (consulté le 12 janvier 2017).
- 4 Mossack Fonseca Company, "New Incorporation, Re: Keratsu Holding Limited," Message à Paul Banas, le 19 juin 2001. Courriel : <https://www.documentcloud.org/documents/2782966-Kyungu-Jaynetdoc2.html> (Mis à disposition par l'entremise de la fuite "Panama Papers" du International Consortium of Investigative Journalists de Panama Papers et consulté pour la dernière fois le 25 février 2017).
- 5 La société de Zoé Kabila, Tanga Logistics & Mining SA (TLM), a obtenu des contrats de sous-traitance grâce au projet Kamoia Copper SA d'Ivanhoe Mines Ltd. et au projet d'extraction de cuivre et de cobalt de Sicominex, selon son site Internet. <http://www.tlmining.net/index-4.html> (consulté le 12 mai 2017). Tanga Logistics & Mining SA, Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, le 10 juillet 2014, archivé au GEC.
- 6 Rapport statistique annuel 2005 du système des Nations Unies publié en juillet 2006 par le Programme des Nations Unies pour le développement. https://www.un.org/Area/Public/Downloads/ASR_2005.pdf (consulté le 2 mars 2017); Ministère des Affaires étrangères des États-Unis, "OPIC risk insurance will aid country in restoring infrastructure," le 25 janvier 2006. <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/us-agency-helps-build-housing-democratic-republic-congo> (consulté le 29 mars 2017).
- 7 Radio Okapi, «Kabila déclare son patrimoine», le 4 janvier 2007 (consulté le 24 mars 2017); Kongo Times, «Kabila déclarer (sic) ses avoirs: Les membres du gouvernement sous pression.», le 24 janvier 2012. <http://afrique.kongotimes.info/rdc/justice/3712-kabila-declarer-avoirs-procureur-gouvernement-justice-pression.html> (consulté le 14 janvier 2017).
- 8 Statuts des Mines de Kwango, le 12 septembre 2014. Les licences se trouvent sur le site Internet du Cadastre minier, <http://portals.flexicadastre.com/drc/en/> (consulté le 24 mars 2017).
- 9 Site Internet de la Générale Industrielle et Commerciale au Congo <http://gicc.cd/ours-services/outsourcing/> (consulté le 27 avril 2017). La GICC est détenue à 90% par Cosha Investments, qui appartient à 90% à Zoé Kabila. Les statuts depuis août 2014 de Cosha et de la GICC sont archivés au GEC.
- 10 Loi organique n° 11/012 du 11 Août 2011 Portant Organisation et Fonctionnement des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, Section 9. Un chercheur du GEC a observé que les membres de la Garde Républicaine protégeaient le bâtiment Betamax à Lubumbashi, la mine d'Acacia à Katekete et la station de service de Shaboil en septembre 2016.
- 11 Statuts de l'Imprimerie de Sécurité Informatique et Système (ISIS-Congo), septembre 2014. Archivé au GEC. Radio Okapi, «RDC: des permis de conduire biométriques disponibles à Kinshasa depuis le début du mois de mars», le 7 mars 2012.
- 12 Michael Kavanagh. "IMF Halts Congo Loans over Failure to Publish Mine Contract.", Bloomberg News, le 3 décembre 2012. Pour consulter les documents constitutifs, voir le Journal Officiel N° 1-II, le 1er janvier 2006. Concernant le mandat d'administrateur de Joséphine Tumaleo (sœur de Joseph Kabila) en 2013, voir le Journal Officiel N° 23-I du 1er décembre 2013.
- 13 Article 9, paragraphe 5 du «Décret-Loi 17/2002 du 3 octobre 2002 portant sur le Code de conduite de l'Agent publique de l'État», disponible sur ce lien: [http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/84834/122179/F309124789/COD-84834%20\(CONSOLID\).pdf](http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/84834/122179/F309124789/COD-84834%20(CONSOLID).pdf).
- 14 En Afrique, cinq pays (Afrique du Sud, la République centrafricaine, le Libéria, le Cap Vert et Sao Tomé & Principe) exigent que le patrimoine des représentants du gouvernement soit divulgué publiquement. En Europe, presque tous les gouvernements demandent un minimum de transparence

des informations par certains représentants du gouvernement. Richard E. Messick, *Regulating Conflict of Interest: International Experience with Asset Declaration and Disclosure*, Washington: The World Bank Group, 2007).

15 Un projet de loi («Loi sur l'accès à l'information») a été adopté par le Sénat en octobre 2015 mais n'a pas été abordé par l'Assemblée nationale. Disponible sur le lien suivant: <http://freedominfo.org/wp-content/uploads/documents/PROPOSITION%20DE%20LAI,%20VERSION%20MOISE%20FINALE.pdf>.

16 Décret n° 011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles.

17 Articles 3 et 4 du décret n° 046-A / 2003 du 28 mars 2003 établissant le «Journal Officiel de la République démocratique du Congo» stipule que son mandat est le suivant: «Publication et diffusion des textes législatifs et réglementaires adoptés par les autorités compétentes conformément à la Constitution; publication et diffusion des actes de procédure, des actes de sociétés, d'associations et de protêts, des partis politiques, de dessins et modèles industriels, des marques de fabrique, de commerce et de service ainsi que tout autre acte visé par la loi; la mise à jour et la coordination des textes législatifs et réglementaires». Voir aussi l'article 97 de l'Acte Uniforme relatif au droit commercial général révisé à Lomé le 15 décembre 2010 / Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) (2010), http://biblio.ohada.org/pmb/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=1830 (consulté pour la dernière fois le 25 février 2017).

18 Michael Kavanagh, Thomas Wilson, Franz Wild «Avec la fortune de sa famille

en jeu, le président Kabila campe sur ses positions», Bloomberg News, le 15 décembre 2016. <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabilas-digs-in> (consulté pour la dernière fois le 12 janvier 2017).

19 Kennes, Erik, Essai biographique sur Laurent-Désiré Kabila. En collaboration avec Munkana N'Ge. Tervuren: Institut africain de Paris: l'Harmattan, coll. Cahiers africains n°57-58-59, 2003.

20 Ce chapitre s'appuie sur des dizaines d'entretiens sur plusieurs années avec des associés de longue date de la famille, ainsi que sur le travail de Colette Braeckman, «L'enfance d'un chef: Entretien avec Mama Sifa à Kinshasa», Le Soir, le 2 juin 2006; Essai biographique sur Laurent-Désiré Kabila, op. cit.

21 Utilisation de l'orthographe «Mahanya» à partir des documents constitutifs de la société Aketi, dans laquelle la fille de Zoé, Nefertiti Mahanya Kabila, est actionnaire.

22 Essai biographique sur Laurent-Désiré Kabila, op. cit. pp. 38-39.

23 Le ministre de la Communication, Lambert Mende, a déclaré à Maud Jullien de la BBC: «Vous pouvez trouver des personnes sans scrupules qui essaient d'utiliser le nom des autorités - «Je suis membre de la famille du Président, je suis un proche de la Première Dame.» Pensez-vous que le Président a besoin de ça pour gagner de l'argent?», BBC News. Pourquoi les mineurs congolais ont peur de la Garde présidentielle. Le 30 juin 2016. http://www.bbc.co.uk/news/video_and_audio/headlines/36671661 (consulté pour la dernière fois le 9 janvier 2016).

24 Entretien avec un responsable de la sécurité en Tanzanie, Dar es-Salaam, juin

2016; Entretien avec un responsable du gouvernement congolais, Paris, décembre 2016; Colette Braeckman, «L'enfance d'un chef: Entretien avec Mama Sifa à Kinshasa», Le Soir, le 2 juin 2006.

25 Entretien avec un responsable de la sécurité en Tanzanie, Dar es Salaam, le 13 janvier 2009; Entretien avec un responsable de la sécurité congolaise, Kinshasa, le 31 octobre 2009.

26 Colette Braeckman, «L'enfance d'un chef: Entretien avec Mama Sifa à Kinshasa», Le Soir, le 2 juin 2006.

27 Documents constitutifs de la Banque de Commerce et de Développement S.A.R.L., Journal Officiel N° 10-II, le 15 mai 2004.

28 Jason K. Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters, The Collapse of the Congo and the Great War of Africa* (New York: Public Affairs, 2012), p. 291 «COMIEX n'a jamais été immatriculée comme entreprise semi-publique et placée sous le contrôle officiel de l'État», Mabi Mulumba, le contrôleur général des comptes de l'époque se souvient: «C'était une entreprise privée dirigée par des proches du président Kabila, mais entièrement constituée à partir d'avoirs de l'État.»

29 Assemblée nationale, Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1999; Rapport des travaux, 1ère partie, pp. 31-35. Disponible sur le lien suivant: <http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/209/original/Lutundula-2006-ReportComple.pdf?1430928066>.

30 Assemblée nationale, Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique

et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1999; Rapport des travaux, 1ère partie, pp. 31-35

31 Voir les chapitres ci-dessous sur Kwango et Acacia Mining.

32 La société Mossack Fonseca, «Nouvelle immatriculation, Re: Keratsu Holding Limited», Message à Paul Banas, le 19 juin 2001. Courriel. <https://www.documentcloud.org/documents/2782966-Kyungu-Jaynetdoc2.html> (rendue disponible grâce aux révélations des Panama Papers du Consortium international de journalistes d'investigation et consulté pour la dernière fois le 25 février 2017).

33 Saphir International Inc., les documents officiels sont dans le site Internet du contrôleur des comptes publics du Texas <https://mycpa.cpa.state.tx.us/coa/> (consulté le 13 mars 2017). Le GEC n'a trouvé aucune information disponible sur les activités de cette entreprise.

34 Acte constitutif, Sycamore Investments (T) Limited, le 18 juillet 2001, archivé au GEC.

35 Les entreprises détiennent encore les licences d'exploitation que l'on peut trouver sur le site Internet du cadastre minier du Congo, <http://portals.flexicadastre.com/drc/en/> (consulté le 20 février 2017).

36 L'accord avec De Beers n'a pas été conclu. Voir Michael Kavanagh, Thomas Wilson, Franz Wild, «Avec la fortune de sa famille en jeu, le Président Kabila campe sur ses positions.», Bloomberg News, le 15 décembre 2016. <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabila-digs-in> (consulté pour la dernière fois le 12 janvier 2017).

37 Documents constitutifs de Wimbi Dira, Journal Officiel, N°06-II, le 1er août 2004.

38 La Banque Mondiale. «Rapport N°59631-ZR La République démocratique du Congo relance la croissance et l'emploi. Volume III: Études sectorielles, Réduction de la pauvreté et Gestion économique 3, Service Pays AFCCD», mars 2011. Archivé au GEC.

39 Le ministère des Affaires foncières et du Domaine public a concédé au président Kabila une septième parcelle à Sakania à la même date, mais le décret ministériel publié au Journal Officiel est incomplet et n'indique pas la taille de la parcelle. Voir les décrets du Journal Officiel, n° 8-I, le 15 avril 2009.

40 Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société des Grands Élevages du Bas-Congo SA, le 22 mars 2014. Publié dans le Journal Officiel, N° 19-II, le 1er octobre 2015.

41 Titres de participation à BGFI Bank RDC de 2014. Archivé au GEC.

42 Voir ci-dessous le chapitre sur Moto Goldmines. «Moto Goldmines va augmenter ses intérêts dans le projet Moto Goldmines et investir dans Sam Jonah», le 31 décembre 2007. <http://www.marketwired.com/press-release/moto-goldmines-agrees-increase-interest-moto-gold-project-placement-sam-jonah-806434.htm> (consulté le 28 mars 2017).

43 Y compris les sociétés Goma Mining, Renzo et Shaba Impex, appartenant en partie et respectivement aux sœurs Joséphine Tumaleo, Sissy Makolo et Cecylia Chinn Mafika. La GICC et Tanga Logistics & Mining, entreprises de Zoé Kabila, sous-traitent également à des entreprises d'extraction du cuivre et du cobalt. Voir ci-dessous les références aux titres de propriété.

44 Voir les chapitres ci-dessous pour connaître les sources de financement de ces entreprises.

45 Documents constitutifs de Ferme Espoir, Journal Officiel, N° 11-II, le 1er juin 2012.

46 Documents constitutifs de Katanga Premier, Journal Officiel, N° 1-II, le 1er janvier 2014.

47 Voir ci-dessous les documents constitutifs de ces entreprises.

48 Kyungu est le nom parfois utilisé pour le premier né des jumeaux selon la culture Lubakat, alors que Kabange est celui réservé au second enfant né, d'où le nom de Joseph Kabila Kabange.

49 Selon les résultats des élections de 2011 au Congo, quand Jaynet et Zoé furent tous deux élus députés, Jaynet utilisait officiellement le nom de Kabila Jaynet Désiré Kyungu alors que Zoé utilisait celui de Kabila Mwanza Mbala Zoé. République démocratique du Congo, Commission nationale électorale indépendante, Élections des députés nationaux de 2011 (Résultats provisoires), le 26 janvier 2011. Archivé au GEC.

50 Les actionnaires de Sezo International Trading Company Limited S.P.R.L. étaient à l'origine Selemani Francis Mtwale 35% / Zoé Francis Mtwale 35% / Masengo Francis Mtwale 15% / Mlindwa Francis Mtwale 15%. En 2008, Zoé avait cédé ses parts à Selemani, alors qu'un ami tanzanien de la famille, David Ezekiel, avait acquis 3% des parts de Mlindwa et de Masengo. Voir: Journal Officiel, N° 2-II, le 15 janvier 2004; Journal Officiel, N° 2-II, le 15 janvier 2010.

51 Il y a dix ans, le plus grand diamantaire du monde, De Beers, et de plus petites entreprises canadiennes comme Canadian Delrand Resources (anciennement BRC Diamond Core) ont tenté de s'associer avec la famille pour faire de la prospection mais

les contrats n'ont finalement pas été conclus et n'étaient évalués au début qu'en millions de dollars. Michael Kavanagh, Thomas Wilson, Franz Wild, «Avec la fortune de sa famille en jeu, le président Kabila campe sur ses positions.», Bloomberg News, le 15 décembre 2016. <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabila-digs-in> (consulté pour la dernière fois le 12 janvier 2017).

52 L'homme israélien en question est, avec des fortes probabilités, Dan Gertler. Quand le GEC a contacté une société appartenant à M. Gertler, celle-ci a nié toute fraude, en précisant: «Fleurette conteste toute allégation de corruption. Ces allégations sont suscitées par un fonds d'investissement spéculatif qui tente de masquer des problèmes déclenchés par des personnes qui n'ont rien à voir avec Fleurette».

53 Le document, un accord de poursuite différée entre Och-Ziff et le gouvernement américain, parle des fonctionnaires congolais n°1 et n°2. Il ne fait aucun doute que le fonctionnaire n°2 est Augustin Katumba Mwanke: on le décrit comme un ancien gouverneur du Katanga qui était Ambassadeur extraordinaire et parlementaire national décédé le 12 février 2012. L'accord comprend également un extrait d'un article du Financial Times qui identifie cette personne comme étant Katumba Mwanke. Nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'identifier catégoriquement le fonctionnaire de la RDC n°1. L'accord révèle que Katumba était un «proche conseiller» et un «assistant» du fonctionnaire n°1. L'accord cite un SMS de M. Gertler envoyé après le décès de Katumba et qui dit: «Je vais bien, je suis triste mais je vais bien... maintenant je vais devoir aider beaucoup plus le [fonctionnaire de la RDC n°1]...». Voir <http://congoresearchgroup.org/oz-dpa-signed-1/>.

54 Accord de poursuite différée, Cours fédérale de district, district-est de New York, États-Unis d'Amérique, Och-Ziff Capital Management Group LLC, le 19 septembre 2016. Dans la pièce jointe A, Énoncé des faits: P A-7, il est stipulé: «Au cours d'une de ces années, ou entre 2005 et 2015, DRC Partner, avec d'autres sociétés, ont versé plus de cent millions de dollars américains en pots-de-vin à des fonctionnaires de la RDC pour obtenir un accès spécial au secteur minier congolais, contrôlé par le gouvernement, ainsi que des tarifs préférentiels.»

55 Les chiffres viennent de Global Witness, «Hors d'Afrique: Les paradis fiscaux britanniques et le milliard et demi de dollars disparu du Congo», le 4 mai 2016.

56 La loi congolaise ne donne pas une définition claire de l'expression «activité professionnelle».

57 Constitution de la RDC, Articles 96, 98 et 99.

58 Voir par exemple, Radio Okapi, «Kabila déclare son patrimoine», le 4 janvier 2007; Kongo Times, «Kabila déclarer (sic) ses avoirs: Les membres du gouvernement sous pression.», le 24 janvier 2012. <http://afrique.kongotimes.info/rdc/justice/3712-kabila-declarer-avoirs-procureur-gouvernement-justice-pression.html> (consulté pour la dernière fois le 14 janvier 2017).

59 Décret-Loi n° 017/2002 du 3 octobre 2002 portant Code de conduite de l'agent public de l'Etat - Spécial_Code de conduite, publié au Journal Officiel, le 15 août 2004.

60 Observatoire du Code d'Éthique Professionnelle dans le Journal Officiel numéro 11-I, le 1er janvier 2003.

61 Interview du représentant des Toges Noires, Kinshasa, novembre 2016.

62 Interviews par téléphone de deux membres du Parlement à Kinshasa, le 11 décembre 2016.

63 Radio Okapi, «Une ONG réclame des poursuites contre les anciens ministres qui n'ont pas déclaré leurs patrimoines», le 26 mai 2012. <http://www.radiookapi.net/actualite/2012/05/26/rdc-une-ong-reclame-des-poursuites-contre-les-anciens-ministres-qui-nont-pas-declare-leurs-patrimoines> (consulté le 28 février 2017).

64 Communiqué de presse de la Banque Mondiale, «Seulement 43% des pays divulguent les avoirs financiers des fonctionnaires, déclare la Banque Mondiale», le 8 novembre 2012.

65 Exigences en matière de déclaration des revenus et du patrimoine pour les chefs d'État et de gouvernements, le Groupe Banque Mondiale (Washington: La Banque Mondiale, 2006).

66 Les législateurs bénéficient d'un minimum de protection face aux arrestations et aux poursuites judiciaires selon l'article 107 de la Constitution, qui stipule qu'un législateur ne peut être arrêté ou poursuivi en justice qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

67 Article 53, Code minier de la République démocratique du Congo: «Une personne et ses sociétés affiliées ne peuvent détenir plus de cinquante Permis de Recherches.»

68 Code de conduite, *op cit*, article 11..

69 Plusieurs faits laissent entendre que certaines terres peuvent avoir été acquises de l'État et non pas d'un

particulier: concernant toutes les terres mentionnées dans ce rapport, le président Kabila a obtenu des décrets du ministère des Affaires foncières, ce qui n'est pas commun concernant un achat de terres à une entité privée. Tous les décrets parlent de «la création d'une parcelle de terre», ce qui suggère que la terre n'appartenait pas auparavant à une entité privée. Les décrets ministériels concernant treize terrains peuvent être consultés dans le Journal Officiel 23-I, le 1er décembre 2011; Journal Officiel 8-I, le 15 avril 2009; et le Journal Officiel 12-I, le 15 juin 2012. Cependant, le GEC n'a pas été en mesure d'obtenir une copie de l'accord de vente des bureaux locaux du Cadastre pour connaître le nom de l'ancien propriétaire.

70 Statuts de l'Imprimerie de Sécurité Informatique et Système (ISIS-Congo), septembre 2014. Archivé au GEC. <http://www.radiookapi.net/actualite/2012/03/07/rdc-des-permis-de-conduire-biometriques-disponibles-depuis-le-debut-du-mois-de-mars> (consulté le 28 mars 2017). Assemblée nationale de la République démocratique du Congo. Commission Économique et Financière, «Rapport Relatif Au Contrôle De L'Exécution De La Loi De Finances De L'Exercice 2009, 1er Semestre.», mars 2010 pp. 25-6. Archivé au GEC.

71 Il est probable que des membres de la famille Kabila aient l'intention de limiter leurs conflits d'intérêt. Aucun membre de la famille n'a répondu à nos questions à ce sujet.

72 Loi organique n° 11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces armées de la République démocratique du Congo. «Chapitre 9: Concernant la Garde républicaine: La Garde républicaine est une unité des forces armées dont la mission est la suivante: surveiller et protéger le Président de la République et les

invités de la République, veiller à la sécurité des installations présidentielles et fournir une garde d'honneur et un service d'escorte à la Présidence de la République.»

73 Voir ci-dessous les références aux documents de constitution respectifs de ces entreprises.

74 Au moins 60 489 ha appartiennent à GEL, au moins 10 499 ha appartiennent directement au Président et au moins 2678 ha font partie de Ferme Espoir, voir les détails dans les chapitres ci-dessous.

75 Voir taille moyenne des fermes congolaises: www.ruralpoverty.org.

76 Les décrets ministériels portant sur treize terrains sont publiés au Journal Officiel 23-I, le 1er décembre 2011; au Journal Officiel 8-I, le 15 avril 2009; et au Journal Officiel 12-I, le 15 juin 2012.

77 Journal Officiel 12-I, le 15 juin 2012.

78 Voir sa biographie sur le site internet de l'ONG d'Olive Kabila, Initiative Plus Olive Lembe Kabila. Le site n'est plus en activité, mais le GEC en a conservé des pages dans ses archives.

79 Documents constitutifs de Ferme Espoir, Journal Officiel, N°11-II, le 1er juin 2012.

80 Voir les terres obtenues par Ferme Espoir du ministère des Affaires foncières dans les Journaux Officiels suivants: n° 12-I, le 15 juin 2012; n° 15-I, le 1er août 2012; n° 11-I, le 1er juin 2012; et n° 14-I, le 15 juillet 2011.

81 Voir les statuts de Ferme Espoir, Journal Officiel, N°11-II, le 1er juin 2012.

82 <http://www.katanga-tourisme.org/ferme-espoir/> consulté pour la dernière fois le 5 décembre 2016.

83 Vidéo promotionnelle de IPOLK de 2012 <https://www.youtube.com/watch?v=PGk8L8eLmT4> (consulté le 28 février 2017).

84 Comptes-rendus de l'assemblée générale de la Société des Grands Élevages du Bas-Congo S.A., le 22 mars 2014. Publié au Journal Officiel, N° 19-II, le 1er octobre 2015.

85 Une page archivée de l'ancien site Internet de Blattner Group, qui gérait la société, indique que la totalité de la propriété foncière de GEL se monte à environ 64 270 hectares. Document archivé au GEC.

86 Brochure promotionnelle de 2010 sur l'agriculture de l'organisation commerciale belgo-congolaise Beltrade, <http://www.congoforum.be/updocs/Brochure%20d%20acheteurs%20congolais-agro%E9levage-2010.pdf>.

87 Arrêté ministériel n°077/CAB/MIN/AFF.FONC/ 2013 du 24 janvier 2013 portant création d'une parcelle de terre, à usage mixte, n°2002 du plan cadastral du Territoire de Moanda dans le Journal Officiel 5-I 1 mars 2013, et Arrêté ministériel n°0186/CAB/MIN/AFF.FONC/ 2014 du 12 novembre 2014 portant création des parcelles n° 2313 et 2314 à usage Agro-pastoral du plan cadastral de la localité de Kitona, territoire de Muanda, Province du Kongo Central dans le Journal Officiel 23-I, le 1er décembre 2014.

88 Compte-rendus de l'assemblée générale de la Société des Grands Élevages du Bas-Congo SA, le 22 mars 2014. Publié dans le Journal Officiel, N° 19-II, le 1er octobre 2015.

89 Publié sur Twitter par Julien Paluku, gouverneur du Nord-Kivu (@julienpalukucom) le 24 juillet 2016.

- 90** Dans les documents de l'entreprise, elle utilise plusieurs versions de son nom, comme Marie-Olive Disita Sita, Marie Olive Lembe Kabila, Olive Lembe Kabange, Lembeleo Disita et Marie Olive Lembe Di Sita.
- 91** Brochure institutionnelle de BAT Congo, février 2011. Archivé au GEC.
- 92** Arrêté ministériel n°0101/CAB/MIN/AFF.FONC/ 2013 du 13 mars 2013 portant création d'une parcelle de terre n°94475 à usage agricole du plan cadastral de la Commune de N'sele, Ville de Kinshasa, Journal Officiel, No 8-I, le 15 avril 2013.
- 93** République Démocratique Du Congo, Ministère Du Budget, Direction Générale Du Contrôle Des Marchés Publics, Rapport annuel 2014 et rapport annuel 2015, les deux documents sont archivés au GEC.
- 94** RTNC, le 1er juin 2013 (<https://www.youtube.com/watch?v=1ZYkWloipcE>).
- 95** <https://www.youtube.com/watch?v=DuGc6jcl9SY>, (consulté le 4 avril 2017).
- 96** Radio Okapi, «Olive Lembe inaugure 2 écoles techniques à Kindu.», le 11 septembre 2015.
- 97** Reportage sur Digitalcongo TV, publié sur YouTube le 12 septembre 2015. <https://www.youtube.com/watch?v=sNn02eCoSJU>, (consulté le 4 avril 2017).
- 98** Marie-Olive Disita Sita 60% / Thierry Adam 10% / Jean-Paul Adam 10%. Statuts d'O.T.J Construction S.P.R.L., le 22 mars 2010, Journal Officiel 11-II, le 1er mai 2010. Colette Braeckman, «L'épouse de Joseph Kabila, président de la République démocratique du Congo, est de passage à Bruxelles.» Le Soir, le 18 août 2007. http://archives.lesoir.be/olive-lembe-di-sita_t-20070818-00CNT1.html, (consulté le 17 mai 2017).
- 99** Digitalcongo TV, le 1er juillet 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=BawedFcJkZM> (consulté le 4 janvier 2017). Ceci a été confirmé par la page LinkedIn d'un des associés d'Olive Lembe, Thierry Adam (<https://www.linkedin.com/in/thierry-adam-b13710b1/>), (consulté le 25 janvier 2017).
- 100** Marie Olive Lembe Kabila 40% / Joséphine Sifa Kabange 30% / Laurent-Désiré Kabila 30%, selon les statuts d'Olive Sifa Laurent, mars 2015, archivé au GEC.
- 101** Olive et Sifa détenaient chacune 20% et 40% au moment de la création de l'entreprise sous les noms de Sifa Kabange Joséphine et Lembe Disita Olive, selon les documents constitutifs publiés dans le Journal Officiel n°19-II le 1er octobre 2005. Avec le temps, Sifa semble avoir utilisé le nom de Safi Kabange Alida lors des conseils d'administration, alors qu'Olive semble avoir adopté celui de Lembeleo Disita. À partir de 2015, l'actionariat comporte les noms Marie Olive Lembe Kabila, Joséphine Sifa Kabange et Kabila Laurent-Désiré. Tous les statuts et les comptes-rendus des réunions du conseil d'administration sont archivés au GEC.
- 102** À compter de 2017, selon le site Internet du cadastre minier du Congo <http://www.cami.cd/>
- 103** Voir les documents relatifs à la passation des marchés de l'ONU à Osifal, juin 2015, <https://www.un.org/Depts/ptd/purchase-order-awards/peacekeeping-Purchase-Orders/2200023216> et documents relatifs à la passation des marchés de l'ONU à Osifal, juillet 2015. <https://www.un.org/Depts/ptd/purchase-order-awards/peacekeeping-Purchase-Orders/2200024760>
- 104** En réponse à cette information, le porteparole de la MONUSCO a répondu: "MONUSCO was leasing land to accommodate a Formed Police Unit from a private landlord. During the tenure of the lease the private landlord sold the land to OSIFAL, without notifying MONUSCO. MONUSCO continued leasing the land from OSIFAL due to operational requirements, which ceased in July 2016."
- 105** Les documents constitutifs initiaux de La Pétrolière sont publiés dans le Journal Officiel 8-II du 15 avril 2007. La propriété a été divisée en deux: Sentinelle International Group Ltd. 50% / Osifal S.P.R.L 50% à partir d'avril 2010, Journal Officiel 20-II, le 15 octobre 2012.
- 106** Sentinelle International Group Ltd., par l'intermédiaire d'une adresse aux Seychelles, a également signé un contrat de joint-venture pour une mine d'or en 2006 et a eu d'autres licences d'exploitation minière et des actions dans Ruashi Mining via Sentinelle Global Investment. Voir: <https://www.mines-rdc.cd/resourcecontracts/contract/ocds-591adf-7186545344/view#/pdf>, consulté pour la dernière fois le 5 décembre 2016; Ruashi Mining, le 10 septembre 2007, procès-verbaux du conseil d'administration dans le Journal Officiel N° 8-II du 15 avril 2012, et Liste Des Droits Miniers et Des Carrières 2010, Cadastre Minier, archivé au GEC.
- 107** Journal Officiel N°8-II, le 15 avril 2007.
- 108** Sentinelle a apporté 8 millions de dollars comme contribution au capital. La participation d'Osifal a ensuite été portée à 50%, et la société a été considérée comme actionnaire à part égale à partir du conseil d'administration d'avril 2010. Procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire de La

Pétrolière du 27 avril 2010 publiées dans le Journal Officiel N° 20-II, le 15 octobre 2012.

109 Répertoire Des Documents Relatifs Au Recensement Des Marchés Publics 1ère et 2ème Phase versés aux Archives, ce qui couvre les marchés publics signés en 2010, 2011 et 2012. Documents archivés au GEC.

110 Le rapport parlementaire a conclu ce qui suit: «Un montant de 1 729 187 euros a été payé à la Société 'La Pétrolière' pour achat des équipements et matériels pour la formation des jeunes au métier du bois. Le bon d'engagement y relatif porte des armoiries qui n'ont pas cours légal en RDC. Le Ministre est passé outre l'observation de la chaîne de la dépense pour ordonner un deuxième paiement en dépassement de crédit de 1.093.780 USD, la décision du Conseil d'adjudication en désignant la Province de Bandundu en lieu et place de la Province Orientale.» Assemblée nationale de la RDC, Commission Économique Et Financière, «Rapport Relatif Au Contrôle De L'Exécution De La Loi De Finances De L'Exercice 2009, 1er Semestre.», mars 2010 pp. 25-6. Archivé au GEC.

111 Sentinelle International Group Ltd. 80% (BVI); Osifal 20%, Journal Officiel N° 8-II, le 15 avril 2007.

112 Journal Officiel N°8-II, le 15 avril 2007. La société a été créée en 2006, la même année du lancement au Kenya de Five Forty Aviation Ltd., une compagnie aérienne low cost. Cette dernière a ensuite créé Five Forty Ghana et Five Forty Angola. Cependant, le GEC n'a pas pu trouver de liens officiels entre les entreprises congolaises et ces autres entités, et Five Forty DRC ne semble plus être en activité. World Airline News, "Five Forty Aviation and Lonho Aviation-Fastjet part ways," le 6 février 2013. <https://worldairlinenews.com/2013/02/06/five-forty-aviation-and-lonho-aviation-fastjet-part-ways/>

com/2013/02/06/five-forty-aviation-and-lonho-aviation-fastjet-part-ways/

113 Hebron Holdings S.A. Pty a été constituée le 3 juin 2008 en Afrique du Sud, selon ses documents d'entreprise issus de la South Africa's Companies and Intellectual Property Commission (Commission sud-africaine des sociétés et de la propriété intellectuelle) archivés au GEC. L'actionnariat d'Hebron Holdings Congo a été certifié conforme par notaire le 23 juin 2008: Osifal S.P.R.L. 50%, Hébron Holdings S.A. Pty 50%. Journal Officiel N° 4-II, le 15 février 2009.

114 Journal Officiel N° 4-II, le 15 février 2009.

115 Site Internet de la CAMI. DRC Mining Cadastre Portal, <http://portals.flexicadastre.com/drc/en/>, consulté le 26 mars 2017.

116 Statuts de Cominca dans le Journal Officiel No 19-II, 1 octobre 2005.

117 CAMI, Répertoire des Titulaires des Droits Miniers, 2006. Archivé au GEC.

118 Voir les documents constitutifs de COMINCA à partir de novembre 2004 pour l'actionnariat initial, et les comptes-rendus du conseil d'administration du 25 août 2005 concernant le désaccord au moment de négocier avec de De Beers. Journal Officiel N° 5-II, le 1er mars 2006. Archivé au GEC.

119 Comptes-rendus du conseil d'administration de COMINCA du 1er juin 2011, Journal Officiel N° 9-II, le 15 mai 2012.

120 Concernant Niue: Mossack Fonseca Company, «Nouvelle constitution, Re: Keratsu Holding Limited», Message à Paul Banas, le 19 juin 2001, courriel: <https://www.documentcloud.org/documents/2782966-Kyungu-Jaynetdoc2.html> (consulté le 25 février 2017);

concernant la Tanzanie: acte constitutif de Sycamore Investments (T) Limited du 18 juillet 2001; concernant les U.S.A: on peut trouver des documents officiels de Saphir International Inc. sur le site Internet du contrôleur des comptes publics du Texas <https://mycpa.cpa.state.tx.us/coa/> (consulté le 13 mars 2017); concernant Panama: les documents de l'entreprise Development Trade and Investment Company S.A., issus du site Internet du registre des sociétés de Panama, archivés au GEC.

121 Voir ci-dessous les chapitres sur Kwango et Acacia.

122 Journal Officiel N° 24-I, le 15 décembre 2001.

123 Rapport intégré de Vodacom pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, p. 51. Disponible sur le site suivant: <http://www.vodacom.com/integrated-reports.php>. (Consulté pour la dernière fois le 27 février 2017).

124 Documents d'immatriculation de Vodacom International Ltd. archivés au GEC.

125 <https://www.vodafone.com/content/dam/vodafone-images/investors/pdfs/group-factsheet-dec-2016.pdf>

126 Rapport annuel de Vodacom de 2003 p.120: «Le Groupe a acquis sa participation dans Vodacom Congo (RDC) S.P.R.L. le 11 décembre 2001.»

127 Keratsu a des parts dans CWN par le biais de sa participation à hauteur de 49% dans le Réseau des Télécommunications (RESOTEL S.P.R.L.) qui détient à son tour 40% de CWN. Réseau sans fil congolais, Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, le 20 avril 2010.

- 128** Mossack Fonseca Company, «Nouvelle constitution, Re: Keratsu Holding Limited», Message à Paul Banas, le 19 juin 2001. Courriel. <https://www.documentcloud.org/documents/2782966-Kyungu-Jaynetdoc2.html> (consulté le 25 février 2017).
- 129** Demande de renouvellement d'immatriculation d'International Business Company du 2 décembre 2011 pour Keratsu Holding Ltd. Archivé au GEC.
- 130** Interview de Radio Okapi à Didier Kazadi at <http://www.radiookapi.net/emissions-2/le-grand-temoin/2011/06/20/didier-kazadi-nyembwe-personne-na-mieux-gere-les-services-de-renseignement-comme-je-lai-fait>.
- 131** En septembre 2014, l'actionnariat d'Acacia était le suivant: Jaynet Ursula Kyungu 25% / Sifa Kabange 25% / Masengo Djibril 20% / Adrupiako Emmanuel 15% / Francine Tshipau 10% / Benoit Kambili 5%. Acacia S.P.R.L., Procès-Verbal De L'Assemblée Générale Extraordinaire, le 11 septembre 2014.
- 132** bid.
- 133** Statuts de Kwango Mines, le 12 septembre 2014, l'actionnariat d'Excell (sic) Holding 60% / Acacia 30% / Emmanuel Adrupiako 5% / Patrick Igor Mpiana 5%. En septembre 2014, Jaynet détenait 80% des parts d'Excel Holding. Sa sœur Cecylia en possédait 15%, alors que Sycamore Investment, une société créée par Jaynet Kabila en Tanzanie et dont Cecylia est devenue la directrice, en détenait 5% des parts.
- 134** Le 22 février 2017, la carte en ligne de la CAMI indiquait qu'Acacia détenait 43 licences et Kwango 53.
- 135** 21 948 km² est la superficie totale de la zone correspondant aux licences de Kwango, selon la liste de 2006 des titulaires de licences d'exploitation minière de la CAMI. L'Article 53 du Code minier de 2002 stipule que: la superficie accordée à [titulaire de licences] ne peut excéder les 20 000 km² sur l'ensemble du territoire national. Il est probable que la surface totale d'exploitation ne dépasse plus les 20 000 km² car la taille des licences peut être modifiée lors du renouvellement.
- 136** Portail du Cadastre minier de la RDC, <http://portals.flexicadastre.com/drc/en/>, consulté le 26 mars 2017.
- 137** Kavanagh, Michael, Thomas Wilson, Franz Wild, «Avec la fortune de sa famille en jeu, le président Kabila campe sur ses positions», Bloomberg News, le 15 décembre 2016. Et Delrand Resources Limited, "Management's Discussion And Analysis Of Financial Condition And Results Of Operations As At And For The Three And Nine Month Periods Ended March 31, 2014," p 8. Document archivé au GEC.
- 138** Michael Kavanagh, Thomas Wilson, Franz Wild, «Avec la fortune de sa famille en jeu, le Président campe sur ses positions», Bloomberg News, le 15 décembre 2016.
- 139** Banque africaine de développement/ OCDE, African Economic Outlook 2004/2005, (Abidjan: African Development Bank, 2004), p. 181.
- 140** Les actionnaires de Wimbi Dira étaient les suivants: Grand Congo S.P.R.L. 75%, Timothy J. Roman 15%, Yeza Feza 10%, selon le Journal Officiel N° 06-II, le 15 mars 2004. La raison sociale d'Acacia était Grand Congo S.P.R.L. jusqu'en décembre 2004, moment où l'entreprise est devenue Acacia, Journal Officiel N° 03-II, le 1er février 2005.
- 141** www.aertransport.org et www.airlineupdate.com, (consulté le 4 janvier 2017).
- 142** Aviation Maintenance Services S.P.R.L., dont les actionnaires étaient Zaabu International S.P.R.L. 25%, Wimbi Dira Airways S.P.R.L. 12%, Excel Development S.P.R.L. 38%, Aviatechprom S.P.R.L. 25%. Journal Officiel N° 20-II, le 15 octobre 2009. Jaynet Kabila détient aussi 51% des parts d'Excel Development, alors que sa sœur en détenait 29% et Djibril Masengo 20%. Les documents constitutifs d'Excel Development sont archivés au GEC et l'actionnariat initial est consultable au Journal Officiel N° 12-II du 15 juin 2004.
- 143** Arrêté ministériel N° 044 / CAB / MIN / ECN-EF / du 5 au 22 juillet 2005 abrogeant la convention N° 042/03 du 26/03/2003 concernant la promesse d'attribution d'un contrat d'approvisionnement de bois garanti à l'entreprise Grand Congo. (Grand Congo était l'ancienne raison sociale d'Acacia.) Journal Officiel N° 16-I, le 15 août 2005.
- 144** Nicolas Bayol, «Évaluation des pratiques traditionnelles de l'exploitation forestière dans la région du Maringa-Lopori-Wamba», Conservation International, septembre 2005.
- 145** SOFRECO, «Rapport final sur l'Évaluation Stratégique Environnementale et Sociale Sectorielle (ESES) du secteur minier en RDC», mars 2014. Disponible sur le lien suivant: <http://www.prominesrdc.cd/fr/Rapport/sofreco.pdf> (consulté le 15 janvier 2017).
- 146** Licence d'exploitation PE 2603 de Gecomines. Voir le portail du Cadastre minier de la RDC sur le site suivant: <http://portals.flexicadastre.com/drc/en/>.
- 147** Les interviews de quatre artisans mineurs en septembre 2016, en dehors de la même zone de permis d'exploitation de Gecomines, ont confirmé cette affirmation.

148 Les partenariats de Gecamines sont répertoriés sur le lien suivant: http://gecamines.cd/html/participation.html#tableau_partenariat (consulté pour la dernière fois le 24 février 2017).

149 Selon un décret gouvernemental de mai 2011, tous les contrats portant sur des ressources naturelles au Congo doivent être publiés dans les soixante jours suivant la date de leur entrée en vigueur. Ministère des Mines de la République démocratique du Congo, «Décret n° 011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles», le 20 mai 2011. Archivé au GEC.

150 Les droits superficiaires sont traités à l'article 199 du Code minier. Voir le texte en annexe.

151 Estimations de la Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM) en collaboration avec le Centre Carter, concernant le rapport d'orientation de l'ITIE de 2011 (juillet 2013). Document archivé au GEC. En 2011, Acacia et Kwango suivaient le processus de renouvellement de la plupart de leurs licences d'exploitation et ne se trouvaient pas en situation de force majeure, selon les documents du Cadastre minier.

152 Rapport ITIE-RDC 2011, Secteur des Mines, le 30 décembre, 2013, p. 11, <http://www.itierdc.net/> (consulté le 27 février 2017).

153 Rapport ITIE-RDC 2014, décembre 2015, p. 11 <http://www.itierdc.net/> (consulté le 27 février 2017)

154 Rapport ITIE-RDC 2011 Secteur des Mines, p. 36. <http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/510/original/Rapport-Mines-ITIE-RDC-2011->

[au-31_12_2013-VF-Adopt_C3_A9e.pdf?1430929020](http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/613/original/Rapport-de-Conciliation-ITIE-RDC-2012-Final.pdf?1430929391) (consulté le 13 mai 2017). En 2012, la déclaration unilatérale de l'ITIE n'a rien relevé sur Acacia et un paiement de 3 010 dollars de Kwango à la DGRAD. République démocratique du Congo, Comité exécutif de l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction, Rapport de Conciliation ITIE RDC Exercice 2012. Décembre 2014. <http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/613/original/Rapport-de-Conciliation-ITIE-RDC-2012-Final.pdf?1430929391> (consulté le 13 mai 2017)

155 Article 287 du Code minier, qui permet que les permis en situation de force majeure soient exemptés de payer des droits superficiaires.

156 Le GEC a archivé l'actionnariat des trois entreprises Excel.

157 Excel Development: Jaynet Ursula Kyungu 51% / Excel Holding, représentée par Cecylia Idji Mafike 29% / Gibril Masengo 20% à partir d'octobre 2005, dans le Journal Officiel N° 3-II, le 1er février 2006. L'actionnariat est resté le même au moment d'un ré-enregistrement actualisé des statuts de la société suite aux nouvelles lois qui sont entrées en vigueur en mai 2014. Les statuts sont archivés au GEC.

158 <http://www.cami.cd/>, consulté le 17 janvier 2017.

159 Aviation Maintenance Services: Zaabu International SPRL 25%, Wimbi Dira Airways S.P.R.L. 12%, Excel Development S.P.R.L. 38%, Aviatechprom S.A.R.L. 25%, Journal Officiel N° 16-II, le 15 août 2009.

160 Selon deux sites Internet indépendants, www.planespotters.net et airlineupdate.com (consultés le 22 mai 2017), tous les avions de Wimbi Dira ont été démantelés, vendus ou stockés. Le site de Wimbi Dira ne fonctionne

plus non plus. Le GEC n'a pas trouvé de preuves démontrant qu'Aviation Maintenance Services est encore en activité.

161 Documents constitutifs de Cesco dans le Journal Officiel N°20-II, le 15 octobre 2004.

162 Documents constitutifs de Promedics dans le Journal Officiel N° 23-II, le 1er décembre 2005.

163 Documents constitutifs d'Excel Consulting de septembre 2014 archivés au GEC.

164 Excel Consulting S.P.R.L. 85% / Masengo Djibril 15%. Journal Officiel N°17-II, le 1er septembre 2014. Ses licences d'exploitation sont conformes aux normes de la CAMI en janvier 2017.

165 <https://www.linkedin.com/in/herman-mbonyo-5556457a>, (consulté le 4 janvier 2017).

166 Voir ci-dessous pour plus de détails sur ISIS Congo.

167 Radio Okapi, «RDC: des permis de conduire biométriques disponibles à Kinshasa depuis le début du mois de mars», le 7 mars 2012; République Démocratique du Congo, BCECO, «Décision d'attribution provisoire N°/ Inter-Gouv/BCECO/DG/DMP/PGN/2015/MF», le 24 août 2015.

168 Cecylia Idji Mafike 15% / Jaynet Ursula Kyungu 80% / Sycamore Investment (T) 5%. Septembre 2014 Les documents constitutifs d'Excel Holding sont archivés au GEC.

169 Y compris Développement Tous Azimuts S.P.R.L., Société Internationale de Développement S.P.R.L., Amitié CS - RDC S.P.R.L. et La Société Congolaise d'Assainissement et de Développement, qui sont toutes abordées en détails ailleurs dans ce rapport.

170 Actionnariat initial: Jaynet Ursula Kyungu 75% / Zoé Francis Mtwale 25%, selon l'acte constitutif de Sycamore Investments (T) Limited du 18 juillet 2001 archivé au GEC.

171 Cecylia est née en Tanzanie en 1975, elle est aussi connue sous le nom de Cecylia Chinn Mafika. Un document de l'entreprise comporte le nom «Chinn» rayé au crayon. Sa date de naissance sur le document correspond à celle d'autres documents constitutifs au Congo comportant le nom «Mafika». Cecylia gère un certain nombre d'affaires à Dar es Salaam et au Congo; certaines d'entre elles sont mentionnées ci-dessous. Ces documents sont archivés au GEC.

172 <http://www.cami.cd/> (consulté pour la dernière fois le 1er mars 2017).

173 Documents constitutifs de Congotel S.P.R.L., Journal Officiel N° 12-II, le 15 juin 2002.

174 Aussi connue sous la raison sociale Développement Trade and Investissement Company S.A. dans certains documents de l'entreprise au Congo.

175 Présidente: Jaynet U. Kyungu, Trésorier: John B. Foster, Secrétaire: Andres M. Sanchez, selon les documents en ligne du Registre des sociétés de Panama; des copies sont archivées au GEC.

176 Les documents constitutifs de Morayo Investments S.A. du registre des sociétés en ligne de Panama sont archivés au GEC. Il existe une certaine Larissa Morayo, qui était la représentante de la société d'Adrupiako basée à Londres, Multifunctional Finance Ltd., dans sa joint-venture avec DTA, la filiale de Kwango Mines appelée SCADE. (Pour plus d'informations sur ces sociétés voir ci-dessous). Morayo a également été membre du conseil d'administration de First

International Bank duquel Kazadi Nyembwe est le président. Tous les documents constitutifs de Londres et de Panama sont issus de registres publics de sociétés en ligne et sont archivés au GEC.

177 Actionnariat complet: Développement Trade and Investement Company S.A. 80% (sic) / Mokeni Ekofi Kane Raymond 20%. Journal Officiel 4-II, le 15 février 2006. Raymond Mokeni est le président de la Fédération des entreprises du Congo pour la Province orientale.

178 Multidigital Finance a été créée au Royaume-Uni en 2003 et a été dissoute en 2006, selon des documents de Companies London <https://www.companieslondon.com/> (consulté le 14 mai 2017.) Cependant, les comptes-rendus du conseil d'administration de la société congolaise Développement Tous Azimuts S.P.R.L. du 22 janvier 2009 indiquent encore que Multidigital Finance en est un actionnaire avec une adresse à Londres. Pour plus d'informations sur les intérêts offshores d'Adrupiako, voir le journal M... Belgique, «Les mystérieuses offshores du 'dir' fin' de Kabila», le 2 avril 2014. <http://www.mbelgique.be/2014/04/les-mysterieuses-offshores-du-dir-fin.html>.

179 Documents constitutifs de Stramet Congo, Journal Officiel N° 15-II, le 1er août 2010.

180 <http://www.grantthornton.lu/online/www/navMain/homepage/ENG/index.html> (consulté le 19 janvier 2017).

181 Actionnariat complet dans les statuts de 2004: Kwango Mines SPRL 70% / World Contact SPRL 15% / Multidigital Finance Limited 10% / Mathy A. Keren 5%, Journal Officiel N° 9-II, le 1er mai 2009.

182 En janvier 2017, selon le Cadastre minier du Congo.

183 Société Développement Tous Azimuts, DTA S.P.R.L. 40% / Corenco S.P.R.L. 60%, Journal Officiel N° 17-II, le 1er septembre 2014. Corenco porte aussi le nom de Korenco et est impliquée dans l'extraction minière au Congo depuis plusieurs années.

184 Société Développement Tous Azimuts, DTA S.P.R.L. 25% / Multifunctional Finance Ltd 5% / Keveluc S.P.R.L., 10% / Max-Serquip S.P.R.L. 40% / Groupe Yodade S.P.R.L. 7% / Ngowa Philo 10% / Lissola Mbela 3%, Journal Officiel N° 1-II, le 1er janvier 2010.

185 <http://mentalfloss.com/article/27244/brief-history-congolese-space-program>, (consulté pour la dernière fois le 28 février 2017).

186 Les membres initiaux du conseil d'administration, dont certains sont décédés, sont: Jaynet Désiré Kabila, Marini Bodho, Mbuyi Kana Grégoire, Maître Louis-Léonce Ch. Mudherwa, Joséphine Kabila, Frédéric Etsou Zamungwabi, Kakudji Gaétan, Philomène Omatuku, Charles Deschryver, Théophas Mahuku, Elie Lungumbu, James Nzagi, Pasteur Ngoy Mulunda, Pasteur Albert Kankenza, Al Hadji Mudilo wa Malemba, Kisolokele Diangenda. Journal Officiel n° 24-I, le 15 décembre 2001.

187 Nunez Taratibu Kabila, né le 7 juin 2008 à Johannesburg, selon le Journal Officiel 1-II, 1er janvier 2014.

188 Statuts de la Générale Industrielle et Commerciale au Congo (GICC), août 2014. Archivé au GEC.

189 Statuts de l'Imprimerie de Sécurité Informatique et Système (ISIS-Congo), septembre 2014. Archivé au GEC.

190 Ivanhoe Mines a déclaré à CRG que ses fonctionnaires et ses représentants n'ont

jamais eu de contact avec Zoé Kabila et qu'il n'était pas au courant des propriétaires de GICC. Ivanhoe Mines, "Ivanhoe Mines issues fact-based response to Congo Research Group on certain business activities in the Democratic Republic of Congo," 15 juin 2017.

191 Cecilia Jamasmie, "Ivanhoe Mines' DRC project likely Africa's top copper discovery shows fresh drilling results", www.mining.com, le 11 août 2016.

192 Selon le site Internet de Tanga Logistics and Mining S.A. <http://www.tlmining.net/index-4.html> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017). TLM est détenue à 100% par Katanga Premier, selon le procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2015 archivé au GEC. Tanga Logistics and Mining S.A.: Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, le 25 mars 2015. Katanga Premier appartient à 90% à Zoé et à son fils. Voir les statuts ci-dessous.

193 Curriculum Vitae de Moise Ekanga du Rebranding Africa Forum, 3ème Edition, Bruxelles, du 13 au 15 octobre 2016. Archivé au GEC. Ekanga a également représenté SPI dans la création de la société de presse Congo 24 en 2010. Journal officiel n° 1-II, 1er janvier 2013.

194 Shark XI est immatriculée en tant qu'association sans but lucratif (ASBL), Journal Officiel 14-II, le 15 juillet 2010.

195 Rapport n°59631-ZR Stimuler la croissance et l'emploi en République démocratique du Congo. Volume III: Études sectorielles, mars 2011; Réduction de la pauvreté et gestion économique 3, Service Pays de l'AFC-CD, Région Afrique de la Banque Mondiale (brouillon).

196 Rapport statistique annuel 2005 du système des Nations Unies publié en juillet

2006 par le Programme des Nations Unies pour le développement. https://www.un.org/fr/areas/public/downloads/asr_2005.pdf (consulté pour la dernière fois le 2 mars 2017).

197 La dépêche n'a pas mentionné la relation de Number One avec Zoé Kabila. La société Number One Contracting Corp., basée aux États-Unis, appartenait en partie à Tim Roman, qui était également le pilote personnel du président Kabila et qui a créé plusieurs autres sociétés, dont Wimbi Dira Airlines, avec des membres de la famille. Les titres de propriété de Number One Contracting sont archivés au GEC.

198 Le Groupe d'action financière (GAFI) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a d'abord proposé ce terme dans son rapport de 2003, recommandant une vigilance renforcée. Il a défini les PEP comme suit : «Les «personnes politiquement exposées» (PEP) sont des personnes qui sont ou ont été chargées de fonctions publiques importantes dans un pays étranger. Par exemple: les chefs d'État ou de gouvernement, les hauts responsables politiques, les hauts fonctionnaires, les responsables judiciaires ou militaires, les cadres supérieurs de sociétés appartenant à l'État et d'importants responsables de partis politiques. Les relations d'affaires avec les membres de la famille ou les associés proches des PEP impliquent des risques d'atteinte à la réputation similaires à ceux des PEP elles-mêmes.» Groupe d'action financière, Les quarante recommandations. Paris: Organisation pour la coopération et le développement économiques, 2003.

199 Les documents officiels de Pretoria Deeds Office ont été fournis par le bureau d'investissement en ligne, Windeed. Archivé au GEC.

200 Statuts de Cosha Investments S.A.R.L., le

29 août 2014. Archivés au GEC.

201 Selon le site Internet de la CAMI, le Cadastre minier du Congo, janvier 2017.

202 La participation a été réduite de 20% en avril 2011. Journal Officiel N° 7-II, le 1er avril 2012.

203 One Time Airlines, Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2011. Journal Officiel N° 10-II, le 15 mai 2014.

204 Voir <http://www.labeviourhotel.com/en/> (consulté pour la dernière fois le 12 janvier 2017).

205 Twitter, @labeviourhotel, le 12 février 2017.

206 Statuts de la Générale Industrielle et Commerciale au Congo (GICC), août 2014. Archivé au GEC. Cosha s'est retirée de la participation de GICC en novembre 2016, a déclaré Theophas Mahuku à Bloomberg News. Voir Tom Wilson, Diggers, Drivers, Diamonds: How Congo's Zoe Kabila Makes Money, Bloomberg News, 19 July 2017.

207 Statuts de l'Imprimerie de Sécurité Informatique et Système (ISIS-Congo, septembre 2014. Archivé au GEC. <http://www.radiookapi.net/actualite/2012/03/07/rdc-des-permis-de-conduire-biometriques-disponibles-depuis-le-debut-du-mois-de-mars> (consulté le 28 mars 2017).

208 Nzuri Copper Limited (anciennement Regal Resources Limited), Rapport semestriel pour les six mois clôturés, le 31 décembre 2016. <http://www.regalresources.com.au/wp-content/sharelink/20170316-2016-half-year-report-18967ef90d7d65ce4c-b89607898a0b86.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017). Le transfert a eu lieu en deux transactions: en juillet pour un

montant de 1 255 millions de \$ US en plus des actions pour la GICC dans Nzuri, et en novembre pour la quantité de 3 millions de \$ US.

209 Nzuri Copper Ltd. Un nouveau chapitre, février 2017. <http://www.regalresources.com.au/wp-content/uploads/2017/02/170201-Investor-Update-Capetown-Nzuri-version-FINAL-Rev-1.pdf> (consulté le 27 avril 2017). Valeur de l'action calculée à partir du prix du 27 janvier 2017 (0,225 \$) avec une capitalisation boursière de 42,9 millions de dollars, selon la présentation de Nzuri. D'après le site Internet de Nzuri, la participation de la GICC avait baissé à 4,8% à compter du 27 février 2017, <http://nzuricopper.com.au/top-20-shareholders/> (consulté le 14 mai 2017).

210 Regal Resources Ltd., communiqué de Media/ASX. Licence d'exploitation de Kalongwe Project (PR 12198), transférée à Kalongwe Mining S.A. le 20 juin 2014, <http://www.asx.com.au/asxpdf/20140620/pdf/42qb6tmfr5nbg6.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017). Selon une déclaration fournie à CRG par Ivanhoe, elle a vendu la concession pour 1,2 million de dollars, ce qui a été divulgué dans son prospectus d'offre publique de 2012. La vente a été effectuée par une procuration avec un agent; Ivanhoe ne savait pas qu'il le GICC était impliqué.

211 Ivanhoe Mines, "Ivanhoe Mines issues fact-based response to Congo Research Group on certain business activities in the Democratic Republic of Congo," 15 June 2017.

212 <http://www.regalresources.com.au/> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017).

213 Selon la carte cadastrale des licences d'exploitation minière de la CAMI de février 2017.

214 Le site de la GICC indique qu'elle possède les licences PR 707, 803, 804, 805, 806 et 12112. Voir <http://giccgroupe.com/1/concessions.html> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017). Les cinq premières licences d'exploitation étaient encore immatriculées chez Ivanhoe Mines Exploration RDC mais étaient «en cours de cession totale» à partir de janvier 2017, selon la carte du Cadastre minier. En février 2017, la carte cadastrale de la CAMI avait transféré la propriété des licences à la GICC. La dernière licence, 12112, est répertoriée à la GICC, d'après les listes du Cadastre minier de 2015, mais n'apparaît pas sur la carte la plus récente du Cadastre. Ministère des Mines, «Répertoire des titulaires des droits valides clôture (sic) au 31 décembre 2015», archivé au GEC.

215 Moto Goldmines Agrees to Increase Interest in the Moto Gold Project and to Placement to Sam Jonah, le 31 décembre 2007, <http://www.marketwired.com/press-release/moto-goldmines-agrees-increase-interest-moto-gold-project-placement-sam-jonah-806434.htm> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017).

216 Moto annonce la cession de 981193 actions à une société de conseil, le 31 mars 2009, <http://agoracom.com/ir/Moto/forums/discussion/topics/325404-moto-announces-issue-of-981-193-shares-to-consultant/messages/1104421> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017).

217 Randgold Resources et Moto Goldmines ont signé un accord le 5 août 2009. <http://www.newswire.ca/news-releases/randgold-resources-and-moto-goldmines-enter-into-business-combination-538155391.html> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017)

218 <http://giccgroupe.com/Corporate/team>.

html (consulté pour la dernière fois le 9 mars 2017). Archivé au GEC.

219 Noventa s'appelle désormais Paragon Resources PLC. et ne fait plus partie de la joint-venture.

220 Actualisation de la société Noventa LIMITED le 27 juin 2012 <http://www.paragon-resources.com/pr/PDF/rns/GAM-contract-announcement-and-production-update-Final-27-June-2012.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017).

221 Seuls deux contrats de COMINIÈRE sont publiés dans le site Internet du ministère des Mines, <http://mines-rdc.cd/fr/index.php/contrats-et-partenariats-cominiere> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017).

222 Décret No11/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles. Disponible sur: http://minesrdc.cd/fr/documents/decret_011_26_pm.pdf (consulté le 17 mai 2017).

223 Actualisation des activités de NOVENTA LIMITED le 28 novembre 2012, <http://www.paragon-resources.com/pr/PDF/rns/Operations-Update-FINAL-28-Nov-2012.pdf> (consulté pour la dernière le 27 mars 2017).

224 Paragon Resources PLC, Résultats finaux pour la période de 17 mois se terminant au 31 mai 2013 et nomination du directeur, le 30 juillet 2013, <http://www.paragon-resources.com/pr/PDF/rns/20130730-Final-Results.pdf> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017).

225 <http://gicc.cd/ours-services/outourcing/> (consulté le 1er mai 2017). Copie de la page Internet archivée au GEC.

226 BGFI, Demande de virement de trois mil-

lions de dollars américains d'Iverland Mining Congo S.A.R.L. en faveur de Cosha Investment S.P.R.L., le 30 décembre 2015. Copie archivée au GEC.

227 Arrêté ministériel n° 183/CAB/MIN/AFF. FONC/2010 du 17 février 2010 portant création d'une parcelle de terre n° PL 23 à usage agro-pastoral du plan cadastral de la localité de Kikwesa, Groupement Shindaika, Secteur de Bukanda, Territoire de Kipushi, District du Haut-Katanga dans la Commune du Katanga. Journal Officiel N° 5-I, le 1er mars 2010.

228 L'actionnariat initial était constitué de Zoé Mwanzambala Kabila 70% / Katumba Mwanke Augustin 20% / Mulindwa Francis Mtwale 10%. Procès-verbal du conseil d'administration, 17 mars 2006.

229 Voir précédemment le chapitre sur Ferme Espoir. Documents constitutifs de Ferme Espoir, Journal Officiel, N° 11-II, le 1er juin 2012. Le reste des apports à la société venait de Katumba Mwanke et de Mulindwa Francis Mtwale.

230 Enregistrement de Stramet Congo, Journal Officiel No 15-II, le 1er août 2010.

231 Curriculum Vitae de Moise Ekanga obtenu du Rebranding Africa Forum, 3ème Edition, Bruxelles, du 13 au 15 octobre 2016, archivé au GEC.

232 Statuts de Katanga Premier, le 11 juin 2012, certifié conforme par notaire le 20 juin 2012. Journal Officiel N° 1-II, le 1er janvier 2014.

233 Tanga Logistics & Mining SA, Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, le 10 juillet 2014, archivé au GEC. Voir le site Internet de TLM <http://www.tlmining.net/index-1.html> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017).

234 Site Internet d'Ivanhoe <https://www.ivanhoemines.com/projects/kamoa-kakula-project/> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017).

235 Tom Wilson, "Congo Approves Ivanhoe Kamoa Stake Sale to Zijin, Ending Dispute," Bloomberg News, le 22 septembre 2015.

236 Communiqué de presse d'Ivanhoe Mines, "Ivanhoe Mines Announces Financial Results And Review Of Operations For The Second Quarter Of 2015", le 12 août 2015. <http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/news-sources/?mid=ccnm.20150812.201508121021035001> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017).

237 Shark - 11 statuts d'A.S.B.L, le 20 juillet 2007 dans le Journal Officiel N° 14-II, le 15 juillet 2010.

238 Nita Bukani Kabila 50% / Nunez Taratibu Kabila 25% / Nefertiti Mahanya Kabila 25%; statuts de la Société Aketi, le 23 mai 2016, archivés au GEC.

239 Une société kazakhe qui, à l'époque, s'appelait Eurasian Natural Resources Corp. et était cotée à la Bourse de Londres.

240 Michael Kavanagh, "IMF Halts Congo Loans Over Failure to Publish Mine Contract." Bloomberg News, le 3 décembre 2012. Reuters, "IMF halts Congo loan over mining contract concerns," le 3 décembre 2012. <http://www.reuters.com/article/congo-democratic-imf-idUSL5E8N-3F6G20121203>

241 Tumaleo, qui était et est peut-être toujours au conseil d'administration de la Fondation Laurent Désiré Kabila (Journal Officiel 14-II, le 1er mai 2004), était la présidente du conseil d'administration de Goma Mining depuis la création de l'entreprise en 2005

et ce, jusqu'à au moins 2013, selon les documents constitutifs et les pièces judiciaires de la Cour. Pour les documents constitutifs, voir le Journal Officiel N° 1-II du 1er janvier 2006. Pour le mandat de Joséphine Tumaleo jusqu'en 2013, voir le Journal Officiel N° 23-I du 1er décembre 2013.

242 Il existe cependant une autre société appelée Mama appartenant à des membres de la famille comprenant Gloria Mteyu, Makie Wangoi et Masengo. Statuts non datés de Mama S.A.R.L. Archivés au GEC et disponibles sur: <http://fr.guichet-unique.cd/spip.php?article1242> (consulté le 14 mai 2017).

243 Kennes, p. 298.

244 La RDC est classée au 156ème rang parmi 176 pays dans l'Indice de perception de la corruption (IPC) de 2016 de Transparency International. http://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016, consulté le 12 février 2017.

245 La joint-venture était censée exploiter Goma 1 et Goma 2, les mines à ciel ouvert au sud-ouest de Kolwezi, selon le Cobalt News; publié par le Cobalt Institute, juillet 2009, p. 8. Archivé au GEC.

246 Pour la publication la plus récente du procès, voir le Journal Officiel N° 23-I du 1er décembre 2013.

247 Makolo wa Ngoy Kabila est aussi connu sous le nom de Makie Wangoi dans d'autres documents de l'entreprise familiale, y compris Mama et No Limits. Pour les documents constitutifs de Shaba Impex, voir le Journal Officiel N° 2-II, le 15 janvier 2013. Tous les autres documents sont archivés au GEC.

248 Pages du site Internet de Shaba Impex archivées au GEC.

249 <http://m.zr108864974.fm.alibaba.com/> (consulté le 14 mai 2017).

250 Statuts de Shaba Impex, mai 2007: Journal Officiel N° 2-II du 15 janvier 2013.

251 Cadastre Minier de la République démocratique du Congo, Répertoire Des Titulaires Des Droits Valides (2015). Le registre liste les transactions comme indiqué dans les captures d'écran du document collé dans ce rapport.

252 Correspondance par courriel avec Chemaf, 18 juillet 2017.

253 République démocratique du Congo, Certificat d'enregistrement original No 181921, le 12 décembre 2007. Archivé au GEC.

254 Le Phare, «Evoquant la suspicion contre les cours et tribunaux de Lubumbashi: la Société de Crédit foncier demande le renvoi de juridiction», le 17 novembre 2010; Willy Kabwe, «L'affaire immeuble Betamax à la base d'une grogne sociale à Lubumbashi», Le Potentiel, le 9 avril 2008.

255 Entretiens avec les plaignants à Kinshasa, novembre 2016, et à Bruxelles, octobre 2016. Les documents judiciaires accessibles au public montrent que des procès ont au moins duré jusqu'en 2012. Journal officiel N° 13-I du 1er juillet 2012.

256 Observations personnelles d'un chercheur du GEC. Septembre 2016.

257 Résolution du Parlement européen sur la situation en République démocratique du Congo, le 28 novembre 2016; Groupe d'étude sur le Congo, Une bataille électorale périlleuse, le 5 août 2016.

258 Pour les licences d'exploitation, voir plus haut; un chercheur du GEC a observé la

présence de gardes républicains à Shaboli, Shaba Impex, Betamax et Renzo à Lubumbashi, ainsi qu'au site minier de Katekete, qui était lié à Acacia en septembre 2016.

259 Voir plus haut, p. 38.

260 Michael Kavanagh et Nicky Smith. "Vodafone's Congo Unit Faces Fight Over Capital Plan." Bloomberg News, le 6 avril 2010. Il s'agit là d'une estimation très grossière qui ne suppose aucun versement supplémentaire à la société de Jaynet Kabila, Keratsu, et qui ne repose sur rien de plus que la multiplication d'une estimation actuelle totale supposée de 1,5 milliard de dollars par 4,8%. Cependant, en l'absence d'un contrat indiquant les termes de la participation de Keratsu dans Vodacom, il est impossible de fournir une estimation précise. En outre, alors que Vodacom Congo a des revenus importants (au cours de l'exercice 2015-2016, son chiffre d'affaires brut total était d'environ 414 millions de dollars), le rapport financier annuel du Groupe Vodacom, indique que la société sud-africaine faisait toujours valoir une perte nette de 165,8 millions de dollars pour ses activités au Congo en 2015-2016. Vodacom Group Limited, rapport intégré pour l'année clôturée le 31 mars 2016 et Vodacom Group Limited, rapport financier annuel consolidé de l'année clôturée le 31 mars 2016, p. 68. <http://www.vodacom.com/annual-results.php> (consulté pour la dernière fois le 21 février 2017). Archivé au GEC.

261 Entretien téléphonique avec un propriétaire foncier à Goma, le 20 décembre 2016; entretien téléphonique avec un propriétaire foncier à Lubumbashi, le 18 décembre 2016; entretien téléphonique avec un responsable du ministère des Affaires foncières à Kinshasa, le 18 décembre 2016.

262 D'après les dossiers du Centre d'évaluation, d'expertise et de certification du ministère des Mines, archivés au GEC.

263 Actes constitutifs de SPI, Journal Officiel, N° 12-II, le 15 juin 2006.

264 Rapport N° 59631-ZR La République démocratique du Congo stimule la croissance et l'emploi. Volume III: Études sectorielles de mars 2011. Réduction de la pauvreté et gestion économique 3. Service Pays AFCCD. Région Afrique de la Banque Mondiale (brouillon).

265 Actes notariés archivés au GEC.

266 Participation de DRC dans BGFI en 2014 archivée au GEC. Les dirigeants de BGFI DRC ont confirmé la participation de Mteyu lors d'une conférence de presse à Kinshasa, le 2 novembre 2016.

267 Rapport annuel 2015 de BGFI Bank, pp. 24-26. Archivé au GEC.

268 Iverland a signé un bail avec Gecamines concernant la licence PE 2590 pour exploiter la mine de Lupoto. Cadastre Minier, RÉPERTOIRE DES TITULAIRES DES DROITS VALIDES CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015, p. 26.

269 BGFI, demande de virement n° 0097446 entre Iverland Mining Congo S.A.R.L. et Cosha Investment S.P.R.L., le 30 décembre 2015. Archivé au GEC.

270 http://www.airlineupdate.com/content_public/airlines/airlines-congodr/wimbidira.htm (consulté le 2 mars 2017). Aero Transport Data Bank énumère de façon similaire: <http://www.atdb.aero/php/go.php?query=operator&luck=1&where=112540> (consulté le 5 mars 2017).

271 Répertoire Des Documents Relatifs Au Recensement Des Marchés Publics, 1er et 2ème Phase versées aux Archives, ministère des Finances de la République démocratique

du Congo. Ces documents portent sur les contrats publics signés en 2010, 2011 et 2012. Archivé au GEC.

272 Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, Commission économique et financière, «Rapport Relatif Au Contrôle De L'Exécution De La Loi De Finances De L'Exercice 2009, 1er Semestre», Palais du Peuple Kinshasa/Lingwala, mars 2010, p. 25. Archivé au GEC.

273 Documents constitutifs de Five Forty DRC et de la Pétrolière, Journal Officiel 8-II, le 15 avril 2007.

274 Statuts de la Générale Industrielle et Commerciale au Congo (GICC), août 2014. Archivé au GEC.

275 <http://www.regalresources.com.au/wp-content/sharelink/20170316-2016-half-year-report-18967ef90d7d65ce4cb89607898a0b86.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27 mars 2017).

276 Randgold Resources and Moto Goldmines enter into Business Combination August 5, 2009. <http://www.newswire.ca/news-releases/randgold-resources-and-moto-goldmines-enter-into-business-combination-538155391.html> (consulté pour la dernière fois le 28 mars 2017)

277 Traduction officieuse.

278 Article 98: «aux marchés publiques»

279 «y compris actions»

280 «leurs biens immeubles»

281 «même majeurs»

282 Voir, par exemple, Radio Okapi, le 4 janvier 2007, sur le lien suivant : <http://www>.

congo.planete.com/article.jsp?id=4526680 (consulté pour la dernière fois le 7 avril 2016)

283 Kongo Times, «Kabila (sic) déclarer ses avoirs: Les membres du gouvernement sous pression.» Le 24 janvier 2012.

284 Article 90 de la Constitution de la Transition signée à Pretoria le 17 décembre 2002, (Journal Officiel Numéro Spécial - le 5 avril 2003).

285 Fonds Monétaire International, le 7 février 2005. Postconflict Economics in Sub-Saharan Africa, Lessons from the Democratic Republic of the Congo (Jean A. P. Clément, éditeur) - p 291.

286 Décret-Loi n° 017/2002 du 3 octobre 2002 portant Code de conduite de l'agent public de l'État - Spécial_Code de conduite, publié au Journal Officiel, le 15 août 2004.

287 Ibid, Article 11.

288 Ibid, Article 9.5.

289 Article 53: Restrictions «Une personne et ses sociétés affiliées ne peuvent détenir plus de cinquante permis de recherches.» Une société affiliée est définie par le Code comme une société où plus de la moitié des droits de vote appartient à une autre entreprise. Voir l'article 1 du Code minier de 2002: Définitions des conditions, n°47 [RÉFÉRENCE: Société affiliée: Toute société qui détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote du titulaire de permis ou une société dans laquelle les droits de vote sont détenus directement ou indirectement par le titulaire.]

290 Loi organique n° 11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces armées Section 9: De la Garde Républicaine: La Garde Républicaine est une unité des Forces armées ayant pour mission

d'assurer: la garde, la protection du Président de la République et les hôtes de marque de la République; la sécurité des installations présidentielles; les escortes et les honneurs à l'échelon de la Présidence de la République. Journal Officiel, édition spéciale du 22 août 2011.

291 FATF (2012), Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, actualisé en octobre 2016, FATF, Paris, France. www.fatf-gafi.org/recommendations.html (consulté le 20 février 2017).

Congo Research
Group



Groupe d'Étude
sur le Congo

Center on International Cooperation

New York University

info@congoresearchgroup.org

@gec_crg

